



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

AGRÉGATION EXTERNE

DE

GRAMMAIRE

Rapport de jury présenté par

**Madame Isabelle BOEHM
Professeur des universités**

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier essentiellement dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Tous les candidats intéressés trouveront des recommandations pratiques et les dernières mises à jour concernant les épreuves des concours, leur contenu, leur déroulement, ainsi que les conditions d'inscription, qui viennent de changer, dans les brochures diffusées par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'aide aux concours du second degré du site du ministère (SIAC) (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>). Toutes les informations y sont soigneusement mises à jour et aisément accessibles.

Rappelons aussi l'existence du *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale*, dont la consultation régulière est fort utile pour tout ce qui concerne la carrière d'un enseignant (et bien plus que ce seul métier !).

Les textes officiels qui régissent le concours sont les suivants :

I. Conditions d'inscription requises des candidats

1. - Dispositions statutaires et réglementaires des Concours externes et internes (article 5 - III du décret modifié n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié par le décret du 29 juillet 2009. L'arrêté du 31 décembre 2009 précise bien que le diplôme de master est désormais le diplôme de référence exigé pour se présenter au concours de l'agrégation. Version consolidée au 21 janvier 2010. Cet arrêté a été modifié au 1er janvier 2012

ATTENTION, depuis la session 2012 (B.O. du 23 mai 2011), deux pré-requis sont exigés (Arrêté du 31 mai 2010, modifié le 4 mai 2011) :

- **une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES2)**

- **une certification en informatique et internet (C2i2e)**

Pour la session 2012, il est mentionné que ces deux certifications devront être acquises à la date de la NOMINATION EN QUALITÉ DE FONCTIONNAIRE TITULAIRE, et non plus à la date de nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire (Brève du 13/06/2012). On peut penser qu'il en sera de même pour les sessions suivantes. Il faut donc être vigilant en consultant régulièrement le site officiel du Ministère de l'Education Nationale (www.education.gouv.fr)

2. - Conditions de diplôme

Arrêté du 21 juillet 1993 (*J. O.* du 21 août 1993)

II. Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 12 septembre 1988.

Arrêté du 17 mars 2003 (*J. O.* du 3 avril 2003).

Arrêté du 28 décembre 2009 (*J.O.* du 6 janvier 2010).

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	
Composition du jury.....	p. 5
Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2012.....	p. 6
2. Usages et conseils pratiques.....	p. 10
3. Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites	
Composition française.....	p. 14
Thème grec.....	p. 21
Grammaire et linguistique, épreuve principale	
Option A, I, Ancien français.....	p. 24
Option A, II, Français moderne.....	p. 37
Option B, I, Grec.....	p. 47
Option B, II, Latin.....	p. 50
Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
Option A, I, Grec.....	p. 54
Option A, II, Latin.....	p. 57
Option B I, Ancien français.....	p. 60
Option B II, Français moderne.....	p. 67
Thème latin.....	p. 74
Version latine.....	p. 78
4. Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales	
Explication française sur texte au programme.....	p. 84
Questions de grammaire française associées à l'explication de texte français au programme.....	p. 86
Exposé de linguistique, option A, ancien français ou français moderne	p. 89
Exposé de linguistique, option B, grec ou latin.....	p. 92
Seconde partie de la leçon de linguistique.....	p. 94
Explication sur texte ancien au programme, grec.....	p. 96
Explication sur texte ancien au programme, latin.....	p. 99
Improvisée, grec.....	p. 101
Improvisée, latin.....	p. 104

1. PRESENTATION DU CONCOURS

Composition du Jury

Directoire :

Mme Isabelle BOEHM	Professeur de linguistique et littérature grecques à l'Université Lumière-Lyon 2, Université de Lyon, Académie de Lyon. Présidente.
M. Bernard COMBEAUD	Inspecteur Général de l'Education Nationale. Vice-Président.
M. Antoine FOUCHER	Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches en langue et littérature latines à l'Université de Caen, Académie de Caen. Vice-Président.
M. Louis PICARD	Professeur en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles au Lycée François Couperin et François Premier, Fontainebleau, Académie de Créteil. Secrétaire.

Autres membres :

Mme Carine BARBAFIERI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Valenciennes, Académie de Lille.
M. Roger BELLON	Professeur de langue et littérature médiévales à l'Université Stendhal-Grenoble 3, Académie de Grenoble.
M. Alain BLANC	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rouen, Académie de Rouen.
M. Stéphane CHAUDIER	Maître de Conférences en Langue Française à l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Académie de Lyon.
M ^{me} Muriel CLAISSE	Professeur en Classes Préparatoires au Lycée Henri Poincaré, Nancy, Académie de Nancy.
M ^{me} Hélène FRANGOULIS	Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Toulouse 2 - Le Mirail, Académie de Toulouse.
M. Romain GARNIER	Maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université de Limoges, Académie de Limoges.
M ^{me} Claire POULLE	Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Franche-Comté, Académie de Besançon.

Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2012

Une nouvelle session encore un peu plus particulière que la précédente

Si le concours de la session 2011 avait été tout à fait particulier, pour l'agrégation de grammaire comme pour les autres agrégations d'ailleurs, par le nombre réduit de candidats par rapport à la session précédente, la session de 2012 a hélas confirmé la baisse non des vocations, mais des courageux : le nombre de candidats ayant effectivement composé pour toutes les épreuves a encore baissé de manière inquiétante, alors que le nombre d'inscrits avait nettement augmenté par rapport à la session précédente (38 en 2011, 51 en 2012 !). S'agit-il encore de l'effet de la "mastérisation" des concours ? C'est ce que la communauté enseignante espère : l'augmentation du nombre de postes offerts au concours doit encourager les candidats à s'y présenter !

Nous avons à signaler un élément nouveau au concours cette année, qui apparaît en tout cas aussi en agrégation de Lettres classiques, et peut-être dans d'autres agrégations : un certain nombre de candidats qui enseignent à plein temps se présentent à l'agrégation externe et sont admissibles, voire reçus. Nous les en félicitons très vivement tout en constatant qu'ils n'ont malgré tout pas toujours eu le temps de préparer assez sérieusement les auteurs du programme en langues anciennes. Le jury le regrette vivement tout en comprenant combien il est difficile de préparer un tel concours tout en exerçant à temps plein. Nous encourageons donc les futurs candidats à vraiment utiliser leurs vacances estivales, même si c'est un peu rude, pour préparer les auteurs qu'ils n'auront plus vraiment le temps d'aborder pendant l'année scolaire : lire et traduire les œuvres, accompagnées d'une ou deux lectures critiques fondamentales, doit suffire pour réussir l'épreuve d'explication sur programme en langues anciennes. Attention aussi à la leçon en linguistique : il faut avoir relu quelques ouvrages fondamentaux en linguistique ancienne ou en linguistique française et avoir fait quelques lectures récentes pour réussir cette épreuve, qui n'est pas une simple "leçon de grammaire".

Sur les sept candidats retenus pour les épreuves orales, deux étaient en option A. Hélas l'un d'eux s'est découragé avant le début des épreuves orales. Nous le regrettons très vivement et nous insistons ici sur le fait que les épreuves orales restent des épreuves de concours et qu'aucun candidat ne peut rien présager de ses résultats à l'écrit. Quatre candidats étaient parisiens ; Rouen et Limoges étaient les académies de province représentées. Un des candidats était bi-admissible. La barre d'admissibilité a été plus élevée que celle de la session précédente (6,03 cette année, soit une hausse de 16%), tout comme la barre d'admission, fixée à 8,66, en hausse de 6% par rapport à la session précédente, ce qui est plutôt bon signe ! Dernière remarque : le nombre de postes proposés au concours avait été augmenté (5 en 2011, 7 en 2012). Mais le petit nombre de candidats ayant courageusement affronté toutes les épreuves était trop faible, et l'écart entre le dernier classé et l'avant-dernier était trop important : c'est ce qui explique le faible nombre d'admissibles, sept seulement, sans compter un abandon avant le début des épreuves orales, et le nombre de cinq reçus. Sur les cinq reçus, deux sont en poste dans l'enseignement secondaire à temps plein. Nous leur renouvelons ici nos félicitations et encourageons les futurs candidats à avoir autant de capacité de travail et de ténacité, qui payent !

Comme l'année dernière aussi, et je ne peux que répéter, à la suite de mes prédécesseurs dans ce jury, ce que j'ai fermement écrit dans le précédent rapport, la dernière admissible était à distance des autres candidats, et l'écart s'est encore creusé à l'oral. Comment faire pour persuader les candidats de préparer les épreuves orales **en même temps que les épreuves écrites, soit dès l'été précédant le concours** ? Il faut absolument arriver

aux premiers cours à l'université en septembre, surtout lorsque l'on a la chance d'être encore étudiant, en ayant lu **toutes** les œuvres au programme et en ayant traduit le maximum des textes en latin et en grec. L'agrégation de grammaire est un concours vraiment accessible, malgré ses lourds aspects techniques, en grammaire et linguistique en particulier : une connaissance honnête des œuvres, de **toutes** les œuvres, en français comme en langues anciennes, un tout petit peu d'intérêt pour elles et de la passion ici ou là dans telle ou telle discipline du concours garantissent la réussite, et même d'excellents résultats. Nous saluons chaque année des candidats qui ont ce profil et se retrouvent... à la première place !

La réussite au concours et une place d'excellence sont garanties par une bonne note à l'épreuve écrite de dissertation française, ce qui était le cas des candidats reçus aux premières places. Le jury tient à souligner que les agrégatifs de grammaire savent être aussi de fort bons littéraires : il a eu la joie de lire d'excellentes copies et d'attribuer la note de 17/20 à la meilleure composition française cette année, et d'entendre de bonnes explications littéraires et de pouvoir attribuer la note de 16/20 à la meilleure prestation. Nous osons ajouter que ce sont les notes de dissertation, d'explication française et de linguistique qui ont garanti la première place au candidat qui avait le plus mal réussi l'épreuve improvisée ! Le jury a entendu de bonnes leçons de linguistique, en linguistique française comme en linguistique latine ou grecque, mais nous regrettons cette année encore de ne compter parmi les candidats reçus qu'un seul candidat en option A.

D'une manière générale, les candidats admissibles ont à l'oral une note en explication française qui correspond à celle de la composition française de l'écrit. Il est clair que, même à l'agrégation de grammaire, c'est la connaissance des œuvres et une once de sensibilité littéraire assortie à une maîtrise technique de ces deux exercices qui garantissent la réussite. Un entraînement régulier à l'oral comme à l'écrit sont donc indispensables, sans compter qu'ils donnent un atout précieux : l'assurance au moment des épreuves !

Les explications en langues anciennes sur programme sont, dans l'ensemble, un peu décevantes : les candidats n'ont pas, cette année non plus, semble-t-il, pris le temps de travailler assez en profondeur les textes qu'ils parviennent à traduire correctement mais qu'ils commentent de manière souvent trop vague, voire faible, sans montrer assez précisément les particularités contextuelles du passage et de l'œuvre elle-même. Le jury est compréhensif et vraiment raisonnable dans ses exigences : un minimum de connaissance de l'œuvre, du genre littéraire dans lequel elle s'inscrit ou dont elle se détache, donnent des pistes de commentaire que l'on souhaiterait entendre. La reprise, très courte, ne permet guère de guider les candidats.

L'épreuve improvisée de langue ancienne était cette année et sera désormais plus longue : le temps de préparation est de 45 minutes (cela a été bien signalé dès le précédent rapport puis dans les textes officiels) et le candidat doit donner une seule traduction. Cela a permis aux candidats de traduire l'intégralité des textes proposés, qui bien sûr conservent la même longueur, une vingtaine de lignes ou de vers, et au jury d'avoir du temps pour une reprise plus efficace qui a porté ses fruits. Mais nous insistons ici encore sur le fait que l'entraînement à cette épreuve est indispensable.

Enfin, les candidats admissibles ont affronté avec honnêteté le volet de la leçon consacré à la nouvelle épreuve "Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable". Le jury, comme l'année dernière, a fait preuve de la plus grande souplesse, en proposant simplement aux candidats de tâcher d'utiliser le texte support de la leçon, voire de l'œuvre, pour proposer quelques réflexions. Clémence, largesse d'esprit, écoute et compréhension ont guidé le jury dans les questions qui ont suivi. Nous renvoyons au compte rendu de la leçon et de ce volet spécifique pour les détails de cette épreuve.

Nous terminerons cette présentation en encourageant très vivement les futurs candidats, qui auront lu, nous l'espérons, avec soin ce rapport, à être confiants pour la session 2013 : les épreuves (nous rappelons *infra*) se dérouleront de la même manière et dans les mêmes conditions qu'en 2012 (pour les détails, voir *infra*, p. 10 *sq.*), à cette différence près qu'il y aura vraisemblablement plus de candidats.... ! Nous répétons qu'il faut lire les œuvres et s'entraîner tant pour l'écrit que pour l'oral.

Enfin nous signalons aux futurs candidats que la parution du programme a été avancée cette année. Surveillez donc le *B.O.*! Nous ajoutons aussi que les futurs candidats devront, comme nous l'avons déjà signalé *supra*, p. 3, avoir acquis deux certificats au moment de leur nomination en qualité d'agrégés titulaires, soit après l'année de stage. Nous le répétons donc ici.

2. USAGES ET CONSEILS PRATIQUES

Le programme du concours est fixé chaque année et renouvelé par moitié en latin et en grec. Il est publié au *B.O.E.N.* à partir de janvier de l'année de la session. Pour la session 2012, il a été publié dès la mi-décembre 2011. Les candidats ont donc le loisir de commencer à préparer les textes dès l'année précédant le concours, au moins pour une partie de programme en langues anciennes, et en tout cas avant la rentrée universitaire de l'année du concours. Nous les encourageons chaque année à le faire. Cela permet à la fois de prendre le temps de se familiariser avec les œuvres et de gagner du temps pendant l'année, tout au bénéfice des compléments qui seront apportés en cours.

Les épreuves écrites des concours des agrégations des Lettres se dérouleront simultanément, pour la session 2013, la troisième semaine de mars, toujours du lundi au vendredi. Le calendrier en est publié sur le site du ministère.

Ce concours, lourd il est vrai sur le plan technique par rapport à l'agrégation de Lettres classiques, demande une préparation en amont, dès la licence en réalité. C'est le cas, certes, pour toutes les agrégations. Mais l'agrégation de grammaire présente une particularité : les deux épreuves de grammaire à l'écrit et la leçon à l'oral sont trois épreuves techniques qui demandent l'acquisition d'un bagage solide, en linguistique ancienne ET en linguistique française médiévale et moderne.

A côté de cette particularité, il faut souligner que l'agrégation de grammaire partage avec les autres agrégations des Lettres un point commun fort : la composition française à l'écrit, d'une durée de sept heures, l'explication française à l'oral. La composition française écrite est placée depuis quelques années en dernière position dans la semaine des écrits mais à partir de la session 2013, elle se (re-)trouve en première position. Il s'agit donc surtout de "tenir la barre" avec fermeté et confiance en pensant bien que c'est un CONCOURS où tous les candidats sont dans des conditions analogues. Nous ajouterons qu'il faut absolument "tenir le coup" et se présenter à **toutes** les épreuves écrites. Nous avons encore cette année eu le regret de constater qu'un candidat avait composé partout sauf en thème latin, ce qui ne lui donnait aucun moyen d'accéder à l'admissibilité, alors qu'il avait de bonnes notes !

Les épreuves de linguistique à l'écrit sont placées en milieu de semaine, le jeudi, et sont réparties de la manière suivante : 4h30 le matin pour la composition principale (option A, ancien français et français moderne ; option B, latin et grec) et 2h30 pour la composition complémentaire, l'après-midi (option A, latin et grec ; option B, ancien français et français moderne). A partir de la session 2013, les épreuves de la composition complémentaire seront un peu allégées : les questions seront réduites (questions portant seulement sur une partie du texte, analyses de mots en nombre restreint, ...) afin de tenir compte des conditions de préparation de cette agrégation, dont on sait combien elles sont de plus en plus difficiles. Les épreuves de thème latin et de thème grec suivent la dissertation. La version latine, elle, est en dernière position. Ces épreuves ont chacune une durée de quatre heures sans changement. La préparation à toutes ces épreuves ne peut être satisfaisante sans un entraînement régulier en amont, avec une "mise en condition" : il faut faire tous ces exercices en se mettant dans les conditions du concours le plus vite possible pendant l'année de préparation, même si c'est, au début, un peu difficile. Mais plus on en fait, plus il est facile de respecter le temps imparti et de se préparer à réussir.

Les épreuves orales, qui ont lieu fin juin ou début juillet, se déroulent chacune devant un jury de trois ou quatre membres. Si un seul d'entre eux a proposé le sujet, tous les membres du jury peuvent intervenir et toutes les questions posées sont faites pour aider le candidat à mettre en valeur ses connaissances et ses qualités. Le candidat doit donc être attentif à tous les membres du jury et surtout conserver toute son attention pour répondre à des questions bienveillantes. Il ne doit absolument rien "interpréter" dans l'attitude du jury, qui fait tout pour aider le candidat à conserver ses capacités de réaction et à mobiliser toutes ses connaissances. Le jury reste aussi neutre que possible pendant les épreuves orales.

Après la délibération finale et la proclamation des résultats, **tous** les candidats, reçus, admissibles et non admissibles, sont accueillis par les membres du jury, et peuvent consulter leurs

copies. Nous encourageons très vivement les candidats qui n'ont pas été admissibles ou qui n'ont pas été reçus à venir discuter à ce moment-là avec le jury : il prodiguera tous les conseils et tous les encouragements pour une réussite future. Le jury regrette que trop souvent seuls les candidats reçus soient présents à ce moment-là. On comprend que la déception démobilise mais nous insistons sur le fait que ce sont pourtant bien les candidats qui ont échoué qui ont besoin de conseils !

Nous rappelons aussi que les épreuves orales sont publiques, mais sous certaines conditions : le public doit être muet, ne prendre aucune forme de note, laisser toutes ses affaires hors de la salle et rester correct. De plus, le président du jury, dans le souci du bon déroulement des épreuves pour les candidats, se réserve le droit de refuser la présence du public.

Nous rappelons ci-dessous les éléments concernant les différentes épreuves du concours.

Descriptif des épreuves (session 2012)

Epreuves d'admissibilité

	Intitulé	Coefficient	Durée
1	Thème latin	5	4
2	Thème grec	5	4
3	Version latine	5	4
4	Grammaire et linguistique Première composition	8	4h30
5	Grammaire et linguistique Seconde composition	4	2h30
6	Composition française	9	7

Epreuves d'admission

	Intitulé	Coefficient	Temps de préparation	Durée de l'épreuve
1	Explication d'un texte français moderne	12	2h	30mn + 15mn (questions + entretien)
2	Explication d'un texte latin ou grec tiré des œuvres au programme	9	2h	30mn + 15mn (questions + entretien)
3	Explication improvisée sans dictionnaire	6	45mn	15mn + 15mn (questions + entretien)
4	<u>Grammaire et linguistique</u> Première partie Linguistique	10	<u>Au total 3h</u>	<u>Au total 1h :</u> 25mn exposé linguistique +10mn exposé "Agir" PUIS +15mn entretien linguistique +10mn entretien "Agir"
4bis	Seconde partie "Agir"	5		

Rappelons que, pour chaque épreuve orale d'explication, en français comme en langues anciennes, sont posées après l'exposé du candidat quatre questions de grammaire normative (deux en morphologie, deux en syntaxe, en général), très simples (pendant dix minutes) qui sont associées à un entretien avec le jury qui a une durée de cinq minutes.

Ouvrages usuels essentiels mis à disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (**ATTENTION, pour l'épreuve improvisée hors-programme, aucun ouvrage n'est disponible dans la salle de préparation**) :

Dictionnaires :

Dictionnaires bilingues latin-français (F. Gaffiot) et grec-français (A. Bailly, Magnien-Lacroix)

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas :

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Civilisation et histoire :

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Dans la collection "Que sais-je ?", *Le siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité*

Dans la collection "Vies quotidiennes", *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce à l'époque classique*

3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES

COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

« La poésie dans les *Fables* n'est pas simple mise en vers, mais invention d'un langage. A chaque être elle prête une voix et une âme, et le poète parfois s'émerveille devant son propre pouvoir. »

Jean-Pierre Collinet, *Le Monde littéraire de La Fontaine*, Genève, Slatkine Reprints [1^{ère} éd. 1989], 2009, p. 160.

Vous examinerez cette citation à l'aune des fables de La Fontaine au programme.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Etabli par Madame Carine BARBAFIERI

Le nombre de copies de dissertation française s'est révélé particulièrement bas cette année, certains candidats ayant renoncé à composer dans cette épreuve. Sur les neuf copies rendues, 4 copies obtiennent plus de la moyenne, 4 copies ont entre 5 et 9, une copie se situe en dessous de 5. La meilleure note est 17, la moins bonne 3, et la moyenne de l'épreuve atteint 8, 55.

L'œuvre au programme n'est pas suffisamment connue, tel est le principal problème. Rappelons que, pour pouvoir composer une dissertation d'agrégation, il est nécessaire d'avoir lu en amont plusieurs fois l'œuvre : une première lecture est celle de découverte ; une seconde se fait crayon en main en annotant en marge le texte ; une troisième lecture permet d'annoter encore plus précisément le texte et de commencer véritablement à le maîtriser. Outre les lectures successives et minutieuses du texte, le candidat doit également être au fait de l'état de la recherche et avoir « fiché » les grands ouvrages critiques concernant l'œuvre. Le texte de La Fontaine s'éclaire de ces lectures, dont on ne peut se dispenser. Enfin, il s'avère absolument nécessaire, pour tout candidat, de se constituer une liste de citations pertinentes qu'il apprendra par cœur pour donner de la chair à sa démonstration. Un nombre important de copies pêche donc par une mauvaise connaissance des *Fables*. Plusieurs copies manquent d'exemples précis de La Fontaine, cités (exactement !) et analysés. Souvent, les fables sont racontées, ce qui ne remplace pas une citation précise. Trop souvent aussi ce sont les mêmes fables qui sont mobilisées par le candidat dans sa copie. Il faut varier les exemples, ne pas citer les mêmes vers dans différentes parties du devoir.

Au plan de la méthode, l'introduction doit proposer une véritable analyse du sujet, minutieuse et poussée. Plusieurs copies, embarrassées sans doute par le terme « âme », ont choisi de ne pas le voir ni l'expliquer, supposant que le terme est synonyme de « voix ». Pareille démarche est évidemment vouée à la sanction. Loin de masquer les difficultés du sujet, le candidat doit les souligner et s'interroger, en montrant bien le cheminement de sa pensée, l'élaboration de sa démarche intellectuelle.

En ce qui relève de la langue proprement dite, le jury a été surpris de trouver des fautes d'orthographe, voire de syntaxe : construction de l'interrogative indirecte incorrecte, concordance des temps non respectée entre la proposition principale et la proposition subordonnée. Le niveau de langue est parfois trop peu soutenu : rappelons que la composition française exige une langue châtiée et littéraire, et ne saurait s'accommoder de tournures familières. C'est avec stupeur que le jury a ainsi lu : « La Fontaine montre qu'il ne faut pas péter plus haut que son derrière ». A l'inverse, un vocabulaire précis, élégant et non jargonant satisfait le correcteur, ravi de trouver ce qu'il attend dans un devoir de littérature.

Nous proposons dans les pages qui suivent une possible organisation de la réflexion, en empruntant ça et là aux candidats.

Entre fidélité, hommage et traduction, la « belle infidèle », selon l'expression de Perrot d'Ablancourt, est tentation, comme angoisse, du traducteur. Dans ce cas, la traduction dépasse le texte original, s'en nourrit pour le transformer : ainsi de l'*Odyssée* de Jacottet. Les *Fables* de La Fontaine sont-elles une traduction, certes plus ou moins fidèle, de la prose grecque d'Esope en vers français ? C'est ce que semble soutenir Jean-Pierre Collinet, qui écrit dans *Le Monde littéraire de La Fontaine* : « La poésie dans les *Fables* n'est pas simple mise en vers, mais invention d'un langage. À chaque être elle prête une voix et une âme, et le poète parfois s'émerveille devant son propre pouvoir ». Le critique fait ici deux références transparentes à l'œuvre qu'il commente : référence d'une part au véritable titre du premier recueil, *Recueil de fables choisies mises en vers*, d'autre part aux réflexions métapoétiques qui ouvrent la fable « Contre ceux qui ont le goût difficile », dans laquelle La Fontaine affirme :

Cependant jusqu'ici d'un langage nouveau
J'ai fait parler le Loup et répondre l'Agneau.

Le titre du recueil met en avant une double opération, une « mise en vers », donc une transposition d'un corpus hérité, mais aussi une sélection (« choisies ») opérée par le fabuliste, qui suppose déjà une appropriation et excède en cela la simple « mise en vers ». Cette transformation, La Fontaine l'affirme hautement dans la première fable du second livre, en revendiquant bel et bien l'« invention d'un langage ». Selon J.-P. Collinet, ce langage est polyphonique, car les fables font entendre « chaque être », ce qui provoque une multitude de voix. La Fontaine ne disait pas autre chose, qui écrivait, immédiatement après les deux vers déjà cités :

J'ai passé plus avant : les arbres et les plantes
Sont devenues chez moi créatures parlantes.
Qui ne prendrait ceci pour un enchantement ?

Mais le critique insiste : chaque être des *Fables* se voit pourvu non seulement d'une « voix » mais aussi d'« une âme », ce dernier terme étant particulièrement important puisque, dans la « préface », il désigne la morale d'une fable. C'est dire que tout être peut non seulement parler mais même délivrer la morale. Quel est alors le rôle du poète, quelle est son attitude face à sa création ? J.-P. Collinet donne à voir un poète qui serait centré sur sa création artistique, devant laquelle il « s'émerveillerait », semblable à un poète-démiurge qui crée un monde foisonnant.

La citation invite ainsi à réfléchir sur le traitement poétique des *Fables*, à dépasser l'idée d'une simple transposition en vers pour voir dans celles-ci une appropriation et une transformation d'un héritage. L'invention paraît alors passer par les personnages de la diégèse, et ce à deux niveaux, « la voix et l'âme », qu'il faudra définir avec plus de précision. Il conviendra également de s'interroger sur le regard que le poète, placé en position de créateur, porte sur son œuvre. Comment comprendre cet « émerveillement » qui le saisirait parfois, alors que le poète fabuliste doit porter un regard critique sur le monde ? Sa création est-elle vraiment l'objet de cet émerveillement ?

Nous réfléchissons ainsi sur la « mise en vers » et la poésie des *Fables* comme moyen d'appropriation et de dépassement d'un modèle hérité, entre respect et changement autorisé, pour tenter de saisir la figure du démiurge qui, s'il peut s'émerveiller de son pouvoir créateur, n'en demeure pas moins conscient des risques et des limites de la poésie.

Si La Fontaine insiste dans le titre de son recueil sur la « mise en vers » des *Fables* sélectionnées, c'est que la poésie est le trait fondamental de ses fables, qui permet l'appropriation profonde de cette matière ancienne. Le procédé de « mise en vers » lui-même n'est pas neuf, il est déjà une pratique héritée : on se souvient des *progymnasmata*, exercices antiques de rhétorique qui enseignaient la pratique des tropes par l'embellissement et consistaient souvent à mettre en vers le corpus ésopeque. Dans sa préface, La Fontaine s'autorise aussi du modèle de Socrate qui, en prison, alors qu'il attendait sa condamnation à mort, consacra ses derniers jours à versifier des fables. En pratiquant la mise en vers ésopeque, en écrivant des fables, La Fontaine s'inscrit donc, de façon volontaire et consciente, dans une filiation littéraire, qu'il revendique même. Elle comporte d'illustres modèles antiques, comme Horace, mais aussi modernes, comme Malherbe et Racan (« Le Meunier, son Fils et l'Âne »). Tous ces poètes apparaissent ainsi comme des figures tutélaires permettant à La Fontaine de légitimer son entreprise poétique, au même titre que Calliope, Muse de la poésie, lui permet d'explicitier son projet, compris comme la réactivation d'un processus immémorial :

Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope
Les dons qu'à ses amants cette Muse a promis
Je les consacrerai aux mensonges d'Esopé,
Le mensonge et les vers *de tout temps* sont amis
(« Contre ceux qui ont le goût difficile »)

Ce travail de transposition poétique, vieux mais sans cesse réactivé, La Fontaine ne se contente par ailleurs pas de le décrire ; il le donne littéralement à voir, mis en œuvre, en insérant dans la « préface » et dans « La vie d'Esopé » des fables en prose qu'il reprend ensuite en vers dans le recueil lui-même. La « mise en vers » se fait par là sous les yeux du lecteur. Ainsi « Le Renard et le Bouc » apparaît dans la Préface pour montrer l'intérêt des fables animalières plus accessibles et efficaces que des exemples historiques. L'auteur place également dans la bouche d'Esopé l'argument des fables « Les Loups et les Brebis » pour mettre en garde les habitants de le livrer au chef perse, et « La Grenouille et le Rat » pour montrer aux Delphiens le risque qu'ils encourent à vouloir le condamner injustement. De même, l'histoire de « L'Aigle et l'Escarbot » est convoquée pour menacer

de la vengeance du dieu dont on a violé le temple en chassant Esope qui y cherchait le droit d'asile. Toutes ces fables sont donc présentes deux fois dans le recueil, une première sous forme prosaïque et une seconde sous forme poétique. La poésie de La Fontaine est ainsi bien une poésie en mouvement : le fabuliste s'inscrit dans une tradition, l'écriture de fables et la mise en vers du corpus ésopeque, mais il recherche une voix poétique singulière, « l'invention d'un langage ».

Cette dernière est visible tout au long du recueil. L'invention se montre en train de se faire et les réflexions métapoétiques imprègnent les fables, se substituant même à l'action. La fable « Contre ceux qui ont le goût difficile » est éloquente : les fables attendues (récit du cheval de Troie, amours d'Amarylle et Alcippe) ne sont qu'ébauchées, vite interrompues et abandonnées, au profit notamment d'une réflexion sur la qualité de la rime (priaire/amant) :

Je vous arrête à cette rime [...]
Je ne la tiens pas légitime,
Ni d'une assez grande vertu.

Par cette intervention d'un auditeur fantasmé, le poète justifie en acte ses choix poétiques, met littéralement en scène le principe de « gaieté » et d'enjouement qui avait été proclamé dans la « préface ». Les *Fables* se montrent comme une quête et une enquête d'un style léger. Les dieux de l'épopée sont mis à distance, Jupiter est appelé Jupin (dans « Les Grenouilles qui demandent un roi ») et du héros Hercule on n'entend la voix que lorsque le charretier embourbé, « Phaëton dérisoire du Cotentin », en appelle à son aide. Le poète cherche donc à donner un éclat fait de simplicité aux fables, celui qui tient du « lustre » :

On peut donner du lustre à leurs inventions [les inventions poétiques];
On le peut, je l'essaie.

Il fait donc plaisir, susciter un élan de joie par la poésie, et c'est bien dans ce plaisir qu'apparaît le processus d'appropriation et d'innovation pour un poète avouant à la fin du livre VI que les longs ouvrages l'effraient. Dans l'invention de ce nouveau langage simple et gai, le choix du mètre est primordial. Le poète, avec l'utilisation de vers irréguliers, dote les fables d'une variété rythmique puissante, écho frappant aux mouvements incessants du monde. L'alexandrin se mêle aux vers de trois syllabes, voire de deux seulement, et ces modulations métriques permettent, en mêlant les vers, d'offrir des reflets vifs et variés du monde sans lasser l'auditeur.

Se situant dans une filiation littéraire, la poésie des *Fables* constitue bien pourtant un dépassement du modèle original. S'il s'autorise d'une tradition antique, le poète invente un langage chatoyant, fondé sur l'enjouement, qui s'aide de la diversité métrique mais aussi de la diversité des voix qui se font entendre dans les *Fables*. Par cette diversité et la multiplicité de ces voix, le poète se voit alors placé en position de démiurge. Chaque être, doté d'« une voix et d'une âme », ne chante-t-il pas alors l'omnipotence d'un créateur fier de lui, « qui s'émerveille devant son propre pouvoir » ?

En employant l'expression « invention d'un langage », J.-P. Collinet songe en fait tout particulièrement à l'invention d'une polyphonie. En effet, la nouveauté de la poésie des fables passe aussi et surtout par la divergence des voix. « Chaque être » est doué d'une parlure qui le caractérise par rapport à ses interlocuteurs. Le chêne use d'un parler grandiloquent (« mon front, au Caucase pareil,/ Non content d'arrêter les rayons du soleil,/ Brave l'effort de la tempête »), auquel s'oppose la langue simple du roseau (« Je plie, et ne romps pas »). Cette opposition est aussi soulignée par un des personnages des *Fables*, le paon, qui se plaint à Junon de son chant, en l'opposant à celui d'autres animaux comme le rossignol, qu'il estime mieux loti que lui. La déesse toutefois fait de cette différence de voix un caractère discriminant qui assure la nécessaire individualité de chacun :

Tout animal n'a pas toutes propriétés.
Nous vous avons donné diverses qualités.

Ainsi la Corneille livre des présages, le Corbeau annonce les malheurs. Et à vouloir une voix de Phénix, le Corbeau perd sa voix propre : dans la fable « Le Corbeau et le Renard », le poète ne donne à entendre ni son chant (« Et pour montrer sa belle voix/ Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie ») ; c'est le Renard qui parle à sa place : « Le Renard s'en saisit et dit... »), ni ses promesses

(« Le Corbeau, honteux et confus,/ Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus » : discours indirect donc). La voix individuelle, la parlure personnelle, est donc indissociable de l'essence, de ce qu'on est. À perdre son langage, on perd alors sa liberté, comme le montre « Le Loup et l'Agneau », où l'agneau tente de s'adapter au discours de son interlocuteur. Il fait l'erreur d'entrer dans la rhétorique du loup (« Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?/ Reprit l'Agneau, je tette encore ma mère/- Si ce n'est toi, c'est donc ton frère/- Je n'en ai point. - C'est donc quelqu'un des tiens »). En abandonnant sa voix originale, le personnage se soumet au plus puissant qui dicte les codes du langage, qui prend la parole et interroge. La polyphonie, issue des différentes manières de s'exprimer, est donc une donnée primordiale de la représentation du monde et de la relation avec les individus. Le poète s'y attache minutieusement, et met en scène constamment ces variations de voix qui installent un « langage nouveau », fait d'une multitude de tonalités. Les proverbes et les dictons en patois trouvent même leur place dans ce nouveau langage, comme dans « Le Loup, la mère et l'enfant ».

La création de ces « êtres », par des variations polyphoniques, installe alors le poète dans le rôle de démiurge du microcosme que sont les *Fables*, confirmant la bonne mise en pratique de ce que le poète annonçait dès sa dédicace au Dauphin : « Tout parle en mon ouvrage, et même les poissons ». Le poète-démiurge est le créateur tout-puissant d'un monde où la parole est démultipliée, confiée à chacun et à tous, humains, animaux, végétaux ou même inanimés. Et si chaque être a son langage, il a aussi son « âme », c'est-à-dire la possibilité d'être « l'âme » de la fable, de délivrer la morale. La morale pourra être énoncée par un personnage de la fable et non par la figure du fabuliste lui-même. C'est ainsi le Renard qui énonce la leçon :

Mon bon Monsieur,
Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.
Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute.

Le personnage caractérise lui-même son intervention comme étant une « leçon », et l'usage de l'impératif (« apprenez ») est également caractéristique de l'énoncé de la morale. On le retrouve dans la bouche de Jupiter s'adressant aux grenouilles, ou encore dans le conseil de la fourmi. L'âme est ainsi propre à chaque personnage de la fable, de même que la parlure : chacun a le droit de prononcer une morale, qui varie selon ce qu'il est, indépendamment même de son espèce. Les animaux, au sein d'une même espèce, ne sont en effet pas superposables entre eux : l'âne, qui peut être fanfaron sous la peau du lion, se fait craintif quand son maître lui fait tâter du bâton pour avoir voulu, à l'instar du chien, une caresse. Le loup peut être rusé quand il saisit le mot de passe de la chèvre (« Foin du loup et de sa race ! ») afin de tenter de s'introduire chez elle pour croquer son petit ; mais dans cette fable double, la seconde partie montre le loup incapable de comprendre le second degré des paroles de la mère qui menace son fils du loup, si bien qu'il finit en morceaux, pied droit et tête coupés. Le loup est donc tantôt vif d'esprit, tantôt bien naïf, ne comprenant que la lettre du discours.

Devant la démultiplication des parlures et des morales, le pouvoir de création du poète va dès lors souvent de pair avec son propre « émerveillement ». Le pouvoir poétique de la douceur, de la *suavitas*, n'a-t-il pas une puissance quasi magique ? C'est ce que semble signifier la fable « Phébus et Borée » : le passant ôte son manteau non sous la contrainte de la violence du vent, mais sous la chaleur du soleil. Une lecture métapoétique invite ainsi à comprendre que la gaieté prônée par le poète, qui réchauffe littéralement le cœur, l'emporte sur la force virile d'autres genres poétiques. « Le Cygne et le Cuisinier » ne dit pas autre chose : si le cygne est épargné par le cuisinier qui l'avait initialement pris pour une oie, c'est pour la beauté de son chant. Le « doux parler » du poète, traditionnellement comparé à un cygne, écarte ainsi les dangers, tel Orphée charmant les serpents de sa flûte :

Ainsi dans les dangers qui nous suivent en croupe
Le doux parler ne nuit de rien.

L'exaltation de la puissance démiurgique pourrait aussi se lire dans les scènes auxquelles prend part Jupiter : comme le dieu, le poète crée des personnages, invente des péripéties et tire une morale (Jupiter donne deux rois aux grenouilles puis les sermonne de leur inconséquence dans « Les Grenouilles qui demandent un roi ») ; comme le dieu de « La Besace » qui convoque toute sa création, le poète convoque « la troupe des héros dont Esope est le père ». Il peut ainsi dire « notre homme », s'affirmer dans sa parole performative (« un rat, dis-je »), éventuellement louer son travail,

comme dans « Le Coq et la Perle » où le manuscrit de l'écrivain est présenté comme d'une valeur inestimable.

Y a-t-il pourtant une « voix » pour chaque être, qui délivrera une morale conforme à ce qu'il est, ou les « âmes » des fables se contredisent-elles les unes les autres ? Le lion tient-il toujours le même langage et délivre-t-il toujours la même leçon de courage ? Il apparaît que le lion représente le bon roi, admirable, lorsqu'il part en guerre (« Le Lion s'en allant en guerre »), mais qu'il se laisse ailleurs influencer par de vils courtisans (« Le Lion, le Loup et le Renard »), à moins qu'il ne se montre tyrannique. En matière d'« âme », « Le Lion et le Rat » enseigne qu'il est toujours besoin d'un plus petit que soi, mais « Le Lion et le Moucheron » invite explicitement à se méfier des faibles :

[...] entre nos ennemis
Les plus à craindre sont souvent les plus petits.

Par ailleurs, s'il leur est prêté une voix et une âme, les personnages des *Fables* sont néanmoins des archétypes, de purs lieux d'illusion, et ce serait une erreur que de les croire trop individualisés. L'abolition des barrières entre les règnes et les espèces place tous les personnages au même rang, celui d'ébauche d'êtres, représentant un trait particulier. Les êtres des fables sont tous placés sur le même plan d'existence et de conscience, et, s'ils sont plus que des bêtes, ayant voix et sentiment, aucun n'est homme, même les personnages humains étant caricaturés, réduits à une caractéristique donnée à un moment donné : l'ivrogne auquel la femme fait croire qu'il est en enfer après une énième beuverie, ne trouve qu'à réclamer à boire (« L'Ivrogne et sa Femme »). Ces êtres certes plus développés qu'au naturel sous la plume d'un poète demiurge en viennent à être fortement limités pour être exemplaires et fonctionner comme des symboles, que déplie soigneusement le poète pour délivrer une vérité.

Dans « L'homme et son image », le poète révèle explicitement l'action de transposition : « le canal [qui permet au vaniteux de voir qu'il n'est pas beau], c'est celui/Que chacun sait, le Livre des *Maximes* » de La Rochefoucauld ; et le poète révèle que c'est à nous-mêmes, suspects de philautie, que renvoie l'homme fasciné dans la fable. C'est que la vérité, née de la feinte, prime pour un poète qui n'entend pas conter pour conter. La feinte constitue l'essence de la fable et elle suppose des êtres sommairement brossés, à la manière des ces types de théâtre auquel le poète fait allusion (« L'Âne et le petit Chien »).

L'effet produit par cette création est alors paradoxalement envisagé par J.-P. Collinet sur le seul poète, présenté la plupart du temps saisi par l'« émerveillement ». C'est oublier que le poète est bien souvent sceptique devant sa création. Les *Fables* montrent que le poète doit être humble (de même que son style), se rappeler qu'il n'est pas capable de tout peindre ni de tout dire, garder en tête qu'il n'est rien, hélas, sans un protecteur qui lui laisse le loisir de chanter à sa guise. En de nombreux endroits des *Fables*, le poète fait ainsi acte de modestie. Dans la première fable du deuxième livre, avant son émerveillement, le poète prend ainsi ses précautions :

Mais je ne me crois pas si chéri du Parnasse
Que de savoir orner toutes ces fictions.

La capacité du poète à savoir orner est mise en doute par lui-même. Le poète relativise aussi son pouvoir poétique dans l'adresse au Dauphin où il laisse à un autre le soin d'exceller dans le registre poétique et de chanter les hauts faits :

Quelque autre te dira d'une plus forte voix
Les faits de tes aïeux et les vertus des rois.

Le choix même du genre des *Fables* apparaît également comme une temporisation donnée à l'exaltation du pouvoir poétique : les *Fables* s'ouvrent sur un apologue qui met à mal le poète, tant, dans « La Cigale et la Fourmi », l'activité poétique est présentée comme problématique. Non qu'il faille adhérer au jugement peu charitable de la fourmi, mais la réalité d'un chanteur sans le sou, réduit au bon vouloir d'un éventuel protecteur, est bel et bien présente. Les *Fables* correspondraient alors bien à l'injonction finale de la fourmi (« Eh bien dansez maintenant ! »), sans qu'il faille y voir une quelconque ironie. Prévenu de cette difficulté, le chant poétique doit trouver une modeste voix pour faire œuvre de création. Le poète n'a pas tous les talents, et il lui faut trouver le sien propre : « Ne forçons point notre talent,/ Nous ne ferions rien avec grâce. » (« L'Âne et le petit Chien »). « La

Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf » insiste sur ce batracien pris d'envie, incapable de rester dans de justes limites. La grenouille « s'enfle », « se travaille » (comme travaille le poète ?) mais en définitive « la chétive pécore/ S'enfla si bien qu'elle creva ». Le style trop haut est congédié mais plus encore peut-être la volonté d'être autre, plus que l'on est. Ces efforts d'orgueil sont nuisibles et l'on constate une prise de distance face au pouvoir de création. Être conscient de ses capacités se révèle de première importance pour éviter les abus. Le poète crée ainsi un monde complexe dans lequel il introduit un relativisme constant de son propre pouvoir, grâce aussi à la pluralité des âmes et des voix, à l'effacement de la sienne propre.

Enfin quelle place reste-t-il au lecteur si le monde de La Fontaine est tout entier rabattu sur son créateur, comme si celui-ci en était le seul destinataire ? Est-ce bien le poète qui « s'émerveille » de « son propre pouvoir » ou le poète s'émerveille-t-il des pouvoirs de la poésie, en particulier en ce qu'elle charme le lecteur ? Si « émerveillement » il y a, n'est-ce pas, pour le poète, celui de voir le pouvoir de la poésie sur le lecteur séduit ? Cette séduction se mesure par excellence dans le plaisir pris par le lecteur à une histoire au demeurant cruelle. « L'Aigle et le Hibou », qui conte l'histoire des petits hiboux dont il ne reste plus que les pieds, loin de faire pleurer le lecteur, l'enchanté, grâce au ton léger, qui fait que le lecteur n'éprouve nulle compassion. De même, dans « L'Aigle et l'Escarbot », le lecteur est moins attendri par les cris de douleur de l'aigle dont les œufs sont brisés, qu'il n'est sous le charme de la narration, grâce auquel il sourit de l'excrément du rusé escarbot jeté sur la tunique de Jupiter (« Sur la robe du dieu [l'escarbot] fit tomber cette crotte »). La séduction du lecteur opère, qui le fait rire ou sourire de tout, à la manière mondaine et galante. Rien n'est vraiment tragique dans les *Fables*, et dans « Le Chêne et le Roseau », le chêne déraciné ne meurt pas tout à fait, puisque les derniers vers de la fable, alexandrins inspirés des *Géorgiques* de Virgile (« Celui de qui la tête au ciel était voisine,/ Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts »), permettent la persistance de la voix, épurée.

La citation de J.-P. Collinet apparaît en définitive pertinente, en ce qu'elle souligne que la poésie des *Fables* est autant leur arme que leur but. Le poète se fait créateur d'un monde d'illusions qui, par ce biais, poétique du détour, permet de dévoiler la réalité du nôtre. Dans ce dévoilement, la poésie est primordiale car elle est acte d'invention de La Fontaine, son appropriation propre des fables antiques. « La feinte est un pays plein de terres désertes » qu'il convient de peupler, tant le champ du poète « se moissonne » à l'infini. Le recours au vers, mais surtout la recherche d'un ton poétique simple et plein de gaieté, qui joue sur le mélange des mètres et cherche à doter chaque être d'un langage propre crée une véritable impression de singularité. Par les caractères qu'il crée et auxquels il permet de s'exprimer dans la morale de la fable, le poète est véritablement dans l'invention, position qui n'est pas sans provoquer son émerveillement. Aussi le poète dit-il dans de nombreuses fables la force de la douceur du chant, au pouvoir quasi magique. Toutefois, aussi fine soit-elle, la citation appelle quelques nuances. Ainsi il n'y a pas vraiment une voix et une âme pour chaque être : chaque créature ne tient pas toujours le même langage et la morale, d'une fable à l'autre, est souvent contradictoire. Il apparaît alors nécessaire de nuancer le portrait que suggère la critique des différentes créatures des *Fables* : les êtres y sont souvent des archétypes, condition nécessaire pour que la fable soit véritablement exemplaire. De plus, l'émerveillement du poète devant sa création, s'il est bien présent dans certaines fables, laisse souvent la place, dans d'autres, à une certaine méfiance : le poète ne doit-il pas se rappeler qu'il est humble et vulnérable ? En fin de compte, l'émerveillement semble être moins celui du poète devant ce qu'il crée que devant les pouvoirs de son art en général, capable de transporter le lecteur, de le faire rire quand il pourrait pleurer. Plutôt que d'admirer son propre pouvoir, le poète semble chercher à réunir l'homme et le monde, à recréer une harmonie et une douceur dans une conscience acquise par la création poétique.

THEME GREC

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, Georin et Magnien-Lacroix sont autorisés.
L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Le papillon du désir¹

Les vierges ont besoin d'une chasteté extrêmement simple et douillette, pour bannir de leur cœur toutes sortes de curieuses pensées et mépriser d'un mépris absolu toutes sortes de plaisirs immondes qui, à la vérité, ne méritent pas d'être désirés par les hommes, puisque les ânes et les porceaux en sont plus capables qu'eux. Que donc ces âmes pures se gardent bien de jamais révoquer en doute que la chasteté ne soit incomparablement meilleure que tout ce qui lui est incompatible, car, comme le dit le grand Jérôme, l'ennemi presse violemment les vierges au désir de l'essai des voluptés, les leur représentant infiniment plus plaisantes et délicieuses qu'elles ne sont, ce qui souvent les trouble bien fort, "tandis", dit ce saint Père, "qu'elles estiment plus doux ce qu'elles ignorent". Car, comme le petit papillon voyant la flamme va curieusement voler autour d'icelle, pour essayer si elle est aussi douce que belle, et, pressé de cette fantaisie, ne cesse point qu'il ne se perde au premier essai, ainsi les jeunes gens bien souvent se laissent tellement saisir de la fausse et sottise estime qu'ils ont du plaisir des flammes voluptueuses, qu'après plusieurs curieuses pensées, ils s'y vont en fin finale ruiner et perdre ; plus sots en cela que les papillons, d'autant que ceux-ci ont quelque occasion de cuider que le feu soit délicieux, puisqu'il est si beau, alors que ceux-là, sachant que ce qu'ils recherchent est extrêmement déshonnête, ne laissent pas pour autant d'en surestimer la folle et brutale délectation.

Saint Françoise de Sales, *Introduction à la vie dévote*

(1) Traduire le titre

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THEME GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Le thème grec est un exercice qui ne permet pas seulement aux candidats de montrer leur bonne connaissance de la grammaire grecque, mais qui témoigne aussi de leur capacité à bien comprendre un texte en langue française et à le transposer fidèlement dans une langue grecque qui en reproduit toutes les nuances. Telles étaient les attentes du jury, qui a proposé à la session 2012 un texte extrait de l'*Introduction à la vie dévote* de Saint François de Sales.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9. Cette moyenne, bien supérieure à celle de la session 2011 (6,72), n'empêche pas une grande disparité entre les copies. Les plus mauvaises (3 ; 5) accumulent barbarismes orthographiques et morphologiques, leurs auteurs faisant également preuve d'une conception toute personnelle de l'accentuation ! Les meilleures (15 ; 14,5 ; 13 ; 12,5) témoignent en revanche d'une connaissance précise de la morphologie et de la syntaxe grecques. Le jury a même été heureusement surpris de constater de véritables qualités stylistiques dans le maniement de la langue, en particulier chez un candidat qui s'était visiblement astreint à une lecture régulière de textes grecs, seule façon d'acquérir et de reproduire une connaissance interne de la langue.

Toutefois, le jury a pu aussi remarquer dans de nombreuses copies des fautes de compréhension et de multiples solécismes :

- « pour bannir de leur cœur toutes sortes de curieuses pensées » (l. 1-2) : rappelons que la subordonnée finale ne peut jamais être introduite par ὥστε (qui introduit une consécutive). Il fallait donc employer ἵνα ou ὅπως (suivis du subjonctif et en aucun cas de l'indicatif). La règle à appliquer était la même à la l. 10 (« pour essayer »).

De plus, l'adjectif « curieuses » ne signifiait pas ici « étranges » mais impliquait l'idée d'un désir de connaissances. Il fallait donc traduire par περιέργος et non par θαυμαστός, καινός ou ἄτοπος. C'était aussi le cas plus loin aux l. 10 (« va curieusement voler ») et 13 (« après plusieurs curieuses pensées »).

- « qui, à la vérité, ne méritent pas d'être désirés par les hommes » (l. 3) : traduire avec l'idée d'obligation (δεῖ) constituait un contresens. Il fallait comprendre « qui ne sont pas dignes d'être désirés par les hommes » et utiliser l'adjectif ἄξιος. On pouvait donc traduire : αἵ, ὡς τάληθῆ λέγειν, οὐκ ἄξιαί εἰσιν ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων ἐπιθυμεῖσθαι.

- « que donc ces âmes pures se gardent bien de jamais révoquer en doute que la chasteté ne soit incomparablement meilleure que tout ce qui lui est incompatible » (l. 4-6) : il fallait faire très attention à l'emploi des négations pour éviter un contresens aboutissant par exemple à nier les bienfaits de la chasteté dans ce texte de Saint François de Sales !

En grec, un verbe de doute est suivi d'un infinitif (et non d'un subjonctif) accompagné d'un μή explétif. Si ce verbe de doute est lui-même nié, on a μή οὐ également explétifs (Bizos, p. 211).

On pouvait donc traduire : Φυλαττέσθων δ' αὐταὶ αἱ καθαρὰ ψυχὰ ὅπως μήποτε ἀπιστῶσι μὴ οὐ τὴν σωφροσύνην πολλῶ κρείττω εἶναι ἢ ὅσα ταύτῃ ἐναντία ἐστίν.

Attention : le verbe φυλάττομαι (verbe d'effort) ne se construit pas avec l'infinitif mais avec ὅπως + subjonctif (ou indicatif futur).

- « tandis qu'elles estiment plus doux ce qu'elles ignorent » (l. 8-9) : « tandis que » introduisait ici une subordonnée temporelle, à rendre donc par ἐν ᾧ ou ὅτε, et non une subordonnée d'opposition. Par ailleurs, il était impossible d'utiliser un génitif absolu avec comme sujet « les vierges », puisque ce substantif avait une autre fonction dans la phrase.

- « ce Saint Père » (l. 8) : il ne fallait pas oublier de traduire le démonstratif. Le jury a particulièrement apprécié l'emploi du laudatif ἐκεῖνος.

- « le petit papillon » (l. 9) : la prose attique à utiliser en thème grec bannit l'usage de μικρός et autorise uniquement celui de μικρός. Il fallait donc traduire : ἡ μικρὰ ψυχή.

- « ne cesse point qu'il ne se perde au premier essai » (l. 11) : plusieurs candidats ont à juste titre employé la conjonction πρὶν, mais avec parfois quelques confusions dans l'utilisation de cette

conjonction. Rappelons donc que la proposition qu'elle introduit est à l'infinitif si la proposition principale est affirmative, mais qu'elle se comporte comme une temporelle ordinaire quand la proposition principale est négative : elle est à l'indicatif pour un fait réel et ponctuel, à l'optatif pour un fait répété dans le passé ou quand il est possible d'employer l'optatif oblique, au subjonctif accompagné de ἄν pour l'éventuel du présent ou du futur (J. Bertrand, p. 397). On pouvait donc traduire (à l'éventuel du présent) : τὴν ἐπιθυμίαν οὐ πρότερον ἔᾶ πρὶν ἂν τὴν πρώτην εὐθὺς ποιουμένη πεῖραν ἀπολλύηται.

- « ne laissent pas pour autant d'en surestimer la folle et brutale délectation » : « ne laissent pas pour autant de » signifie « continuent pourtant à ». L'emploi du verbe ἔάω-ἔῶ constituait donc un contresens. On pouvait par exemple utiliser οὐ παύονται (+ participe).

Au total, même si ce thème ne présentait pas de grandes difficultés, il a déconcerté certains candidats et les fautes relevées ont été trop nombreuses. Nous terminerons donc par quelques conseils qui, bien que maintes fois répétés, n'ont manifestement rien perdu de leur utilité :

- le jour de l'épreuve, il faut commencer par une lecture attentive du thème proposé, afin d'éviter tout contresens sur le texte français. Il faut aussi s'organiser pour garder le temps d'une relecture minutieuse, dont nous ne saurions trop répéter qu'elle est indispensable.

- pour réussir son épreuve de thème grec, un candidat à l'agrégation doit s'astreindre dans l'année à une révision systématique de la morphologie et de la syntaxe grecques à partir des grammaires traditionnelles (Allard et Feuillâtre, Ragon et Dain, J. Bertrand), des syntaxes (Bizos par exemple), et des ouvrages plus particulièrement consacrés à l'étude du thème grec (comme celui d'A. Lebeau, dont il existe deux éditions : *Le thème grec du DEUG à l'agrégation*, 2000 ; *Le thème grec de la licence à l'agrégation*, 2008).

- le candidat doit obligatoirement s'entraîner à effectuer un travail en temps limité pour être certain de pouvoir terminer la traduction du thème proposé dans les quatre heures de l'épreuve. Il est dommage, par exemple, qu'un candidat qui possédait pourtant une bonne connaissance de la langue grecque n'ait eu le temps cette année de traduire que 10 lignes sur 17.

- Enfin, il ne faut jamais oublier que la lecture régulière de textes en prose attique est le seul moyen d'assimiler les mécanismes de la langue grecque et d'acquérir l'aisance et la familiarité permettant de transposer en grec un texte français. Comme l'écrit A. Lebeau (*Le thème grec du DEUG à l'agrégation*, p. 3), « il est constant que, pour écrire de bons thèmes, il est indispensable de fréquenter régulièrement les prosateurs classiques, et qu'aucune préparation n'est plus efficace que celle qui consiste à lire chaque jour une page de Lysias ou une page de Platon ».

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE
OPTION B : GREC ET LATIN

Durée : 4,5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Option A :
I Ancien français

Option A
Première composition
Ancien français

TEXTE

Au moment où la reine Iseut est conduite au bûcher, Dinas, le seigneur de Dinan, se jette aux pieds du roi : après avoir rappelé ses états de service, il présente sa demande :

1096 " Sire, merci de la roïne!
Vos la volez sanz jugement
Ardoir en feu: ce n'est pas gent,
Qar cest mesfait ne connoist pas.
1100] Duel ert, se tu le suen cors ars.
Sire, Tristan est eschapez;
Les plains, les bois, les pas, les guez
Set forment bien, et mot est fiers.
Vos estes oncle et il tes niés:
1105 A vos ne mesferoit il mie.
Mais vos barons, en sa ballie
S'il les trovout nes vilonast,
Encor en ert ta terre en gast.
Sire, certes, ne quier noier,
1110 Qui avroit sol un escuier
Por moi destruit ne an feu mis,
Se iere roi de set país,
Ses me metroit il en balance
Ainz que n'en fust prise venjance.
1115 Pensez que de si franche feme,
Qu'il amena de lointain reigne,
Que lui ne poist s'ele est destruite?
Ainz en avra encor grant luite.
Roi, rent la moi, par la merite
1120 Que servi t'ai tote ma vite."

Béroul, *Le Roman de Tristan, poème du XIIIe siècle*, édité par E. Muret, Champion, CFMA, vers 1096-1120.

QUESTIONS

1- Traduire le texte en français moderne (4 points).

2- Phonétique (4 points) :

Étudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *barons* (v. 1106, latin : **barones*) et de *merci* (v.1096, latin : *mercedem*).

3- Morphologie (4 points) :

Décrire la formation et l'évolution du paradigme de *niés* (1104) et de *barons* (v. 1106), depuis les origines jusqu'au français moderne.

4- Syntaxe (4 points) :

Le sujet (expression et place) dans tout le passage.

5- Vocabulaire (4 points) :

Étudier dans une perspective diachronique et synchronique *franche* (v.1115) et *merci* (v. 1096).

COMPOSITION PRINCIPALE
Option A
I
RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS
Établi par monsieur Roger BELLON

Commentaire de la session :

Cette année encore, le nombre des candidats ayant remis une copie au titre de l'option A est resté stable en valeur absolue, mais a augmenté en valeur relative : 3 candidats sur 9 en 2012 (33% du total), 3 candidats sur 10 en 2011 (30% du total), 4 candidats sur 18 en 2010 (28,58 %) et 5 candidats sur 22 en 2009 (soit 23,72).

Les notes obtenues en ancien français se situent dans la moyenne : 8, 11,5 et 12,5 : les correcteurs n'ont pas eu à évaluer de copie faible, voire indigne, mais n'ont pas eu la plaisir de lire une très bonne copie. Le jury se félicite néanmoins que ces résultats aient permis à 2 candidats de l'option A d'être admissibles car l'épreuve avait été préparée avec sérieux. S'il est possible d'extrapoler à partir d'un lot si peu fourni, on dira que manifestement c'est le temps qui a manqué pour traiter convenablement l'ensemble des questions ! C'est donc l'occasion de rappeler aux candidats qu'il s'agit là d'un point essentiel et que la maîtrise de temps ne peut être acquise que par les exercices en temps limité.

Remarques générales sur les épreuves des deux options :

Préalable : Comme les années précédentes, le jury attire l'attention des candidats des deux options A et B sur l'intérêt qu'ils ont à lire les deux rapports (composition principale et composition complémentaire), qui sont à envisager en complémentarité : afin d'éviter les redites, commentaires et recommandations ne sont pas répétés. Pour nuancer, on ajoutera que la perspective des sujets n'est cependant pas exactement similaire, les questions posées aux candidats de l'option A imposant un traitement approfondi. Enfin, il convient de le rappeler ici, le rapport du jury n'a pas pour objectif de fournir aux candidats un corrigé-modèle complet du sujet proposé ; il s'agit plutôt de dresser le bilan critique de ce qui a été lu dans les copies corrigées et aussi de formuler clairement les attentes du jury à l'intention des candidats de la session à venir.

1) Le cadre de l'épreuve :

Il est stable puisque les candidats sont invités à traiter cinq questions :

- a) Traduction : le jury rappelle que si en général l'ensemble du passage proposé est à traduire, il est également envisageable que l'exercice ne porte que sur un extrait de ce passage. Il importe, dans cette question comme dans les suivantes, de lire attentivement le libellé afin de ne pas perdre un temps précieux.
- b) Phonétique : Etude de l'histoire phonétique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A) pris dans le texte. Les étymons, donnés dans le sujet en 2012 pour les deux options, ne sont pas systématiquement indiqués.
- c) Morphologie : étude en diachronie de la formation et de l'évolution d'un paradigme courant (nominal, adjectival, verbal ou pronominal) : ici encore l'étymon peut apparaître dans le sujet, sans que ce soit une obligation.
- d) Syntaxe : souvent, comme en 2009, 2010 et 2011, les candidats ont eu à traiter une question de synthèse conduisant à étudier un corpus d'occurrences relevées dans la totalité ou dans un extrait du texte. A cette question peuvent s'adjoindre, comme ce fut le cas lors des sessions 2007 et 2006 du concours pour les options A et en 2009 pour les options B, une ou deux questions ponctuelles, portant sur une tournure, un syntagme ou une phrase particulièrement intéressants. Il est également envisageable que la question de syntaxe ne porte que sur des points particuliers. Les questions ne sont pas forcément liées entre elles.
- e) Vocabulaire : étude de l'histoire sémantique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A), choisis dans l'extrait à traduire. Le nombre des termes proposés peut être accru, par exemple pour aborder un champ notionnel. Les étymons ne sont jamais donnés.

Le jury n'impose pas que les réponses suivent l'ordre du sujet, mais il demande que la numérotation des questions soit respectée et clairement indiquée dans la copie ; il déconseille fortement le traitement éclaté d'une unique question (un mot de phonétique à la suite de la traduction, l'autre entre un peu de morphologie et un peu de vocabulaire par exemple). Cette pratique prive en effet le développement de toute continuité. Elle interdit en outre au candidat de procéder par renvoi synthétique à des commentaires précédemment énoncés, ce qui contraint à des répétitions et donc à une perte de temps. De surcroît, travailler dans un premier temps la traduction évite de grossières erreurs dans les réponses suivantes.

Ainsi conçue, l'épreuve d'ancien français peut être fort gratifiante pour les candidats qui ont accompli un travail régulier de préparation, seul moyen pour les futurs agrégés de grammaire d'accéder à la connaissance des états de langue du Moyen Age, et donc seule voie pour appréhender l'histoire de la langue française dans son ensemble.

2) Quelques principes de notation :

En 2012, chacune des questions a été notée sur 4, comme l'indiquait le barème. Cette répartition des points n'est pas immuable. Comme le sujet est un ensemble, conçu pour être traité dans le temps imparti, le traitement de certaines questions peut requérir moins de temps que celui nécessaire pour d'autres questions. Il appartient au candidat de faire preuve de jugement et de savoir discerner rapidement, pour s'y consacrer, les points les plus intéressants. Les correcteurs attirent l'attention sur le fait qu'une question qui paraît brève peut nécessiter un traitement approfondi.

La note globale s'obtient par addition des notes partielles ; c'est dire combien il importe de ne délaissier aucun des domaines d'interrogation, même si on a fait le choix d'en privilégier certains. Il va de soi que, si la seule question notée par soustraction est la traduction, nous sanctionnons négativement les erreurs grossières d'orthographe, surtout s'il s'agit d'orthographe grammaticale ! L'exigence d'une relecture sérieuse et attentive nous paraît, pour un concours du niveau de l'agrégation, devoir être acquise et la qualité de la rédaction en une langue française correcte et élégante est bien entendu directement prise en compte.

Le jury attend des explications claires et fermes, sans imposer aucune théorie ni aucune école particulière et, contrairement à une légende tenace, il n'est pas plus guillaumien en syntaxe qu'adepte des théories de la grammaire générative ! Il se défie autant d'une terminologie clinquante utilisée sans fondement que d'une analyse platement descriptive, de courte vue. Que les candidats soient convaincus que l'honnêteté dans la pensée et dans la langue est appréciée.

Cet impératif de rigueur impose le contact longuement répété au cours de la préparation avec des ouvrages de référence, considérés dans leur apport particulier ; les rapports du jury des années antérieures – notamment celui de l'année 2006, à compléter par les suivants - sont accessibles en ligne et comportent des indications bibliographiques auxquelles nous renvoyons. Les candidats à la session 2013 y adjoindront un manuel assez récent qui les aidera à travailler la question de vocabulaire : Roland GUILLOT, *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Champion, Unichamp-Essentiel, n°18, Paris, 2008. Nous rappelons encore que la *Syntaxe de l'ancien français* de Ph. Ménard offre une riche description de la langue médiévale, dans une approche traditionnelle. La fréquentation assidue du *Précis d'ancien français* de G. Joly - il convient d'utiliser la seconde édition parue chez A. Colin, dans la collection U, Linguistique, en 2009 - et de la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant permet d'intégrer de façon judicieuse et pertinente les apports de la linguistique.

On complètera ces propos généraux en soulignant la perspective qui guide correcteurs et interrogateurs dans la conception des sujets en Ancien français pour l'agrégation de grammaire. Considérant le prestige de ce concours, ils requièrent une réelle sensibilité linguistique et des connaissances claires autant que solides en matière d'histoire de la langue française sans pour autant que tous les candidats soient destinés à devenir des spécialistes du Moyen Age. Le texte au programme de la session 2013 ne demande aux candidats aucune exigence particulière : il s'agit de la langue classique du début du XIIIe siècle, avec une légère teinte dialectale qui ne doit pas dérouter les lecteurs.

Bilan de l'option A et recommandations aux futurs candidats

I- Traduction :

La traduction est un exercice qui ne s'improvise pas le jour du concours : il se prépare tout au long de l'année universitaire (moins de 7 mois, du début de septembre à la mi-mars) et il doit servir de point de départ à une connaissance approfondie du texte ; chaque candidat doit mettre au point une traduction personnelle ET écrite du texte ; cet exercice s'apparente à un exercice d'écriture à contrainte : on y vérifie la connaissance de la langue médiévale, mais aussi l'aptitude du candidat à manier convenablement la langue française contemporaine : tout manquement aux règles de l'orthographe et de la ponctuation, de la syntaxe et de la morphologie est sanctionné au même titre que toute erreur dans la compréhension du texte médiéval.

Le passage proposé contenait au milieu de phrases sans difficulté notoire deux passages plus délicats : tout d'abord l'interprétation du *nes* du vers 1107 ; la ponctuation de l'édition de référence en fait l'enclise (très rare) de la conjonction de coordination *ne* et du pronom personnel régime *les* ; on traduit alors « s'il les tenait en son pouvoir et s'il les malmenait (et qu'il les malmenât) », le "les" ayant pour référent *vos barons*, groupe nominal sorti de sa place ordinaire et placé en tête de l'énoncé (dislocation) ; on peut aussi voir dans *nes* l'enclise (plus fréquente) de la négation *ne* et du pronom *les* et remplacer la virgule de la fin du vers par un point d'interrogation : « s'il les tenait en son pouvoir, ne les malmènerait-il pas ? ».

Ensuite les vers 1110 à 14 : il y a d'abord une relative sans antécédent à valeur hypothétique (*qui avroit ...*), puis une rupture de construction avec une hypothétique (*se iere, iere* étant une forme de personne 3 dont le sujet est la relative sans antécédent), enfin la régissante au conditionnel (*metroit*, mais ici *ses = si + les*) suivie d'une subordonnée introduite par *ainz que*, qu'il faut comprendre comme « plutôt que » ; l'idée est que la vengeance est un devoir sacré (donc Tristan, dans le raisonnement très construit de Dinas, cherchera par tous les moyens à venger la mort d'Iseut sur le bûcher) et que Dinas ne renoncerait pas à venger la mort d'un seul de ses écuyers (la personne tout en bas de la hiérarchie chevaleresque) même si le meurtrier lui offrait en échange ses sept royaumes ! On peut traduire : « celui qui aurait, dans un conflit avec moi, tué ou brûlé un seul écuyer, même s'il était roi de sept contrées, pourrait bien les mettre dans la balance, cela ne m'empêcherait pas d'en tirer vengeance ».

Quelques remarques complémentaires sur la précision attendue dans le rendu de chaque terme :

gent (1098) doit être rendu par « noble, digne, convenable », on pouvait même aller jusqu'à « ce n'est pas un acte digne de vous » ;

- *Qar cest mesfait ne connoist pas* (1099) : « car elle ne reconnaît pas cette faute », « car elle ne se reconnaît pas coupable de ce forfait » ; « elle est innocente » constitue à la fois un léger faux-sens et un affaiblissement du texte ;

- *les pas, les guez* (1103) : « les défilés, les gués » ;

- *set forment bien* (1103) : la traduction par « il les connaît tous sur le bout des doigts » est à la limite du registre familier mais elle a été acceptée.

- *par la merite / Que servi t'ai tote ma vite* (1119-20) : *merite* ne peut être rendu par le simple calque « mérite(s) » et le verbe *servir* renvoie au service féodal du vassal pour son seigneur et non aux « services » rendus et échangés entre voisins de bonne compagnie ; on ne peut rendre toutes ces nuances que par une traduction allongée par rapport à l'original : « en raison de la gratitude acquise par le service accompli pour vous durant toute ma vie » ;

Les trois copies corrigées ont proposé une bonne -et pour une copie une excellente- traduction du texte, preuve que les exhortations des rapports précédents ont été entendues ! Les candidats savent maintenant que les correcteurs peuvent témoigner leur satisfaction en attribuant des « bonus » pour récompenser une traduction particulièrement précise et élégante ou la reconnaissance d'un fait de langue peu fréquent.

II) Phonétique :

Il convient de rappeler ici tout d'abord les incontournables points de méthode : il faut tout d'abord transcrire l'étymon latin en alphabet phonétique (Bourciez, Bourciez avec adaptation G. Zink ou API, au choix), ensuite faire figurer sur cet étymon l'accent tonique ainsi que (chaque fois que c'est possible) la quantité des voyelles et enfin retracer l'histoire du mot (dans sa globalité) de manière chronologique. À chaque étape, il est indispensable de nommer le (les) phénomène(s) essentiel(s) et de

le(les) décrire rapidement, la simple énumération des formes reliées par le signe > étant tout à fait insuffisante ! Les dates des principales transformations des phonèmes depuis le latin jusqu'au moyen français doivent également être connues, mais le jury admet toutes les datations proposées par les différents manuels utilisés par les candidats, à condition que la chronologie relative soit scrupuleusement respectée. L'évolution doit être poursuivie au-delà du moyen français jusqu'à la forme actuelle du mot et à partir de l'ancien français chaque étape de l'évolution doit comprendre un commentaire détaillé des graphies, celle du texte d'étude mais aussi celles des autres graphies attestées.

1) A titre d'exemple, voici le traitement attendu pour le second mot :

Transcription : LC *mercedem*, [merkède] > AF *merci* [mɛrtsí] > FM *merci* [mɛʁsí] ;

Étymon : accusatif singulier du substantif féminin *merces*, *mercedis* ;

Accentuation : par la méthode empirique, on constate que l'accent porte sur la voyelle de la syllabe pénultième [-ké-] ; cette syllabe étant de structure ouverte, la voyelle tonique est nécessairement longue et on constate en outre qu'elle est en position libre : [merkède] .

Evolution :

- au I^es. avant J.-C., la consonne finale *m*, marque distinctive de l'accusatif singulier, n'est plus prononcée : [merkède].

- au II^es., le bouleversement vocalique remplace la différence de longueur par une différence de timbre : la voyelle tonique, longue en LC, prend le timbre fermé et du fait qu'elle est en position libre (syllabe ouverte), elle est prononcée très allongée.

La quantité de la voyelle initiale non tonique (en position entravée) n'a aucune importance¹ pour la suite de l'évolution, puisqu'au IV^es. toutes les voyelles initiales non toniques [e] et [o] prennent toutes un timbre fermé ; on peut donc déjà noter le timbre fermé de la voyelle initiale : [merkède] .

- au III^es., commence la palatalisation de la consonne [k] en position forte (explosive appuyée sur consonne) devant une voyelle d'avant (voyelle palatale), le [é] ici ; le processus peut être décomposé en 3 phases :

- palatalisation proprement dite : [k] > [k̟]

- nouvelle avancée du point d'articulation et dentalisation : [k̟] > [t̪]

- assibilation (apparition en fin d'émission d'un son sifflant), formation d'une affriquée : [t̪] > [tʃ] d'où [mɛʁtʃéde].

- au VI^e s., l'affaiblissement des consonnes en position intervocalique affecte la dentale sonore qui se spirantise : [d] > [ð] : [mɛʁtʃéðe]. Il s'agit du changement du mode d'articulation appelé spirantisation : passage du mode occlusif au mode constrictif.

- au VI^e s. toujours, le [é] fermé tonique libre, voyelle qui subit depuis le bouleversement vocalique un allongement de sa tenue, se diphtongue selon le processus habituel d'allongement, segmentation et différenciation par fermeture maximale du second élément : [é] > [é:] > [éɛ] > [éi] : [mɛʁtʃéide].

- à la même époque, le groupe palatalisé [tʃ] exerce son influence fermante sur le premier élément de la diphtongue (qui était déjà fermé et suivi d'un élément plus fermé encore), ce qui entraîne la monophthongaison en [i] : [mɛʁtʃíde]

- au VII^e s., l'affriquée se dépalatalise: [tʃ] > [ts] : [mɛʁtsíde].

- à la fin du même siècle, la voyelle finale s'amuit : la consonne interdente spirante [ð] arrivant en position de finale absolue s'assourdit en [θ] : [mɛʁtsíθ].

¹ D'ailleurs le Gaffiot ne la donne pas.

- entre le IX^es. et le XI^es., ce phonème en position finale disparaît à son tour : [mɛʁtsɪ].
 - au cours du XII^es., la voyelle initiale [ɛ] fermé, en position entravée, s'ouvre d'un degré : [ɛ] > [ɛ̃] : [mɛʁtsɪ̃].

- au début du XIII^es., l'affriquée se simplifie par perte de l'élément dental: [ts] > [s] : [mɛʁsɪ].
 L'évolution phonétique est presque achevée ; la graphie médiévale la plus fréquente est celle du texte : *merci*, le graphème c étant conservé par souci étymologique.

- le dernier changement commence² au XVII^es. le [r] apico-alvéolaire devient un [R] dorso-vélaire : [mɛʁsɪ], graphie *merci*.

2) pour le premier mot (*barons*) je renvoie les futurs candidats aux remarques du rapport de 2011 sur la forme *maison*, me contentant de quelques remarques sur ce qui a posé problème aux candidats :

-l'affaiblissement phonétique du [s] final, affaiblissement variable selon la position puis total à partir du XVI^e s. sauf les cas de liaison très étroite : le graphème s change alors de statut : de phonogramme qu'il était, il devient morphogramme grammatical, marque pour l'œil du nombre.

- le phénomène dit d'allègement de nasalité (phénomène appelé parfois de façon impropre "dénasalisation") est bien daté (début du XVII^e s.) mais il est bien souvent mal analysé : dans le groupe constitué par une voyelle nasalisée et une consonne nasale, l'allègement se fait en fonction de la position de la consonne nasale :

- si cette dernière est en position implosive ou finale, elle s'efface mais elle est conservée dans la graphie comme marque visuelle de la nasalisation : [baRɔ̃], graphie *barons* ; dans ce cas on ne peut pas parler de dénasalisation, ou seulement de « dénasalisation partielle du groupe » ;

- si la consonne nasale est en position explosive (dans *baronne* par exemple), elle se maintient et la voyelle nasale est dénasalisée : elle passe à la voyelle orale correspondante [ɔ̃] : [baRɔ̃nə], graphie *baronne*.

Les candidats doivent savoir que l'analyse des graphies n'est pas une étape facultative, c'est une obligation pour toute étude phonétique ; la plupart des candidats l'ont bien compris et les correcteurs espèrent qu'ils auront en 2013 l'occasion de lire à propos du texte de Guillaume de Lorris de fines analyses des graphies médiévales, source de bonus au moment de l'évaluation finale de la copie !

III- Morphologie :

Le sujet ne pouvait en aucun cas désorienter les candidats raisonnablement préparés, mais cette année encore les copies pèchent le plus souvent par insuffisance de méthode dans la présentation des résultats de leurs analyses : il faut combiner un cadre chronologique strict et une analyse non pas fragmentée forme par forme, mais articulée sur la différence entre les 2 bases ; les changements phonétiques ont leur place dans une analyse morphologique, mais ils ne doivent pas constituer l'axe directeur de l'exposé ni l'essentiel de l'étude ; à partir de l'ancien français il faut toujours soigneusement opérer deux distinctions essentielles : d'abord entre les changements phonétiques réguliers et les changements dus à une réfection analogique, ensuite entre les changements phonétiques et les changements graphiques.

Avant d'aborder le détail des différentes étapes de l'évolution, il faut, en guise de courte introduction, analyser et caractériser la forme en question : *niés* (1104) est ici une forme de CSS (en fonction d'apostrophe) et *barons* (v. 1106) une forme de CRP dans une phrase avec structure disloquée ; ce sont des substantifs masculins de type III, à 2 bases, dont le paradigme est en A.F. :

	Singulier	Pluriel
CS	<i>niés</i>	<i>neveu</i>
CR	<i>neveu, nevo</i>	<i>nevez</i>

² Il ne s'achève que dans la période contemporaine : le r "roulé" s'est maintenu longtemps dans une vaste zone allant du Poitou à la franche-Comté en passant par la Bourgogne.

	Singulier	Pluriel
CS	<i>ber(s)</i>	<i>baron</i>
CR	<i>baron</i>	<i>barons</i>

Ces 2 paradigmes sont construits selon la même structure ;

	Singulier	Pluriel
CS	base 1 + Ø	base 2 + Ø
CR	base 2 + Ø	base 2 + s

On rencontre dans le texte au programme uniquement les formes *niés* et *nevo*, et il faut noter que les 2 seules occurrences de *ber* entrent dans un emploi adjectival du terme.

1. le paradigme en latin :

a) en latin classique :

	Singulier	Pluriel
No	<i>nēpos</i>	<i>nepótes</i>
Ac	<i>nepótem</i>	<i>nepótes</i>

	Singulier	Pluriel
No	<i>báro</i>	<i>barónes</i>
Ac	<i>barónem</i>	<i>barónes</i>

Il est inutile de donner les autres cas puisqu'ils n'interviennent en rien dans l'évolution diachronique, mais en revanche il est indispensable d'analyser les paradigmes latins : il s'agit dans les deux cas d'un masculin imparisyllabique, avec déplacement de l'accent : il se trouve pour le premier mot sur la voyelle *e* au nominatif singulier et aux autres cas sur la voyelle *o*, qui est longue, et pour le second sur la voyelle *a* au nominatif singulier et aux autres cas sur la voyelle *o*, qui est longue.

b) en bas latin :

Il ne s'agit pas ici de donner tous les détails de l'évolution phonétique, mais de bien distinguer ce qui relève des changements phonétiques ordinaires (l'effacement du *m* final, la disparition pour les voyelles de la quantité au profit du timbre) et ce qui relève du jeu de l'analogie. Pour ces mots, le caractère imparisyllabique est conservé mais c'est le nominatif pluriel qui subit une réfection analogique (sur le modèle dominant des substantifs de type *dominus / domini* au nominatif pluriel) en -*i* ; d'où le nouveau paradigme :

	Singulier	Pluriel
No	<i>nēpos</i>	<i>nepóti</i>
Ac	<i>nepóte</i>	<i>nepótes</i>

	Singulier	Pluriel
No	<i>báro</i>	<i>baróni</i>
Ac	<i>baróne</i>	<i>barónes</i>

2. du bas latin à l'ancien français :

Il faut tout d'abord distinguer pour chaque mot l'évolution des bases et celles des désinences communes : l'évolution de ces dernières (-Ø, -e, -i et -es) est régulière : les voyelles finales autres que *a* s'effacent avant le VIII^es. et le *s* final se maintient graphiquement et phonétiquement.

Il faut ensuite distinguer pour chaque mot l'évolution de la base 1 et l'évolution de la base 2 :

- base 1 :

La voyelle tonique [é] de *nepos* est en position libre et elle subit l'évolution régulière de la voyelle [é] en position tonique libre : segmentation spontanée au III^es. puis réduction de la diphtongue

à une séquence semi-consonne + voyelle accentuée [yé] à la fin du XIIes. ; la consonne [p] en position intervocalique en LV arrive en position implosive devant le s final (consonne finale du radical) et disparaît ;

La voyelle tonique [á] de *baro* est en position libre et elle subit l'évolution régulière de la voyelle [á] en position tonique libre : segmentation spontanée au VIes. puis réduction très précoce de la diphtongue à la voyelle accentuée [é] ; la voyelle finale [o] disparaît régulièrement ; il faut impérativement expliquer l'origine du -s final (*bers*) qui n'a rien de phonétique ; il est d'origine analogique, il apparaît par analogie avec les masculins de type I (le groupe de très loin le plus nombreux) pour lesquels le CSS est *li rois*.

- base 2 :

- la base *nepot-* évolue régulièrement et il ne s'agit pas de donner l'évolution phonétique détaillée de *nepotem* à *neveu* puis d'étudier encore les 2 autres formes ; il faut se contenter de ce qui est essentiel et significatif pour analyser le mécanisme des 2 bases ; l'essentiel est le changement de position des voyelles, changement qui induit une différence d'évolution, : la voyelle [e] est ici initiale non tonique en position libre, elle s'affaiblit donc en [é] sans changement de graphie ; quant à la voyelle [o] elle est en position de tonique libre : et elle subit l'évolution régulière de la voyelle [o] en position tonique libre : segmentation spontanée au VIes. puis réduction à la fin du XIIes. (période du texte) de la diphtongue à la voyelle accentuée [é] qui est graphiée *o* (graphie étymologique) ou *eu* (graphie historique qui s'imposera) ; le *t* intervocalique s'affaiblit et disparaît au CRS et au CSP, mais se maintient au CRP, formant avec le -s casuel l'affriquée [ts] graphiée *z* par les scribes.

- pour la base *baron-* vous devez renvoyer à l'étude faite pour la question de phonétique : les effets du changement de position des voyelles *a* et *o* sont nets ici : la première, initiale non tonique, se conserve intacte, la seconde, tonique libre devant consonne nasale -*n*, se segmente et aboutit à une voyelle simple nasalisée.

3. de l'ancien français au français moderne :

Il convient de mentionner clairement ici la ruine du système bicasuel, à une vitesse variable selon les régions et les niveaux de langue, à partir du XIVes., en raison, entre autres, de l'affaiblissement progressif de toutes les consonnes finales, donc du -s qui fonctionne dans le système bicasuel comme morphème démarcateur de cas. On ne conserve que les formes de CR et le morphème -s devient alors une marque de nombre (purement graphique à partir du XVes.) dans le cadre de l'opposition flexionnelle -Ø / -s.

Mais pour les substantifs à 2 bases, il faut étudier le sort de la base 1 ; dans la plupart des cas elle a disparu totalement : c'est le cas de *niés* et de *ber*, formes courtes disparues dès le début du XIVes. "au profit" de *neveu* et *baron* . On peut signaler les quelques cas où les 2 bases se sont conservées avec une spécialisation sémantique : c'est le cas de *pâtre / pasteur*, *sire / seigneur* ou *copain / compagnon*. Pour *hom / home* c'est une spécialisation syntaxique qui explique le maintien de *on* et *homme*.

On voit, en guise de conclusion, quelle est la méthode pour traiter ce type de question : il faut être précis, tout en évitant l'écueil qui consiste à faire de cette question une nouvelle question de phonétique, et rapide (le jour du concours la "gestion" du temps est capitale), avec une bonne articulation des tableaux et des explications.

IV- Syntaxe

La question est classique (elle a été donnée à l'agrégation de Lettres Modernes en 2000), le corpus de longueur très raisonnable (12 formes), et le résultat est globalement satisfaisant, avec des copies qui sur cette question dépassent toutes la moyenne mais qui génèrent chez le correcteur un certain sentiment de frustration, car avec un peu plus de méthode dans l'analyse elles auraient pu devenir très bonnes !

Il convient de rappeler tout d'abord que si le sujet de cette année ne comportait qu'une question de synthèse, le plus souvent on y ajoute une question très ponctuelle portant sur une forme ou une groupe restreint. Il faut ensuite répéter pour les futurs candidats que le jury attend un traitement raisonné du corpus préalablement classé (selon des critères qu'on explicitera clairement) : un simple relevé linéaire des formes accompagné d'une remarque en style télégraphique ne saurait tenir lieu d'analyse syntaxique ! L'exposé doit donc être composé et comporter une introduction et une conclusion.

Pour introduire l'analyse, il est indispensable de définir la notion grammaticale de « sujet » ; on rappellera que le jury, à l'écrit comme à l'oral, n'est prisonnier d'aucune théorie linguistique et que les candidats ont sur ce point une totale liberté mais qu'ils restent tenus à la cohérence dans leur exposé. La notion de sujet est une notion d'ordre fonctionnel et elle indique qu'un élément non verbal (de

nature nominale, pronominale ou propositionnelle) est le support d'incidence d'un élément de nature verbale, ce qui se traduit morphologiquement dans celui-ci par la présence de marques de personne. Ainsi définie, cette notion ne recoupe que partiellement celles d'agent ou de thème. Pour être complet il convient d'ajouter que l'AF possède par rapport au FM plusieurs spécificités, que l'on peut regrouper ainsi :

- les substantifs, les adjectifs, les déterminants et les pronoms portent une marque flexionnelle lorsqu'ils occupent la fonction de sujet ;
- dans les énoncés assertifs la présence devant le verbe (en antéposition) d'un élément complément au sens large (le plus souvent un adverbe, même tenu comme *si* ou *or*) entraîne la postposition (ou l'omission) du sujet ;
- l'expression du pronom personnel sujet (PPS) est largement facultative, surtout quand il devrait être postposé ; lorsqu'il précède le verbe, il peut conserver la tonicité du pronom latin et être disjoint du verbe auquel il est incident.

Il faut ensuite annoncer le plan : le plus simple consiste à étudier d'abord les cas d'expression du sujet en analysant sa réalisation morphologique et sa place, ensuite les cas de non expression.

Voici donc, sous une forme non entièrement rédigée, des éléments de corrigé indispensables pour construire l'exposé :

I) expression du sujet

A) réalisation morphologique

1- réalisation pronominale

- pronom personnel sujet (PPS)

1) référent : le roi, interlocuteur de Dinas ;

se tu le suen cors ars (1100), *vos la volez* (1097), *vos estes oncle* (1104)

2) référent = Tristan :

et il tes niés (1104), *a vos ne mesferoit il mie* (1105), *s'il les trovout* (1107), *qu'il amena de lointain reigne* (1116)

3) référent = la reine ; *que lui ne poist s'ele est destruite* (1117)

4) référent = une tierce personne : *ses me metroit il en balance* (1113)

-Pronom démonstratif : *ce n'est pas gent* (1098)

2- réalisation nominale

- nom propre : *Tristran est eschapez* (1101)

- nom commun : *duel ert* (1100), *encor en ert ta terre en gast* (1108), *ainz que n'en fust prise venjance* (1114)

3- cas particulier : proposition relative sans antécédent avec rupture de construction et dislocation : *qui avroit sol un escuier / Por moi destruit ne an feu mis* (1110-11)

B) place du sujet

1- antéposition

vos la volez (1097), *vos estes oncle* (1104)

s'il les trovout (1107),

qu'il amena de lointain reigne (1116)

que lui ne poist s'ele est destruite (1117)

ce n'est pas gent (1098)

Tristran est eschapez (1101), *duel ert* (1100),

se tu le suen cors ars (1100),

Seule la dernière occurrence présente un PPS disjoint du verbe, dans une proposition subordonnée hypothétique introduite par *se* ;

2- postposition

a vos ne mesferoit il mie (1105),

ses me metroit il en balance (1113)

encor en ert ta terre en gast (1108),

ainz que n'en fust prise venjance (1114)

Dans ces occurrence la première place est saturée par un adverbe (1113 et 1118) ou un groupe prépositionnel (1105) ; dans la dernière c'est l'adverbe de négation *ne* qui conserve de son statut latin la possibilité d'ouvrir l'énoncé.

3- cas particulier :

- proposition relative sans antécédent avec rupture de construction et dislocation :

qui avroit sol un escuier / Por moi destruit ne an feu mis (1110-11)

- PPS dans une proposition elliptique du verbe (structure parallèle) : *et il tes niés* (1104),

II) non expression du sujet

1- première place saturée par un élément en fonction de régime :

gar cest mesfait ne connoist pas (1099)
les plains, les bois, les pas, les quez / Set forment bien, (1102-03)
et mot est fiers (1103)
que servi t'ai tote ma vite (1120)
 2- verbe unipersonnel :
que lui ne poist s'ele est destruite? (1117)
ainz en avra encor grant luite (1118)
 3- verbe à l'impératif :
roi, rent la moi (1119)
 4- première place saturée par le verbe :
ne quier noier (1109)
se iere roi de set país (112)
pensez que de si franche feme... ? (1115, dans une interrogation directe totale)

En conclusion il convient d'indiquer que le mouvement général de la langue française conduit à partir du MF à l'expression systématique du sujet sous sa forme pronominale et à l'expression en antéposition, sauf dans les phrases interrogatives : le sujet précède le verbe et lui fournit les marques de personne.

V- Vocabulaire

Il ne s'agit pas ici de donner un corrigé-modèle exhaustif (les 2 mots sont traités dans la plupart des manuels) : on s'en tiendra à des remarques de méthode et au traitement de quelques points qui ont été plus ou moins négligés par les candidats.

L'expérience montre que la question de vocabulaire est le plus souvent rédigée dans la précipitation et l'improvisation : les candidats ont donc intérêt à bien maîtriser le cadre dans lequel ils organiseront leur analyse ; le plan type le plus courant fait se succéder l'étude de l'étymon, celle des valeurs et emplois en AF, celle des emplois du texte et on termine par l'étude de l'évolution ultérieure. Une telle étude ne s'improvise pas, mais s'appuie sur un travail régulier, dès avant l'année du concours, et sur la confection de fiches indispensables pour les révisions et utilisables également pour l'épreuve de grammaire moderne.

Pour le substantif *merci* (féminin) , le sens était clair ici : Dinas demande au roi qu'il ait pitié de la reine, donc qu'il ne la fasse pas conduire au bûcher avant qu'elle soit régulièrement jugée : on est ici dans une phrase nominale, mais en construction verbale on trouve le plus souvent les syntagmes *crier merci* et *avoir merci* ; dans le texte on implore soit le roi (plusieurs occurrences de *sire, merci*) soit Dieu lui-même : *a Deu, qui est sire du mont, / cri ge merci* (2185-86) ; de ce sens premier de « pitié, miséricorde, pardon (de Dieu) » on passe ensuite à celui de « reconnaissance » que l'on témoigne à celui qui a accordé sa *merci*, et à celui de « témoignage de reconnaissance, remerciement » ; le verbe *mercier* (qqn) et le dérivé *merciement* ne possèdent que ce sens là. C'est pour traiter de l'évolution ultérieure que les candidats éprouvent le plus de difficulté à distinguer clairement l'essentiel et l'accessoire et à organiser leur exposé selon un fil conducteur clair. Pour *merci*, l'essentiel est la spécialisation dans le sens de « témoignage de reconnaissance, manifestation de gratitude » et la fixation dans un syntagme de type *merci, merci beaucoup* ; par suite d'une lecture erronée du syntagme médiéval *grant merci*, le substantif est devenu masculin (dire un grand merci) , mais il est resté féminin dans le sens médiéval de « dépendance » : *être à la merci de qqn* ou *de qqc* ; le changement de genre n'est pas l'essentiel dans l'évolution, ce phénomène doit être mis en rapport avec la spécialisation sémantique.

Pour l'adjectif *franche* (*si franche fame*, expression qui désigne l'isèut, fille d'un grand roi) le sens est clair ; « une aussi noble femme » ou « une aussi noble épouse » ; d'ailleurs, dans le texte au programme, le terme se trouve majoritairement employé dans le syntagme *franche rōine* (837, 1077, 2249 et 2261) et la dernière occurrence (*Les filles as frans vavasors*, 2212) actualise le sens premier de l'adjectif « qui est libre, qui n'est pas soumis ... à un maître ou à un impôt ». Pour les valeurs de l'AF, il est essentiel de bien hiérarchiser les valeurs selon l'ordre chronologique : du nom du peuple franc (cf *Gesta Dei per Francos*), on passe au sens de « libre comme le sont les Francs, non soumis » puis à celui de « noble » et enfin à celui de « qui possède les qualités de la noblesse : courage, vaillant, générosité ». Comme pour le terme précédent l'analyse de l'évolution ultérieure ne saurait se réduire à une poussière de faits ponctuels et il n'est pas indispensable de consacrer un paragraphe entier à l'emploi substantivé de *franc* comme unité monétaire ! Le plus important est de mettre en évidence l'essentiel :

- le dernier sens médiéval (« qui possède toutes les qualités attendues d'un noble ») subit une lente érosion sémantique et n'assume plus en FM que le sens de « qui dit toujours ce qu'il pense, qui est sincère dans ses propos » ;
- mais du sens de « libre » subsiste dans le vocabulaire économique le sens de « qui est exonéré de taxe » et on parle ainsi de *zone franche* ou d'*envoi en franchise de port*.

Le jury sait parfaitement que c'est presque toujours – en 2012 comme les années précédentes - le manque de temps qui empêche les candidats de mettre en valeur leurs connaissances ; c'est pourquoi le travail de préparation à cette question de vocabulaire, mais aussi aux autres questions, doit intégrer cette donnée et aboutir à des fiches personnelles qui retiennent l'essentiel de ce que le candidat doit savoir afin d'apporter la preuve de ses compétences linguistiques !

Grammaire et linguistique
Option A
Première composition
Français moderne

L'OURS ET LES DEUX COMPAGNONS

- Deux Compagnons pressés d'argent
À leur voisin fourreur vendirent
La peau d'un Ours encor vivant,
Mais qu'ils taeraient bientôt, du moins à ce qu'ils dirent.
- 5 C'était le roi des Ours au compte de ces gens.
Le marchand à sa peau devait faire fortune.
Elle garantirait des froids les plus cuisants,
On en pourrait fourrer plutôt deux robes qu'une.
Dindenaut prisait moins ses moutons qu'eux leur Ours :
- 10 Leur, à leur compte, et non à celui de la bête.
S'offrant de la livrer au plus tard dans deux jours,
Ils conviennent de prix, et se mettent en quête,
Trouvent l'Ours qui s'avance, et vient vers eux au trot.
Voilà mes gens frappés comme d'un coup de foudre.
- 15 Le marché ne tint pas ; il fallut le résoudre :
D'intérêts contre l'Ours, on n'en dit pas un mot.
L'un des deux Compagnons grimpe au faite d'un arbre ;
L'autre, plus froid que n'est un marbre,
Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent,
- 20 Ayant quelque part ouï dire
Que l'ours s'acharne peu souvent
Sur un corps qui ne vit, ne meut, ni ne respire.
Seigneur Ours, comme un sot, donna dans ce panneau.
Il voit ce corps gisant, le croit privé de vie,
- 25 Et de peur de supercherie
Le tourne, le retourne, approche son museau,
Flaire aux passages de l'haleine.
« C'est, dit-il, un cadavre ; ôtons-nous, car il sent. »
À ces mots, l'Ours s'en va dans la forêt prochaine.
- 30 L'un de nos deux marchands de son arbre descend,
Court à son compagnon, lui dit que c'est merveille
Qu'il n'ait eu seulement que la peur pour tout mal.
« Eh bien, ajouta-t-il, la peau de l'animal ?
Mais que t'a-t-il dit à l'oreille ?
- 35 Car il s'approchait de bien près,
Te retournant avec sa serre.
– Il m'a dit qu'il ne faut jamais
Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre. »

La Fontaine, *Fables*, édition de J.-C. Darmon, V, XX

Lexicologie (4 points)

Vous ferez l'étude des termes suivants : *résoudre* (v. 15), *s'acharne* (v. 21), *panneau* (v. 23), *prochaine* (v. 29).

Morpho-syntaxe (8 points)

a- Syntaxe : les syntagmes prépositionnels (6 points).

b- Faites toutes remarques utiles sur « Voilà mes gens frappés comme d'un coup de foudre » (v. 14) (2 points).

Étude de style (8 points)

La polyphonie : formes et enjeux.

COMPOSITION PRINCIPALE

OPTION A :

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par Monsieur Stéphane CHAUDIER

La structure de l'épreuve écrite est la même pour l'option A et l'option B ; cependant, comme les candidats de l'option B ne disposent que d'une heure un quart, il a semblé raisonnable, pour les sujets de la session 2013, de limiter la question de lexicologie à l'analyse de deux mots (notés sur 2 points chacun) ou à une question problématique sur corpus réduit (4 points). Rien ne change pour l'option A.

Avertissement

De bons esprits feront remarquer le caractère artificiel de ces corrigés. « Comment voudriez-vous que des étudiants aient le temps d'écrire tout cela ? Vous-même, qui prétendez l'exiger des autres, n'y arriveriez pas ». Il convient donc de préciser la « règle du jeu » qui préside à leur élaboration.

Les éléments de corrigés qui suivent sont faits à partir des remarques pertinentes trouvées dans les copies. Comme La Bruyère, le correcteur pourrait dire qu'il rend à son public ce qu'il lui a prêté ; je remercie donc les candidats de tout ce qu'ils m'ont transmis, appris parfois, par le biais de leur copies ou de leurs oraux.

Conseils généraux

Lexicologie

La question de lexicologie se présente habituellement sous deux formes : 1° l'étude de plusieurs mots du texte (comme c'était le cas cette année) ; 2° l'étude d'une problématique lexicologique à partir d'un corpus (le texte ou un passage du texte).

L'étude d'un mot peut avoir une finalité philologique : il s'agit alors de préciser le sens d'un mot susceptible de faire obstacle à la compréhension du texte pour le lecteur d'aujourd'hui. Il convient donc de restituer ce que le lecteur contemporain du texte pouvait comprendre.

Mais le but essentiel de l'exercice reste d'ordre linguistique : il est demandé au candidat de présenter de manière méthodique des faits de polysémie en synchronie et/ou des évolutions sémantiques en diachronie. Présenter signifie non seulement distinguer et classer des emplois mais expliquer cette diversité. La difficulté de l'exercice tient à ce que le candidat ne dispose d'aucun autre document que le texte et sa propre mémoire. Il faut donc se constituer une « culture lexicologique » : avoir des connaissances sur le vocabulaire d'un texte ; savoir mettre en œuvre une technique de raisonnement et d'exposition.

La première étape est celle de l'observation : i) de la forme du mot ; ii) de son entourage immédiat (syntagme, phrase) ; iii) du co-texte : le réseau des synonymes, antonymes et expressions coréférentes dans le texte. Une fois cette observation menée à bien, le candidat aguerri doit avoir compris pourquoi le mot a été donné.

La seconde étape est celle de la rédaction. Il existe un plan commode, qu'il faut adapter en fonction du mot à traiter :

- description morphologique du mot
- étude diachronique : de l'étymologie au français moderne ; cette partie n'est évidemment pertinente que si l'évolution sémantique fait apparaître un écart significatif entre les usages ; il n'est pas question de demander aux candidats de dater l'apparition des différents emplois du mot ; décrire l'évolution dans ses grandes lignes suffit ; donner une explication fiable ne peut qu'apporter des points.
- étude synchronique : partir du sens du texte, dégagé à partir du cotexte ; puis présenter les autres emplois du mot en faisant apparaître (quand elle existe) la cohérence de cette diversité d'acceptions.

Un plan relève de la technique d'exposition ; à lui seul, ce n'est en aucun cas un gage de réussite.

Pour traiter cette question, il importe de posséder un minimum de culture linguistique. L'excellente *Introduction à la lexicologie* d'Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet (Paris, Armand

Colin, 2008 pour la dernière édition revue et corrigée) offre une synthèse précise et claire ; nombreux exemples commentés ; bibliographie utile. Je recommande en particulier le chapitre 5, « La polysémie », et toute la deuxième partie, « Morphologie lexicale ».

Grammaire / morpho-syntaxe

Ces deux intitulés se rencontrent concurremment ; mais ils orientent différemment la question. Le mot « grammaire », plus ancien, moins technique et moins restrictif que « morpho-syntaxe », signifie que la question demande à être abordée dans toutes ses dimensions linguistiques. L'intitulé « grammaire » invite à intégrer dans l'étude morpho-syntaxique proprement dite (décrire et expliquer l'agencement des mots et des groupes dans la phrase, le rapport entre un jeu de formes disponibles et les constructions observables en corpus) la composante sémantique, énonciative ou pragmatique des réalisations discursives, en prenant nettement en compte la problématique des besoins humains auxquels répondent les formes linguistiques. Une étude morpho-syntaxique du verbe ne se préoccupe pas centralement du sens des catégories verbales comme la personne, le mode, l'aspect, le temps ou la voix ; elle s'en tient à l'analyse des propriétés constructionnelles du verbe.

Les déficiences des candidats ont porté moins sur le relevé et le classement des occurrences que sur l'aptitude à poser un problème. La question (dont l'intitulé doit être pesé) invite à confronter un élément de la terminologie grammaticale et un corpus ; il s'agit d'évaluer la pertinence d'un métalangage : est-il capable de rendre compte adéquatement des problèmes que pose la description de tels ou tels faits linguistiques ? Dans quelle mesure le métalangage est-il une aide ou un obstacle à la compréhension des structures mises en œuvre par le texte ?

Pour donner aux étudiants ce goût de la problématique en grammaire, je ne peux que recommander la lecture, régulière et crayon en main, de la *Grammaire critique du français* de Marc Wilmet, Paris, Louvain-la-Neuve, Hachette-Duculot, 1997 pour la première édition. Une approche *critique* est intéressante en ce qu'elle prend en compte l'histoire des notions grammaticales, explique à quels besoins (épistémologiques, idéologiques) elles répondaient et quels problèmes elles laissent en suspens. La terminologie aujourd'hui en usage perd son caractère d'évidence ininterrogée. L'aptitude à réfléchir en grammaire implique donc que la réflexivité ne porte pas seulement sur les « faits » (les formes observables dans un corpus) mais aussi sur les outils qui permettent de les constituer en tant que « faits ».

Stylistique

Étant donné le peu de temps dont disposent les candidats, les plans les plus simples seront toujours les meilleurs – je veux dire : les mieux adaptés à l'épreuve. Mieux vaut se concentrer sur l'analyse précise et fine du texte plutôt que chercher des articulations ingénieuses. Il s'agit en effet moins de faire valoir sa propre habileté que de mettre en évidence l'invention créatrice des écrivains, les ressources langagières dont ils se dotent.

Notes : 8, 10, 11,5 ; pas de copie excellente, mais des devoirs attestant une préparation sérieuse et un niveau satisfaisant.

1- Lexicologie

- « résoudre » (v. 15)

Mot construit ou mot simple ? Il n'est pas facile d'en décider. En latin, l'existence d'un verbe *solvere* (déliver, dénouer, payer, dissoudre) oblige à considérer le verbe *resolvere* comme constitué de deux morphèmes ; le préverbe indique l'intensité. Le verbe « soudre » (AF) a disparu, si bien que les liens entre « absoudre », « dissoudre », « résoudre » ne sont plus perçus, sauf par les grammairiens !

Dans le texte, le verbe est employé transitivement, avec un complément d'objet : « le marché ne tint pas ; il fallut le résoudre ». Les deux phrases glosent la même idée ; la seconde apparaît comme la conséquence de la première, ou mieux, comme l'envisagement du procès de la phrase 1 du point de vue des « actants » humains qu'il implique. « Résoudre » un marché « qui ne tient plus », c'est l'annuler.

Analyse en synchronie

1° Le verbe « résoudre » incorpore un sème négatif : « qqn agit pour faire disparaître qqch » ; ce sème est aujourd'hui moins saillant que dans le verbe « dissoudre ». Il se maintient pourtant au premier plan dans des emplois semi-spécialisés :

Droit : « résoudre un bail » (cf. le sens du texte) : le casser

Médecine : « résoudre une inflammation, une tumeur » : la résorber ; comparer avec « réduire une fracture » : ramener l'os ou l'organe à sa position normale

Musique : « résoudre une dissonance »

2° Le sens de « régler », « trouver une solution à » est beaucoup plus courant : « résoudre un problème, une difficulté ». L'emploi pronominal est de sens nettement passif : « les problèmes ne se résoudre pas tout seuls ».

3° L'emploi moral du verbe est sémantiquement proche du précédent ; seul change le moyen, c'est-à-dire la faculté humaine, impliqué dans la recherche et la mise en œuvre de la solution : la raison pour l'acception de sens intellectuel ; la volonté pour l'emploi moral. « Résoudre » est alors un synonyme de « décider » (voir l'adjectif « résolu » et le nom « résolution »). Les constructions du verbe sont variées :

i) constructions bivalentes, directes ou indirectes

- « qqun résout qqch » (rare et littéraire) : « résoudre la mort / la perte d'un ennemi » ;
- « qqun résout que » (rare) ;
- « qqun résout de faire qqch »

ii) constructions trivalentes, de sens factitif, amenant à distinguer l'instigateur et l'agent du procès indiqué par l'infinitif

- « résoudre qqun à faire qqch »
- « se résoudre à faire qqch »

- « **s'acharne** » (v. 21)

Mot construit, interprétable en synchronie comme un parasynthétique dérivé du nom « chair » à partir de la base « charn- » (VS « carn- » ; cf. « charn-el », « charn-u », « dé-charn-é » et « in-carn-er », carn-ation, etc.), précédé du préfixe « a- » et suivi du morphème désinentiel verbal « -er ».

Seul l'emploi pronominal est usuel. On trouve dans le *TLF* cet « exemple joyau » d'Anatole France : « parmi les personnes qui emploient le verbe *acharner*, combien peu savent qu'il signifie proprement lancer le faucon sur la chair ? »

a) emploi dans le texte

Le verbe a un actant sujet animé, agent du procès (« l'ours ») et un actant objet, introduit par la préposition « sur » : « sur un corps qui ne vit » (cf. « corps gisant », v. 24 et « cadavre », v. 28). Dans le contexte de la chasse et de la prédation, si saillant dans les *Fables*, le sens concret du mot reste perceptible, « corps » valant en contexte comme un synonyme de « chair ». « S'acharner sur » : attaquer, s'en prendre à.

b) les emplois les plus courants ont neutralisé le sème concret (principe de « subduction »). Le verbe décrit une action en y ajoutant le sème /intensité/, qui fait l'objet d'une évaluation morale neutre ou défavorable :

- « s'acharner sur / contre qqun » : faire preuve d'une agressivité jugée excessive ou injuste ; les actants sont des animés ou des inanimés « anthropomorphisés » puisque « s'acharner » n'implique pas seulement l'idée d'énergie mais aussi de volonté ;
- « s'acharner à qqch, à faire qqch » : faire preuve d'obstination (coloration axiologique neutre).

- « **panneau** » (v. 23)

Je félicite le ou la candidate qui a su donner l'étymologie du mot (« *pannellus* »), dérivé de « *pannus* », morceau de tissu ou d'étoffe (cf. le fr. « pan »), puis lambeaux, haillons. Voir l'exemple du Gaffiot, Horace, *O.*, 1, 35, 21 : « *Fides albo velata panno* ». La dérivation n'est évidemment plus perçue en français.

a) sens du texte

Le nom « panneau » est employé comme l'actant 2 d'un verbe indirect (« donner dans », équivalent aujourd'hui littéraire de « tomber dans ») ; l'actant 1 est l'animé « Seigneur Ours ». Le sens de « piège » se déduit facilement du cotexte : « comme un sot », v. 23 ; « le croit privé de vie », v. 24.

Le lien entre le sens étymologique (« morceau d'étoffe ») et l'idée de piège ne peut être que d'ordre métonymique : le piège est confectionné avec des bandes de tissu ; un « panneau » est un filet. Il n'est pas sûr que la locution « tomber dans le panneau » soit analytiquement comprise en ses lexèmes constitutifs par les locuteurs contemporains (surtout s'ils ne chassent pas).

b) évolution

L'évolution du mot a fait disparaître la référence à l'étoffe ; dans les emplois modernes et courants du mot ne survit que l'idée d'une surface plane de dimension relativement réduite ; la langue procède par extraction (d'une substance, elle extrait une qualité qu'elle juge saillante) et par appauvrissement. Exemples d'emplois du mot panneau :

- « panneau d'un meuble, d'une porte, d'un mur »
- « panneau solaire »
- support d'un message : « panneaux publicitaires » ; « panneaux indicateurs » (au bord des routes) ; « panneaux de signalisation routière » (ex : panneaux d'interdiction)

c) le mot « panel » est un emprunt à l'anglais, qui lui-même le tient du français « panel » ; par métaphore, l'anglais « *panel* » désigne un morceau de parchemin portant le nom des jurés et par métonymie, le jury lui-même, puis leurs débats.

- « **prochaine** » (v. 29)

Le suffixe latin – *anus* a permis de dériver des adjectifs à partir d'une base adverbiale : *certe* > *cert-anus*, certain ; *longiter* > *longit-anus*, lointain ; *prope* > *propeanus*, prochain. Voir aussi « soudain » et « souverain ».

a) emploi dans le texte : la construction de l'adjectif, épithète de « forêt », fournit la problématique ; si « prochaine » donne une indication spatiale de proximité, sentie aujourd'hui comme un archaïsme (VS « forêt proche/ voisine »), il convient de s'intéresser à l'opposition de « proche » / « prochain », qu'on appréhendera à partir d'une sélection des principaux emplois de « prochain ».

b) « prochain » est antéposé ou postposé

« prochain » implique une succession de repères spatiaux ou temporels ; la proximité se marque par rapport au « ici / maintenant » du locuteur ; prochain = « celui ou celle qui suit »

- sens spatial : « descendre à la prochaine station / à la station prochaine » ; « tourner à la prochaine rue » : « prochain » signifie « le plus proche » ;

- sens temporel : « la prochaine réunion » ; « la semaine prochaine » ; « l'année prochaine » ; « samedi prochain » ; « la fois prochaine » (cf. la locution « à la prochaine ! »)

Dans ce cas, « prochain » est rétif à la position d'attribut.

c) « prochain » est postposé : sans idée de succession, il marque l'avenir proche, ce qui va arriver ; « l'arrivée prochaine des coureurs » ; « la victoire prochaine des Alliés ». « Prochain » peut s'employer comme attribut : « sa mort est prochaine ».

d) la substantivation de l'adjectif est caractéristique du discours évangélique, puis moral : « le prochain » (autrui, en tant qu'il est reconnu comme un semblable à secourir, aimer).

« Proche » se distingue de « prochain » par deux caractéristiques :

- contrairement à « prochain », il est apte à recevoir un complément introduit par « de » (« proche de » + repère spatial ou temporel : « proche de la gare » ; « proche de la fin ») ;

- il connaît des emplois figurés, de sens intellectuel (« proche » signifie « quasi semblable »), relationnel et objectif (« un parent proche ») et psychologique : « un ami proche », « être proche de qqun » (cet dernier emploi prend en compte la subjectivité du locuteur). Cette distinction sémantique explique qu'il n'est pas contradictoire de ne pas se sentir proche de ses parents les plus proches.

2- Grammaire

a- Morpho-syntaxe : les syntagmes prépositionnels

Dans un intitulé, il arrive que chaque mot compte. Un syntagme est un groupe (d'où le fait qu'on trouve indifféremment GP et SP) aussi longtemps qu'on l'envisage de façon interne, comme un ensemble de mots solidaires ; mais c'est aussi un constituant de phrase, c'est-à-dire un élément qui joue un rôle dans l'ensemble plus vaste où il reçoit sa fonction. Ainsi se dégage une problématique qui relève proprement de la morpho-syntaxe : une fois donnés les critères qui permettent de reconnaître (si ce n'est de définir) des syntagmes prépositionnels (SP) comme des groupes, formellement identiques, il faut envisager les diverses fonctions que peuvent occuper ces groupes au sein de la phrase. Et se poser la question : qu'est-ce qui fait l'intérêt descriptif d'une telle notion ? Dans cette perspective, les considérations sur la sémantique des prépositions étaient généralement hors-sujet.

Le propre d'un groupe, en syntaxe, c'est que la langue indique assez souvent son début sans pour autant marquer sa fin, parce que celle-ci dépend non de la langue, mais de son usage, en discours. Les groupes prépositionnels sont ainsi nommés parce que les mots qui leur servent de « démarcatifs » sont des prépositions, de même qu'on nomme « relative » ou « conjonctive » la subordonnée introduite par un pronom relatif ou une conjonction.

Une préposition n'a pas de fonction en elle-même mais elle indique une fonction, en l'occurrence une relation dissymétrique de subordination entre le régime de la préposition et un autre mot de la phrase ; c'est cette « transitivité » qui rapproche la préposition de la conjonction de subordination et la distingue radicalement de l'adverbe.

La composition d'un SP fait de la préposition le seul élément stable du groupe ; à sa droite on trouve soit des SN (« s'acharne sur un corps ») ou des équivalents de SN : infinitif, forme nominale du verbe (« s'offrant de la livrer »), proposition relative périphrastique (« à ce qu'ils dirent »), nom décatégorisé dans des locutions figées, qui forment le second élément d'une locution verbale (« se mettent en quête », « ait mis par terre ») ; soit, plus rarement, des adverbes : « de bien près ».

La loi de récursivité (susceptible d'une application potentiellement infinie) rend compte de l'enchâssement des syntagmes : ainsi le SP « au compte de ces gens » contient un autre SP « de ces gens » ; comme le montrent les variations sur le déterminant (« à leur compte ») ou la possibilité de

pronominaliser le nom « compte » (« celui de la bête »), il n'est pas possible de parler de locution figée dans ce cas : il y a donc deux syntagmes prépositionnels ayant des fonctions différentes, contrairement au SP « de peur de supercherie », où « de peur de » est une locution prépositionnelle figée.

Le seul trait fonctionnel qui unifie la classe des syntagmes prépositionnels est leur inaptitude foncière à la fonction sujet. Le classement se fait en fonction de la nature du mot dont dépend le SP.

I- le SP est inclus dans un SN ou équivalent

Relevé

- a) compléments déterminatifs
 - « la peau d'un Ours » (v. 3)
 - « le roi des Ours » (v. 5)
 - « le compte de ces gens » (v. 5)
 - « intérêts contre l'ours » (v. 16)
 - « le faite d'un arbre » (v. 17)
 - « les passages de l'haleine » (v. 27)
 - « la peau de l'animal » (v. 33)
 - « la peau de l'ours » (v. 38)
- b) complément d'un pronom
 - « celui de la bête » (v. 10)
 - « l'un des deux Compagnons » (v. 17)
 - « l'un de nos deux marchands » (v. 30)
- c) locutions figées
 - « un coup de foudre » (v. 14)

Analyse

Le SP à droite du nom est appelé complément du nom ; c'est une expansion du nom, c'est-à-dire un élément facultatif du SN ; contrairement à l'adjectif, l'inversion du complément à gauche du support n'est courante que dans la langue écrite littéraire, où c'est une marque de poéticité. Quand le complément n'est pas supprimable pour des raisons sémantiques ou communicationnelles, on emploie l'expression de complément déterminatif, comme dans « deux compagnons [...] vendirent la peau d'un Ours encor vivant ».

Quand il se fige, le SP complément du nom contribue à engendrer un mot composé (« pomme de terre ») faisant l'objet d'une entrée dans le dictionnaire : la morpho-syntaxe touche alors à la lexicologie.

L'évolution de la langue a favorisé la construction indirecte du complément du nom ; comparer « hôtel de ville » et « hôtel Dieu », au point d'éclipser dans les grammaires scolaires la réalité pourtant bien attestée que le complément du nom, en raison de la loi d'économie, peut parfois se passer de préposition : « un billet (de) seconde classe », « un avantage (pour le) client », « costume (de) trois pièces », etc.

Le complément du pronom, lui, est presque toujours prépositionnel.

II- Le SP est inclus dans un SV

Relevé

- a) compléments d'objets indirects ou compléments nucléaires
 - i) pronominalisables par un pronom personnel
 - « à leur voisin fourreur vendirent » (v. 2)
 - ii) l'expression anaphorique n'englobe pas la préposition
 - « s'offrant de la livrer » (v. 11)
 - « vient vers eux » (v. 13)
 - « court à son compagnon » (v. 31)
 - iii) pronominalisables par « y »
 - « grimpe au faite d'un arbre » (v. 17)
 - « s'acharne sur un corps » (v. 20-22)
 - « donna dans ce panneau » (v. 23)
 - « l'ait mis par terre » (v. 38)
 - iv) pronominalisables par « en »
 - « garantirait des froids les plus cuisants » (v. 7)
 - « conviennent de prix » (v. 12)
 - « d'intérêt contre l'ours, on ne dit pas un mot » (v. 16)
 - « de son arbre descend » (v. 30)
 - v) non pronominalisable
 - « s'en va dans la forêt prochaine » (v. 29)

- b) second élément d'une locution verbale
 - « se mettent en quête » (v. 12)
- c) compléments dits circonstanciels
 - « Le marchand à sa peau devait faire fortune » (v. 6)
 - « la livrer au plus tard dans deux jours » (v. 11)
 - « vient vers eux au trot » (v. 13)
 - « se couche sur le nez » (v. 19)
 - « flaire aux passages de l'haleine » (v. 27)
 - « dit à l'oreille » (v. 34)
 - « s'approchait de bien près » (v. 35)
 - « te retournant avec sa serre » (v. 36)
- d) complément d'agent
 - « pressé d'argent » (v. 1)
 - « frappés d'un coup de foudre » (v. 14)
- e) attribut indirect
 - « n'ait eu que la peur pour tout mal » (v. 32)

La question des compléments du verbe, de leur définition, de leur classement et donc de leurs critères de reconnaissance, est l'une des plus épineuses qui soit. Aucun critère formel ni sémantique ne parvient à identifier avec certitude un complément d'objet :

- la passivation : valable pour certains compléments directs (vendre qqch à qqun ; qqch est vendu à qqun), elle laisse de côté bien des COD (« cela me regarde » / « *je suis regardé par cela » ; « la pièce embaume la cire » ; « *la cire est embaumée par la pièce ») ; dans tous les cas où elle est possible, le COI n'est pas affecté par la transformation passive ;
- les compléments d'objets sont réputés « essentiels » ; mais comment expliquer que bien des compléments d'objet soient facultatifs, supprimables sans porter atteinte à la cohérence du SV, alors que des compléments réputés « circonstanciels » sont en revanche non supprimables : « je vais à Paris / je vais en ville » ?

La raison d'être de la distinction entre COD et COI est la question de l'accord, qu'exemplifie l'opposition qui suit : « elles se sont parlé / téléphoné » VS « elles se sont vues ». Mais la fragilité syntaxique de la distinction entre construction directe et indirecte est doublement attestée :

- en diachronie : les verbes « obéir » et « pardonner », autrefois suivis d'un complément direct, régissent aujourd'hui un SP, ce qui explique que ce complément puisse être le sujet d'une phrase passive ;
- en synchronie : comparer : « demander qqch à qqun » et « demander à qqun de faire qqch » ; pronominalisables par « le », les deux groupes soulignés sont donc des COD, qu'ils se présentent ou non avec une préposition ; inversement, « se réjouir / se plaindre de qqch » et « se réjouir, se plaindre que + prop. sub. » sont pronominalisables par « en » et sont donc des COI.

L'opposition formelle entre transitivité directe et indirecte demande donc à être relativisée. Le verbe « courir », parfois décrit comme intransitif, admet aussi bien un COI (« courir à / vers qqun ») qu'un COD (« courir un cent mètres », « courir les magasins »). Remarquons enfin que le test de la pronominalisation (« le » pour le COD, « lui / leur » pour le COI) est assez paradoxal : on reconnaît un COI, formellement identifiable à un SP, à ce qu'il est pronominalisable par un pronom non prépositionnel...

La pronominalisation échoue enfin à distinguer les COI et les compléments dits adverbiaux : le complément indirect du verbe penser (« penser à qqch ») et le complément adverbial des verbes « aller » ou « habiter » (« aller à Paris », « habiter (à) Paris », « aller / habiter quelque part ») sont tous pronominalisables par « y », pronom « adverbial ». Peut-on réserver le nom de complément d'objet aux animés : « ce manteau me va », « me » COI ; « j'y vais », « y » complément adverbial ?

Le critère sémantique est peu opératoire pour discriminer compléments d'objet et compléments circonstanciels, puisque tous dépendent du sens du verbe et du type de relation qu'il entretient avec son sujet :

- pour les cod : « Paul mange une pomme » ; « le Temps mange la vie » ; « la rouille a mangé la carrosserie » ; ce n'est pas le verbe « mange » qui sélectionne à lui seul son complément mais bien l'ensemble SN sujet + V.
- pour les circonstanciels : comparons : « il se couche sur le nez » ; « la bonne couche l'enfant dans son lit, sur le dos, loin des courants d'air » et « le vieillard couche son testament par écrit, sur une feuille volante ». La règle qui vaut pour le COD vaut donc aussi pour les compléments circonstanciels.

Étant donné toutes ces difficultés, la solution retenue par le classement est assez minimaliste :

- ont été considérés comme des compléments d'objet du verbe, ou compléments nucléaires, tous ceux qui étaient pronominalisables par un pronom clitique ; dans cet ensemble, la distinction entre compléments directs et indirects n'est vraiment décisive que pour la question de l'accord ; certains compléments peuvent être supprimés (« à leur voisin fourreur vendirent », d'autre non (« conviennent de prix ») ; certains sont des compléments premiers (« s'acharne sur un corps »), d'autres sont des compléments seconds, le verbe pouvant admettre un complément direct : « garantirait des froids les plus cuisants » ; enfin, certains verbes n'admettent qu'une préposition (« vendre à », « s'acharner sur »), d'autres autorisent la commutation : « venir à / vers qqun », « grimper à / sur un arbre ». Le SP « dans la forêt prochaine », complément de « s'en va », a été rangé parmi les compléments nucléaires car il est difficilement déplaçable et détachable.

- ont été considérés comme compléments circonstanciels ou compléments périphériques du verbe tous ceux qui ne peuvent pas être pronominalisables et qui subsistent à droite de la locution anaphorique « le faire ». Ce test permet en effet de départager les deux types de complément : ainsi « il vient vers eux au trot » admet une reprise en « il vient vers eux et le fait au trot » mais non « *il vient au trot et le fait vers eux ».

Les SP compléments d'agent sont introduits par la préposition « de » ou « par » ; comme leur nom l'indique, ils peuvent devenir le sujet du verbe actif correspondant : « Deux compagnons pressés d'argent » / « que l'argent pressait ».

L'attribut indirect du COD se reconnaît à son caractère prédicatif ; sa place par rapport au verbe est libre, avant ou après le COD, ce qui est facilité par la préposition qui délimite nettement le groupe ; le verbe « avoir » introduit une relation d'équivalence logique et référentielle entre les deux groupes : tout le mal se réduit, équivaut, à la peur.

III- le SP est un constituant majeur de la phrase

1° complément de phrase

- « la livrer au plus tard dans deux jours »
- « de peur de supercherie » (v. 25)
- « à ces mots » (v. 29)

2° compléments d'énonciation

- « à ce qu'ils dirent » (v. 4)
- « au compte de ces gens » (v. 5)
- « à leur compte », « à celui de la bête » (v. 10)

Ces compléments sont toujours facultatifs, mobiles et détachables. Leur position excentrée les rend facilement reconnaissables.

Observons : « la livrer dans deux jours, au plus tard » VS « *la livrer au plus tard, dans deux jours ». « Au plus tard » n'est donc pas au même niveau que le SP « dans deux jours » ; il correspond à un commentaire portant sur la date de livraison.

Conclusion : l'opposition SN / SP traverse toutes les fonctions : attribut, CO, complément circonstanciel, mais elle n'est présentée comme importante que si elle se rapporte au CO. Les écarts entre les formes et les fonctions placent le grammairien devant l'alternative suivante : soit décrire, avec toute la batterie des tests qu'il aura mis au point, la construction de chaque phrase, au risque d'atomiser la perception des fonctions ; soit persister, dans un louable souci de dépasser la description empirique d'un corpus, à définir des fonctions générales et à les faire reconnaître par des critères assurés, mais au risque de se voir infligé quelques démentis par la réalité linguistique.

b- Faites toutes remarques utiles sur « Voilà mes gens frappés comme d'un coup de foudre »

« Voilà » est un présentatif d'existence ; c'est une forme composée, dont les deux éléments sont soudés : le lexème « vois », suivi d'un élément adverbial (« ci » ou « là »), de sens exophorique. La nature verbale de ce mot est mise en évidence par la confrontation suivante, où le « voici » est précédé, comme « voir », par un pronom clitique : « je les vois » / « les voici » ; « j'en vois un » / « en voici un ». Signalons enfin que « voilà » connaît les marques de la négation verbale, mais seulement dans une interrogation totale : « ne voilà pas de mes mouchards, qui prennent garde à ce qu'on fait », Molière, *L'Avare*, I, 3, cité par Grevisse § 387, qui donne d'autres exemples, quelques-uns sans « ne », et d'autres avec la particule « il » précédée d'un « t » euphonique, tour qui s'impose après l'époque classique : « ne voilà-t-il pas un coup prodigieux » (Gautier).

« Voici » / « voilà » sont les pivots d'une phrase atypique. Elle permet de mettre en valeur un élément ordinairement en position de thème : « Paul arrive » > « voilà Paul qui arrive » ; cf. « c'est Paul qui arrive ». Le régime du présentatif peut recevoir un prédicat à qui la grammaire confère la fonction d'attribut. Cette fonction est mise en évidence par la pronominalisation, qui exclut le syntagme attribut et montre qu'il diffère d'une simple expansion nominale : « les voilà frappés comme d'un coup de

foudre ». L'attribut peut se trouver en première position (« voici venu le temps des rires et des chants ») ou introduit par les prépositions « à » ou « de » : « voilà cent euros à dépenser » ; « voilà cent euros de dépensés ».

Le participe passé passif « frappés » a une valeur verbale qu'atteste le complément d'agent, introduit par « de » : « frappés d'un coup de foudre »

« Comme » est un morphème polyfonctionnel et polysémantique ; quand il est supprimable, il s'agit ni d'une conjonction (type : « il boit comme un trou », ou « comme on fait son lit, on se couche »), ni d'une préposition (« je les considère comme des amis » / « en amis ») mais d'un adverbe modalisateur, qui suspend la valeur de vérité du syntagme qui suit, en lui donnant la valeur purement mentale d'un simple élément de comparaison.

Enfin, on peut remarquer que le déterminant nommé de façon un peu réductrice « possessif » détermine un nom en instituant un lien très souple avec l'une des six personnes ; ce rapport logique, très dépendant du contexte, peut être glosé (lourdement) par une relative : « voilà les gens dont je vous raconte l'histoire ».

3- Stylistique : la polyphonie, formes et enjeux

Employé au sens strict, le mot polyphonie désigne la coexistence et la hiérarchie de deux « voix » au sein d'un même énoncé, comme dans l'exemple désormais canonique : « puisque je suis un imbécile, tu te débrouilleras seul ». Employé au sens large, la polyphonie rend compte de la diversité des discours dans un texte : discours des personnages, discours du narrateur, discours anonyme de la *doxa* ou de l'opinion. Comment ces discours sont-ils enchâssés dans le texte ? La fable spécifie-t-elle clairement la valeur de chacun des discours qu'elle rapporte et le crédit que le lecteur peut leur accorder ?

Le canevas de « L'Ours et les deux compagnons » est des plus simples. La fable présente une variante de l'éternel récit des vantards (« les deux compagnons ») mesurant face à la réalité (« l'ours ») le néant de leurs propos. L'humaine présomption offre un fonds inépuisable à la verve malicieuse du satiriste. La répartition des voix et leur évaluation dans le texte permet d'appréhender la finesse, l'humour et la culture de la voix qui englobe toutes les autres : celle du fabuliste.

Nous classerons les faits selon la sphère interactionnelle où ils s'inscrivent et, ce faisant, selon le degré d'ironie dont ils font l'objet.

1. l'univers de discours des deux compagnons

Tout le début de la fable (l. 1-12) est marqué par l'emploi extensif du discours indirect.

1.1 les discours indirects

a) Le discours des personnages est introduit au vers 4 par une relative explicative : « mais qu'ils tueraient bientôt ». Le conditionnel marque le futur dans le passé. Reculé par le récit dans un passé lointain, le point de repère (« vendirent ») correspond à un présent d'énonciation pour les personnages, le verbe « vendirent » impliquant un échange de propos dont la relative restitue, par un effet de citation, l'un des moments. Mais cet effet de citation n'est clairement perceptible que par le commentaire qui suit, émanant du narrateur : « du moins à ce qu'ils dirent ». Cette intervention a trois conséquences :

- elle transforme le « futur dans le passé » en une forme modale ; par attraction avec ses emplois dans le système hypothétique, le conditionnel prend la valeur d'un potentiel (« bientôt ») ; mais c'est là se payer de mots, car tant que l'ours n'est pas mort, le marché ne vaut rien ; l'interprétation euphorique du procès comme potentiel (point de vue des personnages) est discréditée par un narrateur critique qui laisse entendre que ce « potentiel » pourrait bien n'être qu'un « irréel » ;

- elle manifeste donc la désapprobation du narrateur, qui se désolidarise de ses personnages et les désigne comme les cibles son ironie ; le lecteur est invité à sourire de leur prétention ;

- elle fait éclater l'inconséquence des personnages, déjà marquée par le « mais » : comment peut-on vendre un bien dont on ne dispose pas encore ? Tout cela n'est que spéculation... (ce qui, par parenthèse, donne à la fable un écho très contemporain).

b) le discours indirect recouvre les vers 5 à 8, correspondant à un quatrain de rimes croisées, constitué par une série de quatre phrases indépendantes. Le procédé permet de faire entendre souplement « la rhétorique » de ces habiles vendeurs. Ils veulent persuader le fourreur qu'il a fait ou va faire une bonne affaire, en lui vantant la marchandise par des hyperboles : « le roi des Ours » ; « deux robes plutôt qu'une », « les froids les plus cuisants ». A l'intérieur du vers 6, le contraste éclate entre la césure et la rime, entre l'indication du moyen (« à sa peau ») et la fin visée (« faire fortune»). Le discours indirect, étant une transposition, maintient le filtre d'une distance critique qui permet au lecteur de goûter à distance le caractère déraisonnable de ces exagérations.

c) le discours indirect conserve, quoique plus discrètement, des effets de citation : « S'offrant de la livrer au plus tard dans les deux jours » (v. 11). La subordination (« de » + infinitif) n'empêche pas de faire entendre, par la surenchère, la vantardise des deux chasseurs : « au plus tard », groupe adverbial détaché, semble avoir été prélevé à même le discours des personnages. On croirait entendre « leurs voix ».

d) le discours narrativisé, procédé économique, qui synthétise en un verbe d'action un flux de parole, n'a pas d'autre intérêt stylistique que de contribuer à accélérer le tempo : « vendirent » (v. 2), « ils conviennent de prix » (v. 12). L'énullage temporel (le présent de narration) introduit une forme de variété plaisante : le lecteur fait corps, si je puis dire, avec l'action, au moment où elle s'engage dans sa phase décisive.

1.2 le discours direct

a) Il est réservé à la fin du texte. Les vers 29-30 présentent un discours indirect, qui met en valeur par contraste le dialogue qui suit, véritable petite scène qui sert de chute à la fable. Le discours indirect recouvre la part la moins intéressante de l'échange, celle qui concerne l'expression d'un altruisme minimal qui ne se manifeste jamais si bien que lorsque le danger est passé : « [...] lui dit que c'est merveille / Qu'il n'ait eu seulement que la peur pour tout mal ».

b) Le dialogue final présente l'intérêt de découpler les deux personnages jusque-là confondus. L'un est devenu sage ; c'est évidemment celui qui a été le plus exposé au réel, c'est-à-dire au danger. Les actes de parole soulignent cette hiérarchie éthique : l'un interroge ; il est encore pris dans des désirs chimériques : « Eh bien, ajouta-t-il, la peau de l'animal ? » La phrase nominale, l'interjection « Eh bien », sont autant de marques d'oralité qui traduisent l'impatience après les propos désintéressés (donc peu intéressants) qui précèdent.

La seconde question introduit au passé composé (« que t'a-t-il dit ? ») un passé immédiat, qui correspond à un retour en arrière, que le personnage justifie ainsi : « car il s'approchait de bien près ». Il ne s'agit nullement, par cette analepse, de combler une lacune du récit, mais de revenir sur le « déjà raconté » afin de confronter deux « versions » du même événement de parole : qu'a dit Seigneur Ours ?

c) Au vers 28, le fabuliste rapporte les propos de l'Ours, tels qu'ils sont censés avoir été dits. Stupide comme il l'est toujours dans les fables – mais non dans la réalité –, l'ours profère une sottise, sur le ton très assuré que prend souvent la bêtise quand elle raisonne à faux : au diagnostic (erroné) : « "c'est un cadavre" » fait suite une décision (« ôtons-nous ») et sa justification « "car il sent" ». Cette parodie de discours délibératif montre que toute sagesse pratique n'est que néant quand elle ne s'appuie pas sur une connaissance fiable. Les propos de l'ours sont d'autant plus plaisants qu'ils contiennent un effet inattendu de satire : l'odeur pestilentielle d'un « vilain » est prise pour une odeur de cadavre...

Mais le plus intéressant est évidemment la transformation que le second compagnon fait subir à ces propos. Il devient littéralement un double du fabuliste, une figure de sage, puisque c'est à lui que revient le mérite de livrer la morale de la fable, passée en proverbe. Les marques de la généralité (indéfini « on », sens omnitemporel de « jamais » et du présent) donnent un caractère gnomique et conclusif au propos. Le « que », de sens temporel, rappelle par la chronologie la hiérarchie éthique : l'effort (« ait mis par terre ») doit précéder le gain (« vendre »). La sagesse se conquiert dans un rapport étroit au réel, ce bon maître qui apprend que le succès d'une action dépend de la conscience qu'a l'agent de ses limites. Là où l'ours ne retire rien de son contact avec la vie, le chasseur, préfiguration et modèle du lecteur, comprend tout.

2. les interventions du narrateur fabuliste

La première intervention du narrateur est décisive, car elle donne la clé éthique et pragmatique de toutes celles qui suivront ; il suffit en effet de nommer le producteur d'un énoncé pour relativiser la portée de son propos et en limiter la prétention vériditive : « mais qu'ils tueraient bientôt, du moins à ce qu'ils dirent » (v. 4). Le connecteur logique marquant la restriction (« du moins ») est emphatique, donc didactique. Le vers 5 poursuit dans cette veine ironico-satirique : « c'était le roi des Ours, au compte de ses gens ». Rapportée à un locuteur précis, toute évaluation du réel devient relative : elle ne vaut plus que ce que vaut l'orateur. Le geste critique consiste ici à citer « la source » effective du procès.

La continuité de ce « travail » tout à la fois éthique et rhétorique se marque par la reprise du nom « compte » (v. 5 et 10). Il n'est pas impossible que le contexte autorise une forme de syllepse, puisque « compte » unit l'isotopie de la finance, appelée par la transaction commerciale, et celle de l'opinion ; « à leur compte » est donc plus coloré que « à leur avis ». On notera aussi que le possessif « leur Ours » parodie un trait de la poétique du conteur : « voilà mes gens » (v. 14). Les personnages croient avoir la même emprise sur le réel que le fabuliste... sur sa fiction. Tout ce qui n'a que les mots pour enjeu est aisé. Mais le plus remarquable est l'épanorthose qui suit ; le locuteur corrige son dit,

met en scène son dire ; le possessif « leur » est détaché, objet du commentaire épilinguistique qui suit. La rectification porte sur le référent que vise le possessif, en introduisant une fois de plus la dimension du réel (« et non à celui de la bête »). Un écho de ce vers est donné un peu plus bas :

« Le marché ne tint pas ; il fallut le résoudre :

D'intérêts contre l'Ours, on n'en dit pas un mot »

Indexé à l'isotopie du commerce, « intérêt » s'insère dans la série ouverte par « vendirent », « compte » et « prix ». Non sans humour, La Fontaine décrit en termes culturels (« ne dire mot d'intérêt contre l'ours ») la rencontre avec la nature, avec la nature des choses, qui n'a rien à voir avec les conventions humaines. Rapportés au face à face avec l'ours, les mots « marchés » et « intérêts » n'ont plus de sens ; il ne reste aux chasseurs que leur courage. D'où l'ironie du constat : « on n'en dit pas un mot ». Le temps des belles paroles est passé.

Les interventions du fabuliste n'ont pas seulement une portée éthique ; le narrateur se fait le porte-parole de traditions populaires ; la fable acquiert une sorte de profondeur littéraire et temporelle en mêlant dans le corps du récit des discours tirés du vieux fonds français de culture et de sagesse. Ainsi s'explique la référence littéraire à Rabelais (« Dindenaut prisait moins ses moutons qu'eux leur ours »), qui laisse anticiper la déconfiture des chasseurs ; mais qui crée aussi une forme de liaison interrompue entre la matière rabelaisienne, à la fois humaniste et populaire, et la fable. Au moyen du discours indirect, le fabuliste convoque aussi le trésor anonyme de l'opinion commune : « ayant quelque part ouï dire / Que l'ours s'acharne peu souvent [...] » ; l'information se révèle exacte. C'est sur ce noyau de culture populaire que se fonde l'évaluation du v. 23, où le titre burlesque donné à l'animal contraste avec la conjonctive de conformité qui suit : « Seigneur ours, comme un sot, donna dans ce panneau ».

Conclusion

L'intérêt de la lecture stylistique est de faire progresser l'interprétation sur une voie relativement sûre, à partir de l'examen attentif des ressources qu'offrent à un écrivain doué les structures de la langue et de la culture dans lesquelles il se meut.

À première lecture, on pourrait croire que cette fable n'est qu'une petite histoire plaisante, qui reprend un thème satirique éprouvé : la vantardise, manifestation de l'ignorance, se confronte à la réalité. Le récit fait valoir ce mélange d'empirisme, de bon sens et de prudence, bref ce socle du conservatisme souriant qui a assuré le succès des fables dans l'institution scolaire.

L'analyse des discours et de leur agencement polyphonique a permis de faire entendre une autre voix : celle d'un fabuliste « philosophe avant la lettre », qui réfléchit sur les rapports que la parole entretient avec son « dehors », avec ce qui la limite tout autant qu'il la féconde : le réel. C'est parce que le réel existe que la parole n'est pas toute-puissante ; mais ce n'est pas parce que le réel existe qu'elle est impuissante. La conscience aiguisée de ce que peut une parole humaine et sage, qui se laisse éclairer par le réel, qui consent à collaborer avec lui au lieu de le nier, qui exige de faire le tri, avant d'agir et pour agir, entre les discours sensés et les discours aberrants, tout cela constitue l'un des trésors d'humanisme que la fable réserve à ses lecteurs : en ce sens, elle est bien un exercice spirituel, mais profane.

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B
I.
GREC

14. πρὸς ταῦτα ὁ Κριτόβουλος εἶπε· Προθύμως γε, ὦ Σώκρατες, ἀποφεύγειν μοι πειρᾶ μηδέν με συνωφελῆσαι εἰς τὸ ῥᾶον ὑποφέρειν τὰ ἐμοὶ ἀναγκαῖα πράγματα. Οὐ μὰ Δί', ἔφη ὁ Σωκράτης, οὐκ ἔγωγε, ἀλλ' ὅσα ἔχω καὶ πάνυ προθύμως ἐξηγήσομαί σοι. 15. Οἶμαι δ' ἂν καὶ εἰ ἐπὶ πῦρ ἐλθόντος σου καὶ μὴ ὄντος παρ' ἐμοί, εἰ ἄλλοσε ἠγησάμην ὀπόθεν σοι εἴη λαβεῖν, οὐκ ἂν ἐμέμφου μοι, καὶ εἰ ὕδωρ παρ' ἐμοῦ αἰτοῦντί σοι αὐτὸς μὴ ἔχων ἄλλοσε καὶ ἐπὶ τοῦτο ἠγαγον, οἶδ' ὅτι οὐδ' ἂν τοῦτό μοι ἐμέμφου, καὶ εἰ βουλομένου μουσικὴν μαθεῖν σου παρ' ἐμοῦ δείξαίμι σοι πολὺ δεινότερους ἐμοῦ περὶ μουσικὴν καὶ σοι χάριν <ἂν> εἰδότας, εἰ ἐθέλοις παρ' αὐτῶν μαθάνειν, τί ἂν ἔτι μοι ταῦτα ποιῶντι μέμφοιο; Οὐδὲν ἂν δικαίως γε, ὦ Σώκρατες. 16. Ἐγὼ τοίνυν σοι δείξω, ὦ Κριτόβουλε, ὅσα νῦν λιπαρεῖς παρ' ἐμοῦ μαθάνειν πολὺ ἄλλους ἐμοῦ δεινότερους περὶ ταῦτα. Ὁμολογῶ δὲ μεμεληκέναι μοι οἵτινες ἕκαστα ἐπιστημονέστατοί εἰσι τῶν ἐν τῇ πόλει. 17. Καταμαθὼν γὰρ ποτε ἀπὸ τῶν αὐτῶν ἔργων τοὺς μὲν πάνυ ἀπόρους ὄντας, τοὺς δὲ πάνυ πλουσίους, ἀπεθαύμασα, καὶ ἔδοξέ μοι ἄξιον εἶναι ἐπισκέψεως ὅ τι εἴη τοῦτο. Καὶ εὔρον ἐπισκοπῶν πάνυ οἰκείως ταῦτα γιγνόμενα.

Xénophon, *Économique*, II, § 14-17 inclus.

Question 1 :

Phonétique : étude synchronique et diachronique des voyelles longues de timbre [o] dans le passage.

Question 2 :

Syntaxe : étude des temps et des modes des formes verbales personnelles.

**COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B**

I.

**RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC
Établi par monsieur Alain BLANC**

Les copies ont obtenu les notes de 15, 12, 11, 9, 8 et 7,5. En général, la question 1, plus technique, a été moins bien réussie que la question 2.

Question 1

Phonétique : étude synchronique et diachronique des voyelles longues de timbre [o] dans le passage.

Il importe de ne pas se précipiter, mais de bien réaliser la portée du sujet, son intérêt, en synchronie et en diachronie en se disant bien que l'on part d'un texte particulier qui a été écrit par un auteur vivant à une époque *x* et écrivant dans un genre littéraire donné. Quand on a vu cela, on peut faire son relevé, voir les remarques qu'il faudra faire, les points qu'il faudra approfondir, et choisir son plan, pour se mettre enfin à rédiger en sachant bien où l'on va.

Le candidat est libre de choisir son plan. Il peut commencer par la synchronie et continuer par la diachronie, ou inversement. En tout cas, on a apprécié de voir relever des paires minimales comme *δικαίως* et *δικαίους*, formes qui s'opposent entre elles et s'opposent aussi à *δικαίος*, et permettent donc de voir un système où deux [o] longs, différenciés par leur timbre, s'opposent à un seul [o] bref. On est donc en présence de deux [o] longs, avec deux graphies très différentes, une lettre (= graphème) unique, et deux graphèmes (*ου*), autrement dit un digramme. La question se posait évidemment de savoir pourquoi un /o/ long a été noté par omicron et upsilon. La partie diachronique, c'est-à-dire l'examen des différentes origines des mots contenant *-ου-*, devait permettre de répondre. Avant de l'aborder, il faut encore répondre à une question : faut-il inclure *οἶδα* et *ἐμοί* comme l'on fait deux copies ? Si l'on y réfléchit, l'articulation commence en [o] bref et se finit en [i], cela en une même émission de voix : c'est ce que l'on appelle une diphtongue, et le sujet n'incluait pas les diphtongues. S'il y avait eu des datifs sg. de 2e décl., on aurait pu les inclure car la finale *ὀμεγα* + *iota* souscrit inclut bien un [o] long, mais ce n'est pas le cas pour *οι*. On a trouvé également dans les copies *ταῦτα* et *ἀπεθαύμασα*, mais il ne faut pas se laisser abuser par des prononciations modernes, bien fautives !

La partie diachronique a révélé beaucoup d'erreurs qui témoignent de connaissances de phonétique et de morphologie historiques trop fragmentaires : *μαθών* tiré de **μαθόντ* ou de **μαθάων* (?), *ὔδωρ*, mot neutre, tiré de **ὔδορ* + *σ*, *αἰτοῦντι* tiré de **αἰτό-οντι*, etc. Voici une erreur plus difficile à rectifier. Selon plusieurs copies, *ἔργων* comporterait une désinence **-som* (avec o long ou bref). Le candidat qui se demande si telle est l'origine de *ἔργων* doit penser au traitement homérique : on aurait vraisemblablement **ἔργόων*. Signalons enfin que rares sont ceux qui ont traité *ἐμέμφου*, pourtant belle 2e sg. imparfait moyen de *μέμφομαι*, et *ἐπισκέψεως*, génitif de *ἐπίσκεψις*, à métathèse de quantité. Une fois étudiées les différentes origines du [o] long ouvert (*ω*), qui peut être de date grecque (*Σωκράτης* < **Σαφοκράτης* ; *ἐπισκέψεως* < **ἐπίσκεψηγος* : métathèse de quantité), mais qui peut aussi être hérité de l'indo-européen ([o] long de *ὔδωρ*, des adverbes comme *προθύμως*, de *ἔχω*, de *ἔργων*), on pouvait dire que, par contraste, le [o] long fermé noté par le digramme *ου* ne continue pas un [o] long fermé indo-européen, mais a trois origines : il peut continuer une ancienne diphtongue (*τοῦτο* < **το + υ + τοδ*), continuer un [o] bref allongé par allongement compensatoire (acc. pl. **-ονς* > *-ους*, *passim*), et enfin être le produit des contractions grecques de *ε + ο* (*ἐμέμφου*) et de *ο + ο* (*βουλομένου*). Ces analyses étant données, il fallait dire pourquoi *ου* note à la fois le résultat de la diphtongue ancienne *ου* et le résultat de *ο* bref + allongement compensatoire ou la contraction de *-εο-* et de *-οο-*. La phonétique historique montre que, sauf exception (diphtongaisons spontanées des parlers romans), les seconds éléments de diphtongue ne naissent pas spontanément et qu'en revanche il arrive souvent que des diphtongues se simplifient. Il est donc plus facile de poser [ou] > [o] long que [o] long > [ou], et l'on est ainsi amené à penser que le digramme de l'ancienne diphtongue *ου* a été pris pour noter [o] long fermé parce que cette même diphtongue s'était monophthonguée en [o] long fermé. Un seul candidat a abordé courageusement le problème, mais en pensant que *ου* note en synchronie à la fois [ou] et [o] long fermé, réponse qui n'est pas valable car les Grecs n'auraient eu aucune raison d'adopter pour le premier son une notation adéquate et pour le second une notation aberrante. Au contraire, en se dotant de l'alphabet, les Grecs ont d'abord tâtonné (alphabets

archaïques), puis, en deux siècles ou un peu plus, se sont formé un système graphique qui a noté très rigoureusement les phonèmes de leur langue.

Question 2

Syntaxe : étude des temps et des modes des formes verbales personnelles.

Confronté à un tel sujet, qui paraît très vaste, le candidat doit garder la tête froide et bien lire son texte en portant attention à ses différentes articulations, voir ce qui va être ordinaire et sera donc mentionné rapidement, et voir ce qui l'est moins, et devra donc être mis en valeur.

On a ici un narrateur qui raconte une conversation entre Critobule et Socrate. La partie narrative, qui ne fait qu'introduire les propos de conversation, est à l'indicatif aoriste (l. 1 εἶπε) ou imparfait (l. 3 ἔφη) : rien que de très ordinaire, si ce n'est que le grec emploie l'imparfait là où nous mettons le passé simple (« dit-il »), pour souligner, semble-t-il, l'importance des paroles qui vont être rapportées.

Dans la conversation, on a des indicatifs présents pour référer aux faits donnés comme réels, contemporains de l'acte d'énonciation (l. 2 πειρῶ « tu essaies »), et des futurs pour les faits projetés (l. 5 ἐξεγήσομαι σοι, cf. aussi δείξω l. 13). Ce qui était plus intéressant, ce sont, dans la conversation, les faits présentés délibérément comme non réels, c'est-à-dire comme hypothétiques, réalisables ou non. On voit que nous voulons parler du potentiel et de l'irréel. Ici, plusieurs copies ont laissé à désirer parce qu'elles n'ont pas su distinguer clairement le potentiel de l'irréel, et vice-versa, ou parce qu'elles n'ont pas su exposer clairement le système de la période conditionnelle (protase - apodose). Cela est curieux car les candidats font du thème grec et connaissent donc certainement la syntaxe de ces phrases, mais expliquer les règles en dégagant le schéma des phrases n'est évidemment pas d'une extrême facilité dès que les phrases sont travaillées, ce qui était le cas dans ce passage de Xénophon. Nous conseillons vivement aux candidats de se réciter les règles ou même de les citer dans leur copie ; ils auront moins de peine à identifier le système choisi par l'auteur. Soit l'irréel, dont le modèle est εἰ ἦλθες, ἐχάρην ἄν, « si tu étais venu, je me serais réjoui » ; on comprend alors εἰ ... ἡγησάμην..., οὐκ ἄν ἐμέμφου μοι, « si j'avais pensé ..., tu ne m'aurais pas blâmé (tu ne me blâmerais pas) ». Dans l'exemple type, on a l'aoriste dans les deux propositions ; dans le texte de Xénophon, la seule différence est qu'on a un indicatif imparfait dans l'apodose. Il y a une différence d'aspect qui se traduit par une différence de thèmes temporels (thème d'aoriste / thème de présent) ; les deux temps de l'indicatif secondaire expriment le même irréel (le grec n'a pas la distinction tranchée du français entre irréel du présent et irréel du passé). Toujours avec la même méthode, on arrivait à traiter des lignes 9-12 : καὶ εἰ ... δείξαιμί σοι ..., τί ἄν ἔτι μοι... μέμφοιο ; on voit que l'on a ici, dans la protase et dans l'apodose, l'optatif. Il s'agit donc d'un système potentiel, et on peut dégager la règle : εἰ + opt., opt. avec ἄν (εἰ ἔλθοις, χαίροίμι ἄν, « si tu venais, je serais content [et c'est possible] »). On peut remarquer que la différence de thème temporel observable entre ἡγησάμην et ἐμέμφου se retrouve ici entre δείξαιμι (thème d'aoriste) et μέμφοιο (thème de présent). Il restait enfin à commenter un bel optatif oblique entraîné par l'aoriste ἔδοξε, l. 18 : ὅτι εἴη τοῦτο, et enfin un optatif d'attraction modale l. 6 : ὁπόθεν σοι εἴη λαβεῖν, et l'on devait bien entendu les commenter en disant qu'optatif oblique et optatif d'attraction modale ne s'accompagnent jamais de la particule ἄν.

On voit que pour ne pas s'embourber dans la réponse à cette question, il fallait absolument bien connaître son texte et bien connaître les règles élémentaires de la syntaxe grecque, comme doit les connaître un enseignant, c'est-à-dire en étant capable de les reformuler à partir d'un texte. Tel est ce que l'on demande aux candidats : montrer qu'ils se sont appropriés les règles de la langue et qu'ils sauront les exposer clairement à leurs élèves. Pour les candidats aux prochains concours, la marche à suivre est donc toute tracée : étudier les textes avec la grammaire à la main et se faire des fiches sur les grands manuels classiques de Chantraine, Humbert, Lejeune. Même si ces ouvrages commencent à dater, il n'est pas possible de croire que l'on peut se dispenser de les assimiler.

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B
II.
LATIN

5 Non quia, Maecenas, Lydorum quidquid Etruscos
incoluit finis, nemo generosior est te,
nec quod auus tibi maternus fuit atque paternus
olim qui magnis legionibus imperitarent,
ut plerique solent, naso suspendis adunco
ignotos, ut me libertino patre natum.
10 Cum referre negas quali sit quisque parente
natus, dum ingenuus, persuades hoc tibi uere,
ante potestatem Tulli atque ignobile regnum
multos saepe uiros nullis maioribus ortos
et uixisse probos, amplis et honoribus auctos ;
contra Laeuinum, Valeri genus, unde Superbus
Tarquinius regno pulsus fugit, unius assis
15 non unquam pretio pluris licuisse, notante
iudice quo nosti populo, qui stultus honores
saepe dat indignis et famae seruit ineptus,
qui stupet in titulis et imaginibus. Quid oportet
nos facere a uolgo longe longeque remotos ?
20 namque esto : populus Laeuino mallet honorem
quam Decio mandare nouo, censorque moueret
Appius, ingenuo si non essem patre natus ;
uel merito, quoniam in propria non pelle quiessem.
Sed fulgente trahit constrictos Gloria curru
non minus ignotos generosis.

Horace, *Satires*, I, 6, v. 1 -24.

Question 1 :

Morphologie : étude des adjectifs dans le passage (analyse morphologique, étude du type de chaque formation nominale et, si possible, étymologie).

Question 2 :

Syntaxe : étude des valeurs de l'ablatif dans le passage.

COMPOSITION PRINCIPALE

OPTION B

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Etabli par monsieur Romain GARNIER

La moyenne se situe à 10,33 / 20, ce qui est bien mieux que l'année précédente, où l'on atteignait tout juste 8,71 / 20. Fait notable, la question 1, portant sur la morphologie et l'étymologie, se situe à 10,8 / 20, là où la question 2, portant sur la syntaxe, obtient seulement 9,83 / 20.

La question 1 a été traitée par tous les candidats, mais avec des fortunes diverses : les notes s'échelonnent ainsi de 6/20 à 15/20. D'emblée, il convient encore une fois de signaler quelques travers fâcheux, dont la tendance à exposer des généralités fort vagues sur les adjectifs, ou bien l'absence de classification stricte. Certaines copies pèchent par ignorance plus que par sottise. À tout cela, il n'est qu'un remède : la préparation et, dans ce cadre, la fréquentation des manuels classiques.

L'extrait choisi contenait une petite trentaine d'adjectifs, et se prêtait à une étude ample et bien documentée ; à titre d'exemple, voici comment on aurait souhaité les voir figurer :

1. formations en *-o- (*CeC-ó-, *CoC-ó- et *CC-ó-)

1.1. formes simples : *nouō* (v. 20), adjectif i.-e. **néu-o-* « nouveau » formé par dérivation interne (thématisation + *vṛddhi*) à partir de la particule i.-e. **nú* « maintenant » (citer le gr. **νέφος*).

1.2. formes composées : *ad-uncō* (v. 5) « recourbé » (< it. com. **ad-onk-ó-*). Reflet du type oxyton i.-e. **h₂onk-ó-* « courbe » (racine **h₂enk-*), du type de gr. *λοιπός* « restant » (< **loik^h-ó-*). Citer éventuellement le doublon apophonique *ancus* (< **h₂enk-ó-*). *Propriā* (v. 22) « propre », issu d'it. com. **pro-prij-ó-* et apparenté au véd. *priyá-* (< **prih₂-ó-*) qui signifie à la fois « cher, chéri » et « sien, son propre », à l'instar du gr. hom. *φίλος* « chéri » et « son propre ». *Probōs* (v. 11) « honnêtes » (< it. com. **pro-φ-ó-* « qui pousse droit ») est un composé de la racine **b^huH-* au sens résiduel de « croître » (cf. gr. *φυτόν* n. « plante »). Poser i.-e. **pro-b^h(u)-ó-* (< **pro-b^hu(H)-ó-*). Il en va de même pour le prénom *Superbus* (v. 12) « orgueilleux » (< it. com. **super(i)-φ-ó-*), qui rappelle pour le sens l'hom. *ὑπερφίαλος* « orgueilleux ». Pour ce composé réputé obscur, on peut admettre un ancien neutre **ὑπερφι* « supériorité » qui serait à **ὑπερφός* « superbus » ce que *ἄλφι* n. « farine » est à *ἄλφός* « albus » (< **h₁al-b^hh₂-ó-* « blanc »).

2. formations en *-tó-

2.1. formes simples : *multōs* (v. 10), adjectif primaire it. com. **mol-tó-* (< **m_l-tó-*), apparenté au gr. *μάλα* (adv.) « beaucoup » (< **m_l-ḡ-*) ainsi qu'au lat. *melior* (< **mél-ḡos-*). Le terme *stultus* (v. 15) « sot, stupide » (< **stolitus*) est obscur, mais il possède un doublet *stolidus* : les deux formes sont peut-être bâties sur un thème de présent **stoleō* « être inerte, être stupide » apparenté au lit. *tīl-ti* « se taire » (< **t_lH-*) ainsi qu'à l'all. mod. *still* « calme, silencieux » (< west. **stellja-*). On poserait en ce cas un adjectif *(s)*tolH-ó-* « calme, inerte » comme source du verbe latin.

2.2. formes composées : *ignōtōs* (v. 6 et 24) « inconnus » est un composé de date latine, forgé sur (*g*)*nō-tus* « connu » qui présente une réfection de son vocalisme radical, car,

en toute rigueur, on attendrait lat. †(g)nā-tus « connu » (< *ḡnh₃-tó-) comme on a *ignārus* (< *ḡ-ḡnh₃-ro-), dont le dénominateur *ignōrāre* emprunte son vocalisme radical à l'antonyme (g)nō(ui)sse « savoir ». Le véritable composé privatif hérité était i.-e. *ḡ-ḡn(h₃)-eto- « inconnu, qui ne connaît point ». Cette forme **ignītus* se prolonge dans le type *cognītus* « connu » qui est tout à fait anormale. Le type *ineptus* (v. 16) « inepte » repose sur **in-aptus* avec action de l'apophonie.

3. formations en *-nó-, *-inó- et *-īnó-

3.1. formes en *-nó- : *magnīs* « grands » (v. 4) reflète un étymon pré-lat. **māg-no-* resyllabé sur le degré plein **mĕg-* du comparatif : la situation était donc la suivante en italique commun : un positif **ǵg-ǵ-nó-* « grand » (< i.-e. **mġ-h₂-nó-*), assorti d'un comparatif **mĕg-ġōs* « plus grand » (< **mĕg-h₂-ġōs-*). Les faits latins supposent un compromis apophonique de type **māg-no-* « grand » : **māg-ġōs* « plus grand » (lat. *māior* /māy.yōr/). Seul *ingens* (< **mġ-h₂-nt-*) reflète le véritable *samprasāraṇa*. *Vnius* (v. 13) reflète un thème it. com. **oġ-nó-* « un seul » doté de la désinence pronominale épique -*ius* de *cūius* (< it. com. **k'ósġo* + *-s ± véd. *kásya* « de qui ? ») et de *ēius* (< it. com. **ésġo* + *-s). En composition, on relève le type *indignīs* (v. 16) « indignes » qui est le privatif de *dignus* /dġ.ŋŭ/ (< **dek-nó-* « recevable, digne »).

3.2. formes en *-inó- : *māternus* (v. 3) « maternel » (< it. com. **mātr-inó-*), *paternus* (v. 3.) « paternel » (< it. com. **patr-inó-*), avec amuïssement du -*i-* bref et émergence d'un néo *r* voyelle (en réalité un *r* précédé de *schwa* (voyelle neutre) soit **Crġnó-* > **Crənó-* > **Cərno-* avec une banale métathèse).

3.3. formes en *-īnó- : *libertīnō* (v. 6) formé sur *libertus* « affranchi ». Préciser que le suffixe complexe -*īnus* repose sur l'agglutination d'un thème en *-*i-* et du suffixe de Hoffmann sous sa variante thématique, soit i.-e. *-*i-h₃n-ó-* « pourvu de ».

4. formations en *-eu-ó- : *ingenuus* (v. 8) « de naissance libre ». Dérivé hypostatique d'une locution **in gente/ genere nātus* « né dans une famille libre ». Équivaut pour le sens au gr. *εὐγενής*.

5. formations en *-ró- : *plērīque* (v. 5) « la plupart ». Poser un thème i.-e. **pléh₁-ro-* « abondant, nombreux » du type de gr. *ἄκ-ρο-ς* « pointu » (< **h₂ék-ro-*) et de lat. *cā-ru-s* (< **kéh₂-ro-*).

6. formations en *-ló- : *amplīs* (v. 11) « amples » (< it. com. **am-ló-* « qu'on saisit bien »), et *nullīs* (v. 10) « nuls » (< **n(ĕ)=ūnūlus* avec **ūnūlus* < it. com. **oġn-eló-*).

7. formations en *-ikó- : *Ētruscōs* (v. 1) « Etrusques », avec son doublet *Tuscōs*, reflète un étymon pré-lat. **Turs-i-kó-* aboutissant soit à **Turscus* > *Tuscus*, soit à *Ētruscus* /ə.trũ.skũ/.

8. formations en *-e/ont- et en *-uĕ/ónt- : *fulgente* (v. 23) « brillant », participe présent employé comme adjectif (noter l'abl. sgl. en -ĕ, non en -ī). Poser un thème it. com. **ǵolg-ǵnt-* « brillant » (< **b^hġg-nt-*). Le type classique *fulgeō* est une recharacterisation comme essif d'un plus ancien *fulgō*, -*ĕrĕ* « briller » (< **b^hġg-é/ó-*) qui relève de la classe dite *tudādi* (**CC-é/ó-*), soit le type de gr. *γράφω* (< **gr^hġg-é/ó-*) « écrire » et véd. *tud-á-ti* (< **tud-é/ó-*) « frapper ». *Generōsīs* (v. 24) « bien nés, pourvus d'un bon *genus* » est un dérivé secondaire en -*ōs* (fr. *eux*) du terme hérité *genus*, -*eris* n. « famille, clan » (< **ḡénh₁-e/os-*), qui est le strict cognat du gr. *γένος*. Sur la foi des graphies de type *formonsus* (Ovide, Apulée), on peut supposer que

le suffixe *-ōsus* « pourvu de » repose sur une agglutination de morphèmes qui serait virtuellement **-ó-* + **-uónt-* + **-tó-*. En toute rigueur, on attendrait un dérivé athématique de type i.-e. **ǵenh₁-es-ué/ónt-*.

9. formations en **-is-* / **-ios-* : *generōsior* (v. 2) « plus nobles » et le comparatif en *-ior* bâti régulièrement sur le thème du positif *generōsus*. Le type *māiōribus* (v. 10) « ancêtres » est en revanche une formation radicale (pré-lat. **mǵg-īōs* « plus grand ») indépendante du positif *magnus* (sur qui voir *supra* 3.1.). Le type *plūris* (v. 14) « plus » reflète un it. com. **pló.is* n. « abondance » (< i.-e. **plóh₁-is-*), dont l'i.-e. **pléh₁-īōs* est le collectif / animé obtenu par dérivation interne.

10. formations latines en *-bilis* : *ignōbile* (v. 9) « de basse extraction, parti de rien », formé sur la racine latine $\sqrt{gnō}$ - « connaître » (sur qui voir *supra* 2.2.). En propre, le privatif *ignō-bilis* veut dire « obscur, qu'on ne connaît point ». Le détail morphologique exact du suffixe *-bilis* nous échappe encore en grande part, et doit être, à ce jour, tenu pour non-élucidé.

La question 2 portait sur les valeurs de l'ablatif dans le passage : la moyenne des copies se situe à 9, 83/20, avec un écart de 6/20 à 15/20. L'étude était des plus classiques : on attendait des candidats qu'ils pussent mentionner la notion de syncrétisme entre ablatif proprement dit, locatif et instrumental. L'ablatif d'origine était représenté par le type *nātus* + abl. (v. 6-7 et 21), qui se retrouve dans le type *ortus* + abl. (v. 10), ainsi que, par permutation lexicale, dans *satus* + abl., ainsi dans les tours épiques du type *Ioue satus* « fils de Jupiter ». Notons que la tournure existe en sanskrit : *devadattāj jātaḥ* « fils de D. » (en ce cas, le nom de la mère se met au locatif !). On pouvait en outre citer le type *nēmō generōsior est tē* (v. 2), soit le complément du comparatif : en propre, le tour signifie *« personne n'est particulièrement noble par rapport à toi ». Le participe *pulsus* « chassé de » (v. 13) gouverne l'ablatif d'origine *rēgnō*. C'est le type de skr. *rājyāc cyutaḥ* « chassé du royaume ». Noter en outre l'ablatif absolu *notante* # *iūdice* (v. 14-15). Enfin, *ā uolgō* « éloigné de la populace » (v. 18) représente le type-même de l'ablatif d'origine.

Par syncrétisme avec l'ancien instrumental, on pouvait citer le type *amplīs honōribus auctōs* (v. 11), qui est en synchronie l'ablatif complément du participe parfait passif. L'ablatif de prix est un ancien instrumental, ainsi dans le tour *pretiō licuisse* « valoir tel prix » (v. 14). Le type *meritō* (v. 22) « à bon droit » est le reflet d'un ancien instrumental, ici employé comme adverbe.

L'ancien locatif se prolonge dans le type *in* + ablatif, ainsi *in titulīs et imāginibus* (v. 17) et *in propriā pelle* (v. 22). Seul manquaient dans ce passage l'ablatif comitatif (ancien instrumental), soit le tour *cum amīcō cēnābam*, l'ablatif de nom d'agent (ancien instrumental), l'ablatif de date et l'ablatif répondant à la question *quā*.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

OPTION A : GREC ET LATIN

OPTION B : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

Durée : 2,5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

OPTION A

I.

GREC

Agrégation de grammaire
Session 2012

Grammaire et linguistique

Option A

Épreuve complémentaire
Grec

- 417 Ἡέριος ζεύγνυμι βόας καὶ δεῖλον ὦρην
παύομαι ἀμήτιο. Σὺ δ' εἰ τάδε τοῖα τελέσσεις,
αὐτῆμαρ τότε κῶας ἀποίσειαι εἰς βασιλῆος,
420 πρὶν δέ κεν οὐ δοίην, μηδ' ἔλπεο. Δὴ γὰρ ἀεικὲς
ἄνδρ' ἀγαθὸν γεγαῶτα κακωτέρῳ ἀνέρι εἶξαι.”
ἽΩς ἄρ' ἔφη· ὁ δὲ σῖγα ποδῶν πάρος ὄμματα πῆξας,
ἦστ' αὐτως ἄφθογγος, ἀμηχανέων κακότητι.
Βουλὴν δ' ἀμφὶ πολὺν στρώφα χρόνον, οὐδέ πη εἶχε
425 θαρσαλέως ὑποδέχθαι, ἐπεὶ μέγα φαίνετο ἔργον.
Ὅψε δ' ἀμειβόμενος προσελέξατο κερδαλέοισιν·
“Αἰήτη, μάλα τοί με δίκη περιπολλὸν ἐέργεις.
Τῶ καὶ ἐγὼ τὸν ἄεθλον ὑπερφιάλόν περ ἐόντα
τλήσομαι, εἰ καὶ μοι θανέειν μόρος. Οὐ γὰρ ἔτ' ἄλλο
430 ῥίγιον ἀνθρώποισι κακῆς ἐπικείσεται ἀνάγκης·
ἢ με καὶ ἐνθάδε νεῖσθαι ἐπέχραεν ἐκ βασιλῆος.”

Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, III, v. 417-431

Question 1 :

Phonétique et morphologie : comparez la langue d'Apollonios de Rhodes à la langue attique en ce qui concerne les contractions ou l'absence de contraction.

Question 2 :

Syntaxe : l'expression du temps, procédés grammaticaux et lexicaux.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION A

I.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Etabli par monsieur Alain BLANC

Trois candidats ont composé pour cette épreuve complémentaire, mais l'un d'eux n'a traité que le latin, un autre n'a traité que la première des deux questions de grec. Les notes ont été, pour le grec, 0, 5 et 7 (sur 20).

Comme il y a beaucoup à faire pour traiter les quatre questions (deux en grec, deux en latin) de l'épreuve complémentaire, il convient de bien organiser son temps et de faire une réponse concise et dense, c'est-à-dire qu'il faut faire son relevé sur sa feuille de brouillon, établir son plan, décider quelles sont les analyses intéressantes dignes d'être présentées, et rédiger aussitôt sa réponse sur la copie d'examen. Donner sur sa feuille d'examen un relevé pour reprendre ensuite les formes est une grande perte de temps. Évidemment, il faut bien connaître le texte proposé ; sinon, on n'a ni les éléments d'analyse nécessaires ni le temps d'organiser une réponse.

Question 1

Phonétique et morphologie : comparez la langue d'Apollonios de Rhodes à la langue attique en ce qui concerne les contractions ou l'absence de contraction.

L'un des candidats a commenté les formes non contractées les unes après les autres. Sa réponse offre donc un cruel manque d'organisation. L'autre candidat a d'abord traité des formes contractées ou non contractées qui se trouvent aussi en attique (par exemple εἶχε, v. 424), puis des formes qui s'écartent de l'usage attique. Si l'on connaissait bien les rudiments de phonétique historique, il était facile de trouver des exemples d'hiatus résultant de la chute des phonèmes /s/ et /w/ : impér. prés. moyen 2e sg. ἔλπεο < *ἔλπεho (désinence *-so) = att. ἔλπου, acc. pl. βόας < *βόφας, cf. nom. sg. βούς (sonante *u/w). Il était intéressant de montrer qu'Apollonios de Rhodes s'efforce d'écrire dans la langue épique traditionnelle et imite donc Homère en gardant les formes non contractées. Il fallait dire aussi qu'Apollonios peut reprendre des formes qui sont déjà contractées dans la langue homérique : l'infinitif présent moyen νεῖσθαι « revenir » repose sur *νέησθαι, c'est-à-dire sur la racine *nes- qui apparaît dans les noms des (récits des) « Retours » des Achéens partis à Troie, les νόστοι. La scansion permet de voir que νεῖ- est au temps fort au vers 431 et ne peut donc pas être lu *νεε-. Cette contraction figure déjà dans le texte homérique et Apollonios de Rhodes est donc un poète très scrupuleux dans son imitation. On pouvait faire une remarque du même ordre sur στρώφα.

Le but des sujets est toujours de permettre au candidat de montrer ses connaissances. Des formes telles que ἀμήτιοι, ἔοντα et θανέειν permettaient des remarques fort intéressantes sur la désinence de génitif singulier de 2e décl., sur le radical du verbe « être » qui est en grec *ἐσ- issu à la fois de *h₁es- (degré plein) et de *h₁s- (degré zéro : ἐ[σ]ῶν > ὦν ; l'acc. sg. ἐ[σ]όντα devrait donner *οῦντα ; il a été refait en ὄντα par analogie de λύων, λύνοντα) et sur la finale des infinitifs actifs des présents thématiques et des aoristes thématiques : voyelle thématique + *-sen, d'où *-εην (λύειν < *λύεην, θανεῖν < *θανέην). Θανέειν était un exemple de *diektasis*, c'est-à-dire que -εῖν, ressenti contracté, est distendu en -έειν, alors qu'il repose en fait sur -έεν.

On voit que le sujet était à la fois relativement simple à traiter, et riche si l'on voulait approfondir. Aux candidats de travailler morphologie et phonétique, et de bien étudier les textes. Le jeu en vaut la chandelle !

Question 2

Syntaxe : l'expression du temps : procédés grammaticaux et lexicaux.

Ce passage comporte une fin de discours (Aétès), puis cinq vers de narration, puis à nouveau des paroles (réponse de Jason). Ceux qui parlent (Aétès et Jason) situent dans le temps les faits qu'ils présentent, et le narrateur situe lui aussi les actions de son récit dans une trame événementielle. Pour cela, la langue grecque emploie des marques incluses dans le verbe (temps du verbe : affixes et désinences) et des notations lexicales (groupes nominaux ou adverbes jouant la fonction de compléments circonstanciels). On a intérêt, pour la clarté, à séparer ce qui se traduit dans le verbe et ce qui s'exprime par le lexique.

Verbe. — Le temps présent fait référence au temps où l'on s'exprime ou à celui que l'on prend comme repère : v. 417 ἡέριος ζεύγνυμι.... « le matin j'attelle... ». Le futur présente un événement à venir, toujours par rapport au repère qu'est en principe le moment de l'énonciation : εἰ ... τελέσσεις,

ἀποίσει (noter le futur dans la protase, interdit en français). Quelquefois le verbe n'est pas exprimé : vérité générale, intemporelle (v. 420-421).

Dans la narration, le poète raconte des événements légendaires appartenant au passé, avec le jeu habituel en grec : imparfait duratif (même pour l'équivalent du français « il déclara » : v. 422 ἔφη) pour ἦστο, στώφα, εἶχε, φαίνετο, et aoriste dit ponctuel προσελέξατο. On pouvait signaler brièvement, à propos de πήξας (v. 422) le problème posé par la valeur des « temps » aux modes non personnels de l'aoriste : valeur non temporelle si l'on considère que le participe énonce une modalité de l'action, valeur temporelle si ce n'est pas le cas. À l'optatif on sait bien qu'il n'y a que la valeur aspectuelle qui compte (v. 420 πρὶν δὲ κεν οὐ δοίην « mais avant je ne saurais donner [la toison] » ne contient évidemment aucune nuance de passé, bien au contraire !

Temps exprimé au niveau du lexique. — Le temps peut être exprimé par des substantifs et des adjectifs : δειλον ὄρην comporte un nom de division du temps (ὄρη « période, heure ») et un adjectif qui le spécifie (δειλος « du soir, du crépuscule »). On peut aussi employer des adverbes : v. 419 αὐτῆμαρ « le jour même », v. 427 ὄψέ « tard ». Ici, ne pas se laisser prendre par πρὶν, qui n'est pas conjonction de subordination (« avant que »), mais adverbe (« auparavant »). Noter que, du temps, on passe facilement à l'articulation logique ou phrastique (τότε dans le sens de « eh bien, donc »). On peut aussi avoir des groupes nominaux prépositionnels ou non prépositionnels. Au vers 417, le texte d'Apollonios était délicat : δειλον ὄρην semble être un accusatif de temps sans préposition. Dans la mesure où un tel accusatif sans préposition exprime d'ordinaire l'extension dans le temps, il faut comprendre, apparemment, qu'aux yeux d'Aiétés l'heure du crépuscule constitue un large laps de temps. Est remarquable aussi la tournure ἀμφὶ πολὺν χρόνον du vers 424 : ici on a bien affaire à un accusatif d'extension dans le temps, renforcé qui plus est par la préposition ἀμφί : « pendant tout un long moment ». Enfin, cerise sur le gâteau, ceux qui avaient bien étudié leur texte pouvaient commenter ἡέριος, « matinal » apposé au sujet = « le matin » : emploi d'un adjectif en épithète détachée là où le français met un complément circonstanciel de temps. En ce sens, l'adjectif n'est pas en relation avec ἀήρ, mais avec ἡρι « de bonne heure ».

Les épreuves de linguistique sont difficiles car elles supposent bien connus des textes variés, riches en vocabulaire et présentant une syntaxe qui peut être maniérée. Pour les comprendre et pour rendre compte des particularités grammaticales et linguistiques, il faut un énorme bagage culturel avec des connaissances précises, techniques. Les épreuves couvrent de très larges champs pour que les connaissances puissent s'y montrer pleinement. Ne pas savoir sur le moment interpréter telle ou telle forme n'est pas rédhibitoire : ce qui compte, c'est de livrer à l'appréciation des examinateurs un ensemble riche et structuré, témoignage de plusieurs années de formation sérieuse.

OPTION A
II.
LATIN

Grammaire et linguistique

Option A
Épreuve complémentaire
Latin

[1] Sisenna Statilio [Tauro] L. Libone consulibus mota Orientis regna prouinciaque Romanae, initio apud Parthos orto, qui petitum Roma acceptumque regem, quamuis gentis Arsacidarum, ut externum aspernantur. Is fuit Vonones, obses Augusto datus a Phraate. Nam Phraates, quamquam depulisset exercitus ducesque Romanos, cuncta uenerantium officia ad Augustum uerterat partemque prolis firmandae amicitiae miserat, haud perinde nostri metu quam fidei popularium diffusus. [2] Post finem Phraatis et sequentium regum ob internas caedis uenere in urbem legati a primoribus Parthis, qui Vononem uetustissimum liberorum eius accirent. Magnificum id sibi credit Caesar auxitque opibus. Et accepere barbari laetantes, ut ferme ad noua imperia. Mox subiit pudor degenerauisse Parthos : petitum alio ex orbe regem, hostium artibus infectum ; iam inter prouincias Romanas solium Arsacidarum haberi darique. Vbi illam gloriam trucidantium Crassum, exturbantium Antonium, si mancipium Caesaris, tot per annos seruitutem perpassum, Parthis imperitet ?

Tacite, *Annales*, II, 1-2

Question 1 :

Morphologie : étude des marques d'accusatif dans le passage (synchronie et diachronie).

Question 2 :

Syntaxe : étude des constructions au participe dans le passage (participes apposés et absolus).

**COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION A**

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par monsieur Romain GARNIER

La moyenne se situe à 7/ 20, ce qui est nettement moins bon que l'année précédente, avec la note moyenne de 8,33 / 20. Il faut préciser qu'une des trois copies n'a pas traité la question deux, ce qui gauchit les données. La moyenne de la question 1 s'élève ainsi à 8,66 / 20, tandis que celle de la question 2 ne dépasse pas 5,33 / 20. Comme toujours, les candidats négligent le recours au tableau, ce qui n'est point de bonne méthode.

La question 1 portait sur l'étude des marques d'accusatif : on pouvait classer les données de façon descriptive (seul *id* (< **íd*) échappait au système, relevant des désinences pronominales).

	1^{ère} déclinaison	2^{ème} déclinaison	3^{ème} déclinaison	4^{ème} déclinaison
singulier	<i>illam</i> <i>glōriam</i>	<i>Augustum</i> <i>uetustissimum</i> <i>magnificum</i> (n.) <i>petītum</i> <i>infectum</i> <i>solium</i> (n.) <i>Crassum</i> <i>Antōnium</i> <i>mancipium</i> <i>perpressum</i>	<i>rēgem</i> (2 x) <i>fīnem</i> <i>partem</i> <i>Vonōnem</i> <i>urbem</i> <i>seruitūtem</i>	<i>petītum</i> <i>acceptum</i>
pluriel	<i>internās</i> <i>prōuinciās</i> <i>Rōmānās</i>	<i>Rōmānōs</i> <i>cuncta</i> (n.) <i>officia</i> (n.) <i>noua</i> (n.) <i>imperia</i> (n.) <i>Parthōs</i> <i>annōs</i>	<i>ducēs</i> <i>caedīs</i>	<i>exercitūs</i>

On attendait des candidats qu'ils connussent les rudiments de la grammaire comparée, en donnant les étymons correspondant aux différents types flexionnels, soit i.-e. *-*eh*₂ + *-*m* (gr. -*āv*), *-*o-m* (gr. -*ov*), *-*ḡ* (gr. -*α*), *-*u-m* (gr. -*uv*), et ainsi au pluriel : i.-e. *-*eh*₂ + *-*ns* (gr. -*ās*, mais dor. -*ās* !), *-*ō-ns* (gr. -*ovς*, skr. -*ān*), avec une longue insolite, peut-être tirée, par analogie, du nominatif pluriel *-*ōs* (< *-*o-es*), *-*ḡs* (gr. -*ας*), *-*u-ns* (gr. -*vς*, skr. -*ūn*). Préciser que *partem* emprunte sa désinence au type *rēg-em* (< **h₃rēḡ-ḡ*), tandis que le vieil accusatif fossile *part-im* « en partie » (ancien nom d'action *-*tī-m*) est désormais lexicalisé comme adverbe. L'acc. pl. *caedīs* est du même type que le v.-lat. *hostīs* « ennemis » (< *-*i-*

ns). Pour les formes des deux premières déclinaisons, il fallait songer à évoquer la loi d'Osthoff (qui ne s'applique pas en sanskrit). Pour les cas directs du neutre, il fallait pouvoir citer le morphème **-eh₂* (véd. *-ā*, antérieur au skr. cl. *-ā-ni*), qui est susceptible de s'être abrégé en *saṃdhi* en contexte **-eh₂#V > *-ā(h₂).V* vs. **-eh₂#C > *-ā.C* (« variantes-Kuiper »). Le vieux pronom neutre *id* possède un strict cognat dans l'all. mod. *es* ainsi que dans l'av. *ī* « ceci » (< **íd*).

La question 2, qui n'a pas été traitée par l'un des candidats, portait sur l'étude des constructions au participe (soit les participes apposés et les constructions absolues). On pouvait tout naturellement aborder l'exposé par quelques considérations sur le caractère défectif du participe en latin (par contraste avec la célèbre *φιλομετοχία* du grec).

1. participes apposés : au nominatif : *datus* (l. 3) « ayant été donné », *diffusus* (l. 6) « s'étant défié de » (dép.), *laetantēs* (l. 9) « se réjouissant » (dép.) ; à l'accusatif : *petitum* (l. 9) « ayant été cherché », *infectum* (l. 10) « (ayant été) contaminé », *perpessum* (l. 12) « ayant enduré » (gouvernant lui-même l'accusatif d'objet *seruitūtem*) ; au génitif : *sequentium* « suivant » (l. 6). On notera la propension des participes parfaits passifs à se voir employés comme de simples adjectifs, ainsi *infectus* « contaminé » qui est du même type que le lexicalisé *acceptus* « apprécié ». Au présent, le participe déponent *laetans* « se réjouissant » équivaut ainsi à *laetus* « heureux, avec joie » et dénote une *circonstance* plutôt qu'un *procès*.

2. participes substantivés : conformément à l'usage taciteen, ils presque toujours aux cas obliques (ici le génitif pluriel), *uenerantium* (l. 4) « des gens qui rendent hommage », *trucidantium* (l. 11) « des meurtriers » (gouvernant l'accusatif d'objet *Crassum*), et enfin *exturbantium* (l. 11) « de ceux qui expulsaient » (gouvernant l'accusatif d'objet *Antōnium*).

3. participes non-exprimés à l'ablatif absolu : *consulibus* (l. 1) relève du type elliptique bien connu *Cicerōne consule* « sous le consulat de Cicéron » (litt. : « Cicéron [étant] consul »).

4. participes fournissant l'expression périphrastique du parfait passif : *mōta rēgna [sunt]* (l. 1) « les royaumes furent agités ».

5. anciens participes substantivés : *lēgātī* (m. pl.) « envoyés » (l. 7).

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B
I.
ANCIEN FRANÇAIS

Option B
Seconde composition
Ancien français

TEXTE

*Un forestier a surpris les amants dans leur cachette et vient les dénoncer au roi.
Le roi (sujet grammatical du verbe dist au premier vers du passage) en est tout
bouleversé !*

1897 Au forestier dist et conselle
 Priveement, dedenz l'orelle:
 "En quel endroit sont il? Di moi!
1900 - En une loge de Morroi
 Dorment estroit et embrachiez.
 Vien tost, ja seron d'eus vengiez.
 Rois, s'or n'en prens aspre vengeance,
 N'as droit en terre, sanz doutance."
1905 Li roi li dist: "Is r'en la fors.
 Si chier comme tu as ton cors,
 Ne dire a nul ce que tu sez,
 Tant soit estrange ne privez.
 A la Croiz Rouge, au chemin fors,
1910 La on enfuet sovent les cors,
 Ne te movoir, iluec m'atent.
 Tant te dorrai or et argent
 Con tu voudras, je l'afi toi."
 Li forestier se part du roi,
1915 A la Croiz vient, iluec s'asiet.
 Male gote les eulz li criet,
 Qui tant voloit Tristan destruire!
 Mex li venist son cors conduire,
 Qar puis morut a si grant honte
1920 Con vos orrez avant el conte.
 Li rois est en la chambre entrez,
 A soi manda toz ses privez,
 Pus lor voia et defendi
 Qu'il ne soient ja si hardi
1925 Qu'il allent après lui plain pas.

Bérout, *Le Roman de Tristan, poème du XIIIe siècle*, édité par E.
Muret, Champion, CFMA, v. 1897-1925.

QUESTIONS

1- Traduire le texte en français moderne (4 points).

2- Phonétique (4 points) :

Étudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *chambre*
(v.1921, latin : *cameram*).

3- Morphologie (4 points) :

Décrire la formation et l'évolution de *voudras* (v. 1913), depuis les origines
jusqu'au français moderne.

4- Syntaxe (4 points) :

Les pronoms personnels régimes dans tout le passage.

5- Vocabulaire (4 points) :

Étudier dans une perspective diachronique et synchronique *mander* (*manda*, v.
1922).

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B
I.
RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS
Établi par monsieur Roger BELLON

Préambule

Nous recommandons vivement aux futurs candidats la lecture du début du rapport de la composition principale (option A) pour l'ancien français : nous y mentionnons tous les éléments d'information et de conseils communs aux deux épreuves en ancien français, épreuve principale et épreuve complémentaire.

Commentaire de la session 2012 :

Pour le concours 2012, 6 candidats seulement ont composé dans l'option B, ce qui constitue une forte baisse par rapport aux années précédentes (7 en 2011, 14 en 2010, 17 en 2009, 20 en 2008, 26 en 2007, et 34 en 2006). Si la diminution du nombre de postes proposés décourage probablement certains, il importe pourtant de souligner que désormais, le rapport entre nombre de postes (7 en 2011) et nombre de candidats (9 présents à la totalité des épreuves écrites) rend le concours on ne peut plus ouvert.

Cependant, l'impression générale n'évolue pas beaucoup : la moyenne générale est certes en hausse sensible (07,3) par rapport à celles de 2011 (06,27/20), de 2010 (06,21/20) et 2009 (05,6/20), mais elle reste encore assez basse pour un sujet qui ne présentait aucune difficulté réelle et qui ne devait en aucun cas dérouter un candidat bien préparé ! Cependant nous sommes bien conscients des difficultés croissantes que rencontrent les candidats dans les universités où la préparation à cette agrégation est de plus en plus rare avec, lorsqu'elle existe, des volumes horaires de plus en plus réduits.

La répartition des notes pour l'ancien français montre par rapport à celle de l'année dernière un écartement de la fourchette :

- 4 copies entre 2 et 5,5
- 2 copies à 11 et 14.

Les candidats de 2012 n'ont pas épargné aux correcteurs la lecture de copies indigentes mais ceux-ci ont eu le plaisir de lire et d'évaluer une bonne copie et le jury doit reconnaître que tous les candidats, à l'exception d'un seul, avaient soigneusement travaillé le texte : la très bonne moyenne obtenue à la traduction (3,1 / 4, soit un peu plus de 15 / 20) est là pour le prouver ; mais il semble, à voir les notes obtenues en morphologie et en vocabulaire, que ce sont ces deux questions qui font chuter les moyennes vers l'insuffisant ou le médiocre. Manque de temps ou préparation insuffisante ? Probablement les deux à la fois, mais aussi maîtrise insuffisante de la méthode propre à chaque question, nous allons y revenir dans le détail.

C'est pourquoi, il paraît indispensable de souligner une fois de plus l'importance primordiale de la rigueur, vertu essentielle car il ne suffit pas de travailler pour travailler ; encore faut-il s'approprier pleinement les connaissances acquises. Les analyses superficielles ne suffisent pas et les résultats obtenus cette année confirment les recommandations de l'année dernière : un travail ne se révèle rentable que si l'on se défie au plus haut point du leurre qu'est le survol ; on obtiendra alors une note comparable à celles qui ont été attribuées les années précédentes aux très bonnes copies dans cette épreuve, où il n'est pas rare de constater des résultats supérieurs à 15/20, parfois 18.

Bilan de l'option B et recommandations aux futurs candidats

I- TRADUCTION :

Le passage donné ne présentait pas de grandes difficultés, mais si l'on excepte quelques erreurs grossières - *cors* incorrectement identifié aux v. 1906, 1910 et 1918, *voia* (1923) confondu avec *voie* ou pris pour une forme de *veoir*, *as* (1904) traduit par « il y a » - , on peut revenir rapidement sur les passages qui ont embarrassé le plus souvent les candidats :

- *Au forestier dist et conselle / Priveement, dedenz l'orelle* : il y a là une accumulation de termes relevant de l'isotopie de la discrétion : *conseillier*, qui signifie ici « s'entretenir de façon confidentielle avec qqn », *priveement* « de façon individuelle et non publique, donc en le prenant à part » et *dedenz l'orelle* ; pour rendre tous ces éléments on propose : « le roi prend le forestier à part et il lui demande discrètement à l'oreille ».

- *ja seron d'eus vengiez* : il faut conserver la personne 4 ;

- *Ne dire a nul ce que tu sez* : première occurrence de l'infinitif prohibitif (cf 1911) ;

- *Tant te dorrai or et argent / Con tu voudras* : *tant ... con* introduit un système comparatif : « Je te donnerai autant d'or et d'argent que tu voudras ».

- *morut a si grant honte* (1919) : il fallait éviter le calque (« dans une grande honte » !) avec par ex. « d'une bien ignominieuse manière ».

Qu'il ne soient ja si hardi / Qu'il allent après lui plain pas : il faut ici aussi éviter le calque *aler après qqn* c'est « suivre qqn » et *plain pas* signifie « de la longueur d'un pas entier », on peut donc traduire : « qu'ils aient la hardiesse de le suivre d'un seul pas » ;

On le voit, la traduction est un art difficile, mais un travail personnel suivi et un entraînement régulier se révèlent toujours efficaces pour la compréhension intime du texte et payants le jour du concours.

II- PHONETIQUE :

Une copie ne traite pas la question, 2 le font de façon plus que sommaire, 2 autres le font un peu mieux et une seule le fait de façon complète : les années se suivent et se ressemblent : on répètera une année encore que pour cette question l'improvisation et l'invention ne rapportent strictement rien ! Les candidats doivent savoir qu'une bonne maîtrise des notions phonétiques est indispensable autant pour la compréhension de la morphologie diachronique que pour l'analyse de la morphologie du français contemporain et de son système graphique ! Comme dans le rapport de l'année dernière, on ne peut que renouveler le conseil donné aux candidats perdus dans l'enchaînement logique des évolutions successives : placer en début d'exposé une mention des phénomènes principaux, dans le but de glaner à coup sûr quelques points. Une telle pratique ne constitue certes pas une réponse véritable, mais seulement une solution de la dernière chance !

Le mot doit être étudié dans sa globalité dans l'ordre chronologique et l'étude successive de chaque phonème (« la consonne c reste intacte, le a se transforme en ... ») constitue une erreur flagrante de méthode !

Les problèmes spécifiques pour le mot à traiter sont :

- l'effacement de la voyelle pénultième atone et l'apparition d'une consonne de transition (d'épenthèse)

- la palatalisation de la consonne initiale.

- la nasalisation de la voyelle tonique en position entravée, évolution tout à fait régulière,

Eléments de corrigé :

- **Transcription** : LC *caměram* [kámeram], AF *chanbre* [tšámbrę], FM *chambre* [šábRə] .

- l'effacement de la voyelle pénultième atone et l'apparition d'une consonne de transition (d'épenthèse) : en Bas Latin (entre le III^e et le V^es.) l'effacement régulier de la voyelle [e]

(après la mutation vocalique) met en contact la consonne nasale [m] (consonne occlusive nasale bilabiale sonore) et la consonne constrictive [r] ; pour faciliter la prononciation, une consonne de transition apparaît sous la forme de [b] (consonne occlusive orale bilabiale sonore) qui est en fait le résultat de la perte du caractère nasal de [m] ; l'apparition de cette consonne change la position de la voyelle tonique [a] qui passe en position entravée et ne subira donc pas la segmentation spontanée.

- la palatalisation de la consonne initiale en 3 étapes :

1) au V^es., période de la seconde palatalisation, qui concerne les consonnes initiales [k] et [g] devant la voyelle [a] : la consonne [k] subit palatalisation [k̟], dentalisation [t̟] et assibilation [tʃ], aboutissant ainsi à [tʃ], affriquée palatalisée.

2) à la fin du VII^es., dépalatalisation de l'affriquée palatalisée [tʃ] en [tʃ].

3) au XIII^e s., les affriquées se simplifient par perte de l'élément occlusif initial : [tʃ] > [ʃ], graphie *ch* .

- la nasalisation de la voyelle tonique en position entravée en 2 étapes :

1) au XI^es., la voyelle tonique entravée se nasalise : placée devant une consonne nasale, la voyelle [á] prend, par anticipation de l'articulation consonantique, une résonance nasale : [á] > [á̃] mais la consonne nasale [m] continue d'être articulée ; la graphie *chanbre* n'est ni étymologique ni phonétique mais elle est la plus courante.

2) fin XVI^e s. - début XVII^e s. se produit l'allègement de nasalité : la prononciation s'accommode mal de la succession de deux articulations nasales [voyelle nasale + consonne nasale] : la consonne nasale [m] en position implosive s'amuit, mais la graphie la conserve (en MF par relatinisation on est passé à la graphie *chambre*) pour marquer le caractère nasal de la voyelle qui précède.

On voit tout l'intérêt de la transcription, donnée plus haut, des 3 étapes du mot : elle permet de ne pas se laisser aveugler par la graphie : le groupe *-am-* a une valeur phonétique différente en AF et en FM et le statut du graphème *m* change totalement, cf corrigé de l'option A, phonétique, le mot *barons*.

III- MORPHOLOGIE :

Formation et évolution (des origines au FM) de la forme *voldras* : sujet classique, mais traitement plus que décevant de la part de la plupart des candidats : une seule copie dépasse la moyenne pour cette question, les autres n'offrant le plus souvent que des réponses squelettiques qui passent à côté du sujet. La méthode propre à la question de morphologie est soit franchement ignorée (et on refait une question de phonétique) soit mal maîtrisée et appliquée de façon fragmentaire. On fera donc une fois de plus le point sur les attentes du jury, tout en invitant les futurs candidats à se reporter au rapport de l'année dernière.

Il fallait d'abord identifier clairement la forme *voldras* (c'est la personne 2 du futur simple du verbe *voloir*) et ensuite bien voir ce qui est demandé : l'étude diachronique complète d'une forme et non de tout le paradigme ; le libellé de la question doit être soigneusement analysé car on peut demander de donner sans explication un paradigme et ainsi limiter l'étude à l'évolution du paradigme de l'AF au FM.

Il convient de commencer par donner le paradigme entier pour resituer la forme dans son environnement :

voldrai voldras voldra voldrons voldrez(voldroiz) voldront .

Il faut immédiatement noter l'essentiel :

contrairement à la majorité des autres paradigmes verbaux, le futur (et le conditionnel) ne tire pas ses formes du latin classique, mais il s'agit pour ce tiroir d'une création romane. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur les raisons de cet abandon et on peut passer directement à l'usage du bas latin : on utilise

pour le futur des périphrases associant l'infinitif et des verbes semi-auxiliaires : *cantare habet, cantare volet, cantare debet*, l'ordre des 2 éléments étant totalement libre.

1. en bas latin

- Développement des tournures périphrastiques qui triomphent des formes synthétiques dans les langues romanes : toutes les langues romanes (à l'exception du sarde et du roumain) optent pour *habere*, qui, conjugué au présent de l'indicatif, s'associe à l'infinitif du verbe pour former ce qui sera notre futur simple ; ainsi l'origine de notre forme est à étudier à partir d'une périphrase latine *volére + hábes* ; cette forme va se réduire à *volrás* mais il faut ici, comme pour toute analyse diachronique, être précis et bien distinguer chaque étape et l'évolution de chaque partie de la périphrase :

1) fixation de l'ordre des éléments (infinitif puis auxiliaire) durant les V^e et VI^e siècles ; en même temps que l'ordre se fixe interviennent la désaccentuation de l'infinitif et la soudure des deux éléments avec effacement de la voyelle finale de l'infinitif :

volére + hábes > * *volrábes* .

A ce moment-là la voyelle é de l'infinitif, de tonique qu'elle était, est passée en position de prétonique interne et elle s'efface très rapidement.

2) pour l'ensemble du paradigme, désaccentuation de l'infinitif et soudure ont eu pour conséquences des bouleversements importants du point de vue morphologique pour la partie finale de la tournure : le verbe *habere* en particulier subit des modifications sensibles dans cet emploi d'auxiliaire porteur des marques de personnes : il voit ses formes réduites (*hábeo* > [áyyo]) et la personne 2 se réduit à **volrás* .

2. évolution jusqu'à l'ancien français :

- évolution de la base non accentuée de futur (*volr-*) :

La voyelle initiale non tonique o reste intacte mais la mise en contact de [l] et de [r] amène l'apparition d'une consonne d'épenthèse [d] : [voldrás] ;

la consonne [l] en position implosive va s'affaiblir et finalement se vocaliser en [-u], qui devient le second élément d'une diphtongue [-ou] qui se simplifie très vite au cours du XII^es. : à l'époque du texte la base a la forme [vudr-], graphiée *voldr-* ou *voudr-* ;

- évolution de la désinence de P2 :

pour les P2 et 3, l'évolution de *-ás* et *-át* en *-as* et *-a(t)* n'est pas régulière mais la présence de la voyelle accentuée en syllabe finale constitue déjà une irrégularité.

3. évolution ultérieure : c'est la stabilité qui domine cette évolution ultérieure :

- le radical de futur : aucun changement phonétique ; pour la graphie, après la forme *vouldras* du MF, la graphie se fixe en *voudr-* ;

- usure phonétique régulière de la consonne finale [s], mais maintien dans la graphie de *s* comme morphogramme indicateur du rang de la personne.

Les candidats peuvent s'en rendre compte, il est possible de traiter rapidement une telle question de morphologie sans rien oublier d'essentiel et surtout il est indispensable de subordonner les explications relevant de la phonétique à un schéma cohérent d'analyse strictement morphologique. Les correcteurs souhaitent que les candidats de 2013 s'en souviennent.

IV - SYNTAXE

Les candidats ne pouvaient être ni surpris ni désorientés par le sujet, mais ils ont été handicapés par le manque de temps, d'où dans la plupart des copies des analyses rapides, mais à l'exception de 3 copies blanches (toujours le temps qui manque ...), il n'y a pas eu de copie indigente.

S'il est vrai qu'on n'exige pas des candidats un exposé complet sur les pronoms personnels régimes (PPR), il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de définir cette notion grammaticale de pronom personnel (PP) et de poser la distinction entre PP "purs" et PP "représentants" puis la distinction entre les formes prédicatives et les formes non prédicatives (*moi* et *me* par exemple), que l'on peut appeler formes fortes (FF) et formes faibles (ff). Les FF pronoms fonctionnent de manière autonome, hors de toute satellisation autour du verbe, comme des "noms de diverses personnes" : alors que les ff du PPR ne

peuvent occuper que les fonctions de complément direct ou indirect non prépositionnel dans la mouvance immédiate du verbe, les FF peuvent occuper toutes les fonctions du substantif et cela hors de toute dépendance avec une forme verbale. Les ff des PPR

- ne peuvent en tant que morphèmes atones débiter la phrase ni être coordonnés à un substantif ou entre eux et ils n'ont aucun relief stylistique ;

- restent conjoints au verbe, le plus souvent en antéposition (pourvu que la "règle" précédente soit respectée) et ne peuvent en être séparés que par un autre PPR (y compris *en* et *i* qui restent toujours le plus possible du verbe) ;

- doivent dépendre d'un verbe prédicatif, donc ne peuvent pas être conjoints aux modes quasi-nominaux que sont en A.F. infinitif et participe (sauf pour l'impératif de défense) .

Une fois ces définitions posées, le candidat doit expliciter les critères de son classement ; à la vue du corpus il convient d'isoler les emplois des PPR avec les verbes à l'impératif ou à l'infinitif dit prohibitif.

1) FF après préposition : la FF porte l'accent de groupe :

ja seron d'eus vengiez (1902), *a soi manda toz ses privez* (1922),
qu'il allent après lui plain pas (1925) ;

2) ff pour un complément non prépositionnel d'un verbe conjugué (hors l'impératif) :

le PPR est antéposé au verbe conjugué et il forme avec celui-ci le groupe verbal (GV) ; en raison de la non prédicativité de la ff, le GV ne peut ouvrir la proposition et on peut reclasser les occurrences selon la fonction de l'élément saturant la place 1 :

- sujet en place 1 :

li roi li dist (1905), *je l'afi toi* (1913) et *li forestier se part du roi* (1914).

- régime (au sens large) en place 1 :

s'or n'en prens aspre vengeance (1903, référent de *en* = les amants)

tant te dorrai or et argent (1912)

iluec s'asiet (1915)

mex li venist son cors conduire (1918)

pus lor voia et defendi (1923)

- GV en place 3 : *male gote les eulz li criet* (1916)

3) les PPR avec un verbe à l'impératif ou un infinitif prohibitif :

l'infinitif prohibitif se distingue en AF par son caractère prédicatif, à la différence de l'infinitif dépendant d'un verbe conjugué qui ne peut servir de support à une ff (*il le vient veoir* et non **il vient le veoir*) ; on peut donc l'assimiler à un impératif appuyé sur un adverbe, l'adverbe négatif *ne* saturant la place 1 :

iluec m'atent (1911), *ne te movoir* (1911).

Lorsque l'impératif n'est pas appuyé sur un adverbe, le PPR se construit après le verbe et on emploie la FF pour les P1 et P2 : *di moi* (1899).

On le voit, le jury n'attend pas des candidats, en syntaxe, étalage d'érudition ou élucidation de tournures fort complexes ! Il souhaite vérifier la maîtrise des structures fondamentales de la langue médiévale et la capacité à une explication claire et précise des occurrences classées.

V- VOCABULAIRE

Le terme à étudier était on ne peut plus classique, il est traité dans tous les manuels utilisés par les candidats, mais par manque de temps il n'est traité que dans 3 copies sur 6. On se contentera donc ici de remarques de méthode, quitte à reprendre les préconisations des années précédentes.

S'agissant d'un verbe il faut être très attentif à l'explicitation de la construction à chacune des grandes étapes de l'évolution : dans l'occurrence à étudier, le verbe est en construction transitive directe :

Li rois est en la chanbre entrez, / A soi manda toz ses privez / Pus lor voia et defendi (1921-23) et plus précisément le sujet du verbe *mander* (*li rois*) est un animé humain, tout comme le régime du verbe (*ses privez*) : il s'agit donc du sens de base de *mander* dans une telle configuration : «envoyer chercher qqn ».

Pour s'en tenir à l'essentiel, les candidats devaient préciser les 2 grands emplois de *mander*, verbe de la transmission et de la communication :

- *mander qqn* ou *qqc*

- *mander que* : avec l'indicatif il s'agit d'envoyer une nouvelle, avec le subjonctif d'envoyer un ordre.

En AF le paradigme morphologique s'étend aux substantifs *mandement* et *mandat* (spécialisé dans le vocabulaire ecclésiastique) et aux verbes *demander* et *comander* (« placer sous la protection de »).

L'évolution ultérieure peut être ramenée à 3 faits essentiels :

- *mander* sort de l'usage au XVII^es. (sauf registre archaïsant) ;

- *demander*, *commander* (sens nouveau « détenir l'autorité sur » puis « exercer son autorité ») et *recommander* perdent tout lien avec le verbe simple et sont très utilisés, *commander* entrant dans le vocabulaire des pratiques commerciales ;

- *mandat* voit son sens se laïciser et le terme entre dans le domaine financier (*expédier un mandat*) et législatif (*détenir un mandat électif*) : il devient alors le centre d'un champ lexical étendu avec *mandater*, *mandatement*, *mandataire* ...

On attend des candidats, pressés par le temps, qu'ils mettent en valeur, sans se perdre dans l'accessoire ou l'anecdotique, l'essentiel, en l'occurrence la disparition d'un verbe très fréquent de l'AF mais la survivance d'une « descendance » variée.

Ce rapport, pas plus que celui consacré plus haut à la première composition de l'option A, n'a pas la prétention de fournir un corrigé modèle à chacune des questions des 2 épreuves ! Plus modestement il a l'ambition d'être utile aux futurs candidats de la session 2013, en leur rappelant d'abord les attentes du jury et en les mettant en garde contre les erreurs de méthode de leurs prédécesseurs.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B

II.
FRANÇAIS MODERNE

Grammaire et linguistique
Option B
Seconde composition
Français moderne

1	Je lui répétais qu'en un mot c'était la seconde place, que rien ne pouvait rendre la première ; que j'espérerais jusqu'au bout que Mme de Saint-Simon n'y serait point
5	mais qu'au cas que l'absolue nécessité de l'obéissance l'y fit être, j'étais bien aise de lui dire une bonne fois ce qu'il nous en semblait également à Mme de Saint-Simon et à moi, pour qu'elle en fût bien instruite, et qu'il n'y fallût pas revenir, parce que rien ne me paraissait si déplacé, ni si de mauvaise grâce, que de chercher à faire sentir qu'on honore sa place, qu'on l'a à dégoût et à mépris ; qu'aussi, après tout ce que je prenais la liberté de lui en dire, je ne lui en parlerais jamais plus ; que Mme de Saint-Simon, forcée de l'accepter, tâcherait d'en remplir les devoirs comme si elle lui était agréable, et n'éviterait rien plus que d'imiter la maréchale de Rochefort : c'est que la Maréchale, qui croyait avec raison honorer fort sa place de dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, la désolait de plaintes et de reproches ; et puisque je voyais la chose devenir un faire-le-faut, je voulus éloigner la crainte de la même chose, après avoir montré tant de répugnance et dit si franchement ce que nous en pensions. J'avais aussi mêlé force reproches sur l'amitié de tout ce qu'ils avaient fait là-dessus malgré notre résistance ; et puisqu'il fallait vivre désormais avec eux en liaison nécessaire et plus continuelle que jamais, je crus de la sagesse de n'y arriver pas sur le pied gauche, et de hasarder brouillerie, qui ne ferait qu'ôter à une place désagréable en soi tout ce qui d'ailleurs pouvait, autant qu'il était possible, réparer notre dégoût, à quoi je voyais tout si entièrement disposé. Mme la duchesse d'Orléans rit de l'exemple de sa dame d'honneur, et ne se montra pas le moins du monde peinée de tant de dures vérités, et sans que M. le duc d'Orléans eût mis un seul mot dans cette conversation.
10	
15	
20	

Saint-Simon, *Intrigue du mariage de M. le duc de Berry*, éd. de P. Dandrey et G. Gicquiaud, GF, p. 145-146.

Lexicologie (4 points)

Vous ferez l'étude des termes suivants : *absolue* (l. 3), *aise* (l. 3), *un faire-le-faut* (l. 13), *brouillerie* (l. 18).

Morpho-syntaxe (8 points)

La fonction attribut.

Étude de style (8 points)

La satire : formes et effets.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION B

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE Établi par Monsieur Stéphane CHAUDIER

Pour les remarques liminaires générales et très importantes, nous demandons au lecteur de lire le début du rapport de la composition principale, option A, Français moderne.

Notes : 8, 10, 11,5 ; pas de copie excellente, mais des devoirs attestant une préparation sérieuse et un niveau satisfaisant.

1-Lexicologie

« absolue », l. 3

Absolutus, participe passé adjectivé, est un mot construit en latin (*ab* + *solutus*, participe de *solvere*), mais ce principe de composition n'est plus perçu en français, où il est reçu comme un mot simple. La forme du mot montre qu'il s'agit d'un emprunt au latin, donc d'un mot d'origine savante.

L'ensemble des sens du mot, aussi bien en diachronie qu'en synchronie, présente une grande cohérence ; si le verbe « *absolvere* », transitif, oblige à préciser la nature de deux éléments séparés (cf. le français « absoudre qqun de qqch »), l'adjectif, statif et employé sans complément, permet de comprendre comment l'idée d'être délié de tout conduit à l'idée d'autonomie, d'auto-suffisance et donc de perfection.

a) le sens du texte : rapporté au nom « nécessité », l'adjectif, quelle que soit sa position, a un sens pléonastique ; on comprend : « une nécessité impérieuse, à laquelle il n'est pas possible de se dérober » ; mais une nécessité qui ne serait pas absolue ne serait pas une nécessité. Cet adjectif a donc surtout une valeur stylistique d'insistance, explicable en l'occurrence par l'idéologie féodale du texte. L'idée de contrainte est récurrente dans le texte : « Mme de Saint-Simon, forcée de l'accepter » (l. 8-9), « un faire-le-faut » (l. 13).

b) autres sens du mot

Par contraste avec le sens étendu de l'emploi du mot dans le texte, le mot « absolu » apparaît dans de nombreux domaines spécialisés. On retiendra :

- la philosophie : « absolu » est l'antonyme de « relatif » ; délié de toute relation à l'espace, au temps ; notons que l'adjectif substantivé « l'absolu » correspond à ce sens-là ;
- la politique : « absolu » désigne un pouvoir sans limite ;
- la grammaire : une « construction absolue » ne se rattache à aucun autre mot de la phrase ; « l'emploi absolu d'un verbe » désigne un verbe employé sans complément ; « le superlatif absolu » se distingue du « superlatif relatif », qui implique la référence à un élément comparant.

Le français moderne distingue nettement le participe passé « absous », restreint à sa signification religieuse et morale, et l'adjectif « absolu ».

« aise » (l. 3)

« Aise », monosyllabe de formation populaire, est la fois un nom féminin et un adjectif épique. L'adjectif se distingue du participe passé « aisé » par les contraintes qui pèsent sur son emploi : « aise » ne peut être qu'attribut. Il est souvent précédé d'un adverbe intensif, comme dans le texte (« j'étais bien aise de ») ou dans la fable constamment citée de La Fontaine : « Vous dansiez ? J'en suis fort aise » (*Fables*, I, 1).

Étymologie : le nom « aise » procède du participe « *adjacens* » substantivé au neutre pluriel : « *adjacentia* ». Le sens d'abord spatial du mot (aise = demeure, résidence) devient un sens intellectuel (aise = possibilité) puis psychologique : « aise » est synonyme de confort, commodité. L'évolution sémantique est facile à saisir : l'espace offre le moyen ou la condition du bien être.

Dans le texte, l'adjectif exprime l'idée de contentement. Le texte autorise un rapprochement : « j'étais bien aise de lui dire » (l. 3) / « après tout ce que je prenais la liberté de lui en dire » (l. 7-8). L'absence de contrainte explique le sentiment satisfaction que le mémorialiste prend à son discours.

La locution « être bien / fort aise de / que » est aujourd'hui vieillie.

« faire-le-faut » (l. 13)

Ce mot composé se comprend de lui-même et n'appelle aucune remarque particulière. En revanche, le procédé de composition retient l'attention : la composition consiste à fabriquer une nouvelle unité lexicale à partir de plusieurs mots existants. Elle procède ici par nominalisation d'une phrase, dont le pivot est l'impersonnel « faut » et la séquence l'infinitif « le faire ». Les traits d'union attestent du caractère figé de la locution.

Pour comprendre l'ordre des mots, il convient de partir de la construction « il le faut faire », avec antéposition du pronom personnel de l'infinitif, à gauche de l'élément verbal porteur des marques de personne et de temps. L'effacement du pronom personnel neutre « il » et l'antéposition du verbe « faire » s'expliquent sans doute pour des raisons d'économie et d'expressivité. Ce type d'inversion dans les mots composés, pour n'être pas fréquent, est tout de même constaté : « un sauve qui peut » (postposition du sujet), « m'as-tu vu », « qu'en dira-t-on » (mais il est vrai que dans ces cas il s'agit originellement d'énoncés interrogatifs).

Brouillerie (l. 18)

Ce mot est dérivé à partir d'une base verbale suivi du suffixe féminin « -erie », très productif : « flatt-er > flatt-erie » ; « caus-er > caus-erie » ; voir aussi « minauderie », « moquerie », « flânerie », « tuerie », etc. Il semble bien que le suffixe « -erie » signifie l'action : la brouillerie serait donc à la fois l'acte de se brouiller et l'état qui en résulte.

« Brouiller » est un verbe péjoratif qui a deux sens : 1° sens concret : rendre trouble, opaque : « brouiller une eau » ; mais aussi mélanger : « brouiller les cartes » ; 2° sens intellectuel : rendre confus, introduire du désordre et du trouble ; « brouiller les esprits » ; « brouiller des amis » : les désunir.

Comme le montre l'occurrence du texte, le dérivé « brouillerie » est issu de ce dernier emploi du verbe. Il est synonyme du déverbal « brouille ».

2- Morpho-syntaxe : la fonction attribut

Avant d'être défini comme une fonction, l'attribut était appréhendé par la grammaire de Port-Royal selon une perspective logique, comme terme de la proposition, équivalent du prédicat. Aujourd'hui, la fonction attribut est l'une des multiples variantes de la fonction « complément », s'opposant à la fonction « sujet » : en grammaire anglaise, l'attribut est « complement » du verbe être. On a parfois rapproché l'attribut et le complément d'objet (CO) : comme le CO, l'attribut est le second élément d'un GV ; il peut être direct ou indirect (« il est / il passe pour stupide ») ; il est pronominalisable par « le » : « je le suis » / « je le mange ». J'ajoute aussi que, dans le chapitre sur les pronoms personnels (§ 648, point a) Grevisse fait remarquer que l'anaphorique du SN attribut est le pronom neutre « le » dans la langue standard, mais qu'on trouve « la » ou plus rarement « les » dans la langue écrite littéraire surveillée : « je passe pour sa maîtresse mais je ne la suis pas » (Hugo) ou à propos du Christ : « de combien de choses peut-on dire qu'il les est ? » (J. Guittou) ; c'est Vaugelas qui préconisait la règle du pronom attribut neutre et sa prescription n'est imposée que progressivement. Un tel développement n'était bien sûr pas exigé des candidats.

Contrairement au CO, l'attribut présente deux caractéristiques majeures : 1° un rapport logique et sémantique étroit avec son support (sujet ou cod), considération sur laquelle l'intitulé de la question (morpho-syntaxe) invite à ne pas s'attarder, même s'il est vrai que cette solidarité se marque morphologiquement par l'accord en genre et en nombre de l'attribut avec le mot dont il dépend ; 2° la possibilité pour cette fonction d'être portée par un syntagme adjectival.

Notion grammaticale familière, bien présente dans la grammaire scolaire, l'attribut n'en est pas moins une fonction problématique pour trois raisons fondamentales :

- l'attribut du sujet, élément du SV, dépend syntaxiquement du GN sujet ; il sort donc de l'orbite du verbe ;
- la fonction « attribut » confère la fonction verbale de prédicat à l'adjectif, qui normalement « s'ajoute au nom » (voir l'opposition « adjectif épithète », expansion du nom, et « adjectif attribut », 2nd élément obligatoire du prédicat verbal) ; la fonction attribut donne à l'adjectif des propriétés proches de celles du verbe, comme le montrent les clitiques « en » et « y » : « il y croit » / « il y est enclin » ; « il en dépend » ; « il en est fier » ;
- cette fonction pouvant être assumée au bien par un nom que par un adjectif, elle brouille la frontière entre nom et adjectif.

Classement des occurrences

1. attribut du sujet

1.1 l'attribut est un syntagme adjectival

- ex 1 : « j'étais bien aise [...] » (l. 3)
- ex 2 : « pour qu'elle en fût bien instruite » (l. 5)
- ex 3 : « rien ne me paraissait si déplacé, ni si de mauvaise grâce » (l. 6)
- ex 4 : « comme si elle lui était agréable » (l. 9)

1.2 l'attribut est un SN ou un équivalent de SN

- ex 5 : « c'était la seconde place » (l. 1) VS ex 6 : « c'est que la Maréchale [...] la désolait de plaintes et de reproches » (l. 10-12)

ex 7 : « je voyais la chose devenir un faire-le-faut » (l. 11-12)

1.3 cas discutables

ex 8 : « Mme de Saint-Simon n'y serait point » (l. 2)

ex 9 : « l'absolue nécessité de l'obéissance l'y fit être » (l. 3)

2. attribut du COD

2.1 l'attribut est un syntagme adjectival

ex 10 : « à quoi je voyais tout si entièrement disposé » (l. 20-21)

ex 11 : « et ne se montra pas le moins du monde peinée par tant de dures vérités » (l. 21)

2.2 l'attribut est un SN ou un équivalent de SN

ex 12 : « que rien ne pouvait rendre la première » (l. 1 et 2)

2.3 : l'attribut est un SP

ex 13 : « on l'a à dégoût et à mépris » (l. 7)

2.4 : construction atypique

ex 14 : « je crus de la sagesse de n'y arriver pas sur le pied gauche et de [...] » (l. 17-18)

Commentaire

1. l'attribut du sujet

La fonction « attribut » n'a-t-elle pas été taillée spécialement pour le verbe « être », pour rendre compte du fait que son complément direct, non passivable, peut recevoir des marques du genre et de nombre du sujet (mais pas toujours, cf. « nous sommes une famille unie ») alors que lui-même ne peut les conférer à un participe : « les excellents vendeurs qu'ils ont été seront récompensés » ? On en a le soupçon quand on considère la place quasi exclusive du verbe « être » dans ces constructions, auquel s'ajoutent les équivalents modalisés de « être » et quelques rares verbes pronominaux, comme « se faire », « se montrer », quelques verbes passifs (« être élu ») ou pronominaux de sens passif (« s'appeler »).

Le verbe « être » n'existe pas dans de nombreuses langues. Par ailleurs, on peut se demander si l'existence d'un élément « x », non supprimable, non déplaçable, non détachable, à droite du verbe être suffit à identifier cet élément comme « attribut » du sujet. Formellement, rien ne distingue les exemples 5 et 6. Mais on répugne à traiter l'exemple 6 comme une construction attributive en raison de considérations logiques et sémantiques, car on ne voit pas trop quel rapport d'identité ou d'appartenance établir entre un morphème aussi désémantisé que « c' » et l'élément à droite de « être ». « C'est que » est donc souvent considéré comme la structure « inanalysable » qui met en valeur la phrase qui suit.

L'exemple 7 offre le cas singulier où l'attribut est identifié comme attribut du sujet alors que son support, « la chose », est cod du verbe « voir ». Pour ne pas entrer dans une discussion sur la « proposition infinitive », on fera simplement observer le parallèle entre la construction infinitive et la proposition complétive : « je voyais que la chose devenait un faire-le-faut ».

Les exemples 8 et 9 sont eux aussi intrigants ; « y », pronom adverbial, est-il un attribut ? Le pronom neutre « le » est censé constituer un critère de reconnaissance de l'attribut car il permet de subsumer la grande diversité formelle des attributs : « je suis content » (SA), « je suis bien » (Adverbe) « je suis médecin » (SN avec article zéro), « je suis en colère » (SP) / « je suis qui je suis » (relative substantive), tous ces énoncés étant réductibles à « je le suis ». (Notons simplement que les constructions impliquant des conjonctives ne sont pas pronominalisables par « le » : « le problème est que » + sub. VS « *le problème l'est ».

Mais que faire de constructions comme : « je suis à Toulon », « je suis de Paris », « je suis avec Paul » ? Compléments adverbiaux ? Quel adverbe correspondrait à « avec Paul » ? Certaines de ces syntagmes sont pronominalisables par « y » ou « en » et d'autres ne le sont pas. S'agit-il de « compléments » du verbe être ? Mais aucun critère formel ne les distingue vraiment des attributs : comme eux, ils ne sont ni déplaçables, ni détachables, ni supprimables. En outre, ils se coordonnent les uns avec les autres : « il est à Paris, seul et sans ressources ». Dans l'exemple 3, la coordination souligne l'équivalence fonctionnelle de groupes formellement différents.

Il est des constructions (non attestées dans le corpus) où un verbe intransitif (« il est mort jeune », « il est parti simple soldat », « il marche courbé ») est suivi d'un élément qu'on considère comme attribut ; mais ces éléments sont facultatifs, non pronominalisables par « le » et leur suppression laisse inchangé le sens du verbe. On parle parfois de verbe à « élargissement attributif » (cf. M. Riegel et alii, *Grammaire méthodique du français*, PUF)

2. l'attribut de l'objet

Les verbes qui introduisent l'attribut du CO sont beaucoup plus variés. Notre corpus, forcément réduit, comprend : « avoir », « voir » (ici verbe de pensée et non de sensation), « rendre » (qui indique une transformation opérée par un agent), « croire ».

La structure de l'attribut du CO est la suivante : le verbe est suivi d'un complément d'objet (« tout », « que » « l' », « de n'y arriver pas sur le pied gauche ») qui ne suffit pas à saturer le verbe ; il faut qu'un second élément intervienne, qui a un caractère prédicatif. La pronominalisation (exemples 11 à 13) montre bien que cet élément n'appartient pas au SN COD.

L'analyse de « se montra peinée » pouvait arrêter : « se » est-il un véritable pronom, commutant avec un clitique non réfléchi, ou est-ce une simple particule signalant un emploi particulier du verbe « montrer » ? On a opté pour la première solution ; certes, il est difficile de concevoir une phrase telle « elle le / la montra peiné-e », mais la phrase « son visage qu'elle montra peiné » est tout à fait concevable.

La construction du verbe « croire » présente deux caractéristiques : 1° d'une part, l'attribut est non déplaçable, en première position à droite du verbe : comparer avec le placement libre de « excellente » dans « j'ai jugé excellente sa réponse » ou « j'ai jugé sa réponse excellente », liberté qui n'est pas toujours possible : « *il a blonds les cheveux » ; « *elle a mangé saignante sa viande » ; 2° d'autre part, le complément d'objet à l'infinitif est introduit par la particule « de », marqueur de thématization ; à l'intérieur du prédicat verbal s'ouvre en effet une seconde relation prédicative, ce que fait bien apparaître la paraphrase avec la complétive correspondante : « je crus que n'y arriver pas sur le pied gauche était de bonne sagesse ».

Remarquons enfin que tous les attribut du COD de notre corpus sont non supprimables ; mais on trouve des exemples où l'attribut du COD peut être effacé sans nuire à la cohérence grammaticale de l'énoncé : « elle boit / aime son café chaud ».

Conclusion

Comme le montre l'exemple 3, « rien ne me paraissait si déplacé », il existe pour le verbe attributif la possibilité de régir des compléments indirects. Pourquoi pas, alors, des compléments directs ? C'est précisément cette case vide qu'occupe l'attribut du sujet, qu'on répugne à nommer « complément » parce qu'il faudrait reconnaître cette fonction à l'adjectif. La question ainsi posée est celle de l'unité de la fonction. Les attributs du sujet et du COD ont des propriétés distinctes. Ce qui distingue l'attribut du COD d'une apposition est le rôle que joue le verbe ; comparons : « Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue / Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu / Dort » et : « il a la bouche ouverte, la tête nue et la nuque baignant... ». On peut donc estimer que la fonction « attribut » regroupe des constructions qui relèvent de la prédication première (attributs du sujet, isolés des compléments du verbe) et de la prédication seconde (attribut du COD, isolés des appositions).

3- Stylistique : la satire, formes et effets

L'intitulé du sujet fournissait les directions de travail. Pour qu'il y ait satire, il faut d'une part qu'il y ait une instance qui la prenne en charge, et d'autre part un objet ou une cible qui appelle la sanction du satiriste. Par ailleurs, la satire ne se présente jamais comme un flot de haine gratuit ; elle se donne comme justifiée, légitime ; en cela, elle intègre une dimension argumentative. Enfin, la satire vise à faire rire un public ; on « rit avec » autant qu'on « rit de ».

Un satiriste, une cible, un public. Une fois rapidement mobilisés ces éléments simples qui relèvent de la poétique du genre, il ne restait plus à souligner l'extraordinaire montage énonciatif mis en œuvre par le texte : Saint-Simon prend « la liberté » (l. 8) de faire « force reproches » (14-15) au duc et à la duchesse d'Orléans et parvient à faire recevoir ces « dures vérités ». Imagine-t-on qu'un vassal puisse blâmer son suzerain sans perdre immédiatement son crédit ? C'est pourtant le tour de force que présente le mémorialiste. Sa sincérité envers le duc et la duchesse d'Orléans est « compensée » par un portrait satirique et drôle de la Maréchale, véritable contre-exemple qui sert de faire-valoir à Mme de Saint-Simon. Ainsi se met en place une sorte de compromis langagier : Saint-Simon s'autorise à dire ce qu'il pense et présente sa franchise comme le gage du parfait accomplissement de ses devoirs. La réaction de la duchesse marque son acceptation de ce contrat implicite ; elle modélise et programme la réception du lecteur.

1° un montage énonciatif complexe

Le texte présente trois séquences distinctes, qui s'enchaînent doucement :

a) l-1-10 : le discours indirect rapporte les propos tenus par Saint-Simon à ses protecteurs.

Du verbe « répétais » dépendent une série de complétives qui marquent les étapes du raisonnement et traduisent le flux irrésistible et l'énergie communicative d'une parole persuasive. Produit par les occurrences successives d'une même conjonction (« que », l. 1, 2, 3, 7 et 8), le rythme de la phrase

donne l'impression d'épouser les propos du locuteur, qui seraient eux-mêmes le fidèle reflet de sa pensée. Cette continuité (présumée) entre pensée, parole et écriture donne le sentiment de la vie.

Des connecteurs logiques variés introduisent les nuances de l'argumentation :

- « mais » (l. 3) introduit une hypothèse (« au cas que ») que Saint-Simon sait correspondre à la désagréable et l'inévitable réalité, opposée aux souhaits qu'il vient d'exprimer ;

- « pour que » (l. 5) justifie l'initiative du locuteur (dire franchement son sentiment) par des considérations portant sur l'avenir, alors que la subordonnée causale (« parce que », l. 5) rapporte les leçons de l'expérience ; en envisageant ainsi le temps dans sa double dimension, le futur et le passé, l'orateur montre qu'il ne fait que chercher l'intérêt du duc et de la duchesse ;

- « aussi » (l. 7) indique à la fois l'addition (la technique de l'exhaustion vise à convaincre en énumérant toutes les bonnes raisons de croire ou de faire quelque chose) et la consécution.

La dernière complétive introduit la décision de se soumettre. Le feu de la période fait oublier qu'il s'agit bel et bien d'une capitulation des Saint-Simon.

b) la deuxième séquence analyse la stratégie déployée en vue de l'explicitier au lecteur (l. 10-20)

- la liaison se fait par une anadiplose : le syntagme « la maréchale de R. » est repris (l. 10) et son comportement est décrit ; c'est le cœur de la satire.

- la séquence est introduite par une locution explicative : « c'est que » ; on note la récurrence de « et puisque » (l. 12 et 15-16). La conjonction « puisque » introduit une proposition donnée comme vraie, car connue et admise de tous ; prenant appui sur ce savoir partagé, Saint-Simon confère à ses décisions le caractère d'une rationalité incontestable. On peut noter le contraste entre les passés simples qui renvoient à des initiatives (« je voulus », « je crus de la sagesse ») et les imparfaits (« croyait », « il fallait ») qui sont l'arrière-plan de cette séquence, mi narrative, mi analytique.

c) la dernière séquence est quant à elle franchement narrative. Elle sanctionne le succès de la stratégie mise en œuvre par le locuteur ; le rire de la duchesse a fait passer les remontrances de Saint-Simon ; cette bonne humeur partagée, gage du succès rhétorique, masque en partie l'échec du mémorialiste ; les mots n'ont rien changé au rapport de force réel ; mais il donne une couleur agréable (pour le locuteur comme pour le lecteur) à ce qui reste une déconfiture.

2° une antithèse éthique

Le locuteur met en œuvre une axiologie (un système de valeurs) illustré par deux « portraits » en opposition : la Maréchale illustre la présomption du courtisan ; unis, les Saint-Simon illustrent la sincérité et le dévouement.

a) le nom de la Maréchale apparaît dans la dépendance du verbe « imiter », lui-même nié, et dont l'agent est Mme de Saint-Simon ; la phrase construit ainsi une antithèse ; les qualités de l'une devront se déduire des défauts de l'autre ; ce jugement très sévère appelle une justification, qui vient sans tarder.

b) le sel de la satire tient à l'emploi euphémistique d'une relative appositive ; ce type de construction, on le sait, prend volontiers un sens circonstanciel qu'il revient à la perspicacité du lecteur de mettre au jour ; le « qui » (l. 11) a bien la valeur d'un « alors que ». La subordonnée, intercalée entre le sujet et le verbe, présente une sensible disproportion de volume avec le syntagme verbal qui suit, ce qui crée une cadence mineure renforçant le contraste entre ce qui est avéré (et que révèle la chute) et ce que pense la Maréchale. Le verbe « croyait », en raison de son signifié, donne un caractère nettement polyphonique au texte. Le complément adverbial « avec raison » fait l'objet d'une ironie caustique, car cette évaluation renvoie non au point de vue de Saint-Simon mais à celui du personnage, ce qui souligne son aveuglement. Le lecteur ne saurait être dupe puisque le mémorialiste l'a averti, dès les l. 5-7, de la façon dont il convient de penser en ces matières :

[...] rien ne me paraissait si déplacé, ni si de mauvaise grâce, que de chercher à faire sentir qu'on honore sa place, qu'on l'a à dégoût et à mépris.

La figure de dérivation unit le participe « déplacé » au nom « place » qui forme son radical ; elle s'associe aux rythmes binaires (« si / ni si », « faire sentir que et que », « à dégoût et à mépris ») pour discréditer l'idée énoncée. Or tel est bien le jugement aberrant de la Maréchale, comme le montre la reprise, à quelques variations près, du syntagme « honorer sa place » (l. 7 et 11), associé au syntagme « dame d'honneur ». Ainsi le satiriste souligne-t-il, par ce jeu de répétition, le renversement à la fois scandaleux et comique des valeurs : l'orgueil de la Maréchale croit honorer une place destinée en vérité à honorer celle qui l'occupe.

c) l'enjeu de la satire se découvre : charger la Maréchale revient à se disculper soi-même. Remarquons en effet que les mots « dégoût » (l. 7 et 19) et « reproches » (l. 12 et 15) servent à désigner aussi bien les Saint-Simon que la Maréchale ; aucun des deux partis n'est content de la « place » qui lui est confiée (cette insatisfaction étant d'ailleurs le ressort fondamental de la vie de cour). Puisque rien ne ressemble plus à un courtisan qu'un autre courtisan, il faut multiplier et

exagérer les différences afin de se distinguer de son semblable. C'est pourquoi la compétition éthique mise en scène par le mémorialiste tourne si puissamment à son avantage :

- Saint-Simon se fait le champion de la sincérité : « j'étais bien aise de lui dire » (l. 3-4) ; « ce que je prenais la liberté de lui en dire » (l. 8) ; « après avoir [...] dit franchement ce que nous en pensions » (l. 14) ; là où la Maréchale désole la duchesse « de plaintes et de reproches » (l. 12), Saint-Simon, lui, assène « de dures vérités » (l. 21). Mais au fond, n'est-ce pas la même chose ?

- Saint-Simon associe l'éthique de la franchise (passagère) à une éthique de la fidélité (permanente) ; le syntagme « l'absolue nécessité de l'obéissance » peut être logiquement renversé pour faire valoir que l'obéissance, en contexte féodal, est une nécessité absolue. C'est pourquoi la parole libre « lui dire une bonne fois ce qu'il [leur] en semblait » engage : « je ne lui en parlerais jamais plus ». Le duc et la duchesse sont invités à calculer laquelle des deux attitudes sert le mieux leur intérêt. Une fois passé le temps de la liberté vient celui de la dissimulation et de la contrainte : « Mme de Simon forcée de l'accepter, tâcherait d'en remplir les devoirs comme si elle lui était agréable ». Cet adjectif trouve un écho l. 18 : « une place désagréable en soi ».

Conclusion

L'ensemble du texte illustre à merveille le proverbe : « faire contre mauvaise fortune bon cœur ». La satire introduit l'élément qui sert à la fois à dire la mauvaise fortune (le duc et la duchesse apparaissent comme des ingrats, qui récompensent mal le service rendu par Saint-Simon) et à dissiper l'aigreur et le ressentiment, incompatibles avec l'accomplissement de ce que Saint-Simon nomme « les devoirs » (l. 9). Mais plus encore qu'il ne promeut son propre moi, son esprit, sa probité, son courage, le mémorialiste donne une leçon de prudence : « je crus de la sagesse ». À la Cour (comme dans la vie), il faut accepter de ne pas toujours gagner et savoir tirer profit même de ses défaites. Ni vraiment libre, ni vraiment vainqueur, le courtisan ne peut qu'avoir d'autre rapport au réel que celui du compromis.

THEME LATIN

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Reproches de Néron à Agrippine

Aussi bien ces soupçons, ces plaintes assidues,
Ont fait croire à tous ceux qui les ont entendues
Que jadis, j'ose ici vous le dire entre nous,
Vous n'aviez, sous mon nom, travaillé que pour vous.
« Tant d'honneurs, disaient-ils, et tant de déférences,
Sont-ce de ses bienfaits de faibles récompenses ?
Quel crime a donc commis ce fils tant condamné ?
Est-ce pour obéir qu'elle l'a couronné ?
N'est-il de son pouvoir que le dépositaire ? »
Non que, si jusque-là j'avais pu vous complaire,
Je n'eusse pris plaisir, Madame, à vous céder
Ce pouvoir que vos cris semblaient redemander ;
Mais Rome veut un maître, et non une maîtresse.
Vous entendiez les bruits qu'excitait ma faiblesse.
Le sénat chaque jour et le peuple, irrités
De s'ouïr par ma voix dicter vos volontés,
Publiaient qu'en mourant Claude avec sa puissance
M'avait encor laissé sa simple obéissance.
Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
Porter en murmurant leurs aigles devant vous,
Honteux de rabaisser par cet indigne usage
Les héros dont encore elles portent l'image.
Toute autre se serait rendue à leurs discours ;
Mais, si vous ne réglez, vous vous plaignez toujours.
Avec Britannicus contre moi réunie,
Vous le fortifiez du parti de Junie,
Et la main de Pallas trame tous ces complots.
Et lorsque malgré moi j'assure mon repos,
On vous voit de colère et de haine animée.
Vous voulez présenter mon rival à l'armée :
Déjà jusques au camp le bruit en a couru.

Racine, *Britannicus*, IV, 2

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Etabli par Madame Muriel CLAISSE

Le jury a corrigé 9 copies de thème latin : 2 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 ; 3 copies ont été notées entre 10 et 12 ; 1 entre 7 et 8 ; 3 entre 0 et 6,9 ; la moyenne générale de l'épreuve est de 9,16.

Les notes inférieures à 8 sont venues sanctionner une méconnaissance sérieuse de la syntaxe et de la morphologie latines. Rappelons que, pour réussir cette épreuve, les candidats doivent avant tout maîtriser les règles élémentaires de syntaxe (qu'ils peuvent aussi apprendre sous forme d'exemples-types) et pratiquer régulièrement la lecture de textes latins (Cicéron et César en particulier) : seule cette pratique quasi-quotidienne permet de faire immédiatement la différence entre une forme correcte et un « monstre » morphologique.

Le thème donné aux candidats cette année était tiré de *Britannicus* de Racine. Cette langue classique donnait l'occasion au candidat de placer assez facilement des tours idiomatiques. Le passage proposé ne posait guère de difficultés de compréhension : il fallait néanmoins faire preuve de finesse pour, par exemple, mettre au jour le référent du possessif « son » dans l'expression « n'est-il de son pouvoir (= à lui, Néron) que le dépositaire », tout comme pour déceler la signification précise de « si... ne pas » dans la phrase : « mais, si vous ne réglez, vous vous plaignez toujours » (= puisque vous ne réglez / vous qui ne réglez pas).

Pour ce qui est de la syntaxe, le candidat était bien sûr attendu sur des passages obligés de tout thème latin, à savoir le style indirect, les relatives au subjonctif ou les hypothétiques. Ne pas maîtriser rigoureusement les règles de base décrites dans toute grammaire scolaire revient à hypothéquer toute chance d'obtenir une note correcte dans cette épreuve. Par ailleurs, une trouvaille sur des tours moins fréquents, comme le « Non que... je n'eusse pris plaisir à vous céder » (*non quin...libentissime tibi concessissem*) pouvait donner l'occasion d'obtenir une bonification.

Reprenons le détail du texte, afin de préciser les attentes du jury.

• *Reproches de Néron à Agrippine*

Aussi bien ces soupçons, ces plaintes assidues,

Ont fait croire à tous ceux qui les ont entendues

Que jadis, j'ose ici vous le dire entre nous,

Vous n'aviez, sous mon nom, travaillé que pour vous.

Nous rappelons aux candidats qu'ils ne doivent pas omettre de traduire le titre ! L'interrogative indirecte s'imposait ici, plutôt que le tour *de* + ablatif, à réserver à un exposé général sur un thème précis (exemple : *de contemnenda morte*). Encore fallait-il ne pas oublier que le verbe se met alors au subjonctif, et suit une concordance au présent. On pourrait alors proposer *De quibus rebus Nero Agrippinam obiurgat* ou *De quibus fingatur Nero Agrippinam quondam obiurgavisse*.

Les quatre premiers vers peuvent donner lieu à la traduction suivante : *Tu quidem, dum me in suspicione tenes et adsidue quereres, effecisti ut omnes qui te audiissent id crediderint, quod hic inter nos tibi dicere audeo, te olim nomine meo tibi uni fauendae studuisse.*

Le subjonctif parfait *crediderint*, exprimant une conséquence ponctuelle et effective, s'impose ici. La relative *omnes qui te audiissent* passe logiquement au subjonctif, qui traduit parfaitement la généralisation (« tous ceux qui ont pu l'entendre »).

• « Tant d'honneurs, disaient-ils, et tant de déférences,

Sont-ce de ses bienfaits de faibles récompenses ?

Quel crime a donc commis ce fils tant condamné ?

Est-ce pour obéir qu'elle l'a couronné ?

N'est-il de son pouvoir que le dépositaire ? »

Tot honores, aiebant, totque obsequia, matris beneficiorum, num parua sunt praemia ? Quod facinus filius parere potuit qui tam seure damnatus esset ? Num diadema illi imposuit ut pareret ? Num imperium suum apud se tamquam depositum accepit ?

« Tant d'honneurs » ne peut se traduire par *tanti honores*, qui signifie « de si grands honneurs » : seul le tour *tot honores* était acceptable. Il fallait ici bien comprendre le sens de la question « N'est-il de son pouvoir que le dépositaire ? ». Le Sénat et le peuple s'inquiètent en effet d'une situation contraire au droit : une mère, sous le nom de son fils, ose gouverner et s'emparer d'un pouvoir qui émane normalement du Sénat. « Son pouvoir » désigne donc le pouvoir non d'Agrippine, mais de Néron, pouvoir qu'Agrippine confisque pourtant. Il faut donc employer ici le réfléchi : *imperium suum apud se accepit*. Pour traduire « dépositaire », on pouvait employer *custos* ou, mieux, le participe parfait passif *depositum*.

• Non que, si jusque-là j'avais pu vous complaire,
Je n'eusse pris plaisir, Madame, à vous céder
Ce pouvoir que vos cris semblaient redemander ;
Mais Rome veut un maître, et non une maîtresse.

Non quin ego, si usque ad ea uenire potuissem, ut tibi fauerem, libentissime, domina, hoc imperium concessissem, quod clamoribus tuis repetere uidebaris. Sed dominum, haud dominam Roma requirit.
Il fallait ici reconnaître un tour à l'irréel du passé (« si j'avais pu vous complaire », « je n'eusse pris plaisir »), nécessitant donc le subjonctif plus-que-parfait (tout en veillant à ce que la forme soit morphologiquement correcte). La négation ne portant pas sur une phrase entière, mais sur un seul constituant, on peut proposer : *dominum, haud dominam*.

• Vous entendiez les bruits qu'excitait ma faiblesse.
Le sénat chaque jour et le peuple, irrités
De s'ouïr par ma voix dicter vos volontés,
Publiaient qu'en mourant Claude avec sa puissance
M'avait encor laissé sa simple obéissance.

Et ad aures peruenit tuas fama haec, quam imbecillus ego concitavi: cottidie enim senatus populusque, cum irate audirent uoce mea tua praescripta sibi dictari, morientem Claudium pronuntiare solebant mihi cum imperio simplicem oboedientiam suam reliquisse.

La traduction de ces vers nécessitait la maîtrise de la syntaxe de l'infinitive : rappelons que le réfléchi s'impose dans l'infinitive lorsque le pronom ou le déterminant présent dans cette proposition renvoie à la personne dont on rapporte les paroles ou la pensée (*sibi dictari* relate ce que le Sénat et le peuple ont entendu, *cum audirent*, à savoir que l'on voulait leur dicter, à eux *sibi*, les volontés d'Agrippine). L'adjectif *simplex* permettait de souligner la naïveté de la « simple obéissance » de Claude. Enfin, si l'on voulait donner un tour plus latin à la formulation, et ainsi obtenir une bonification, on pouvait, pour traduire « les bruits qu'excitait ma faiblesse », préférer à l'abstrait *imbecillitas* l'adjectif *imbecillus* : *fama haec, quam imbecillus ego concitavi*.

• Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
Porter en murmurant leurs aigles devant vous,
Honteux de rabaisser par cet indigne usage
Les héros dont encore elles portent l'image.
Toute autre se serait rendue à leurs discours ;
Mais, si vous ne réglez, vous vous plaignez toujours.

Ac centies uidisti milites nostros aquilas ad te ferentes dum mussant: nam eos pudebat illo indigno usu aliquid de uirorum magnitudine minuere, quorum etiam nunc imagines in eis inscribuntur. Quibus uocibus auditis, quaeuis alia cessisset. Sed tu, quippe quae regnum ipsa non obtinueris, semper quereris.

Nous rappelons aux candidats qu'il convient en thème de différencier la construction *uidere* + proposition infinitive (« constater que ») de la construction *uidere aliquem* + participe (« voir quelqu'un faire ») : c'est pourquoi « vous avez vu nos soldats porter » doit se traduire par *uidisti milites nostros ferentes*. Il fallait encore traduire l'irréel du passé « se serait rendue » par un subjonctif plus-que-parfait, et ne pas se tromper dans l'emploi de l'indéfini : « toute autre » équivaut à « n'importe quelle autre », *quaeuis alia*. Le candidat ayant évité ces fautes de syntaxe pouvait alors faire montre de sa finesse littéraire en traduisant « en murmurant » par *dum mussant*, *musso* signifiant « parler entre les dents, chuchoter ».

• Avec Britannicus contre moi réunie,
Vous le fortifiez du parti de Junie,
Et la main de Pallas trame tous ces complots.
Et lorsque malgré moi j'assure mon repos,
On vous voit de colère et de haine animée.
Vous voulez présenter mon rival à l'armée :
Déjà jusques au camp le bruit en a couru.

Ipsaque cum Britannico aduersus me coniurata, eumdem auge luniae partibus, ac Pallas scilicet istas coniurationes omnes manu sua moliri aperte uidetur. Quod si inuitus efficio ut quies mea certior fiat, omnes te uident ira et odio commotam. Fit quidem ut aduersarium meum exercitui praebere pares: de quo fama usque ad castra percurrit.

La fin du texte ne posait pas de difficultés syntaxiques majeures. Le candidat devait alors en profiter pour affiner la traduction de certaines expressions et ainsi faire la différence : *auges* était particulièrement adéquat pour traduire « vous fortifiez », mais il fallait se souvenir que « le parti » se dit *partes*, et que le terme s'emploie nécessairement au pluriel en ce sens !

Ce thème donnait donc l'occasion au candidat de prouver sa maîtrise des points-clés de la syntaxe latine, mais aussi de démontrer sa capacité à saisir et à traduire les finesses de la langue racinienne. Nous le rappelons, cette épreuve nécessite une préparation régulière tout au long de l'année, incluant exercices de traduction et lecture de textes latins.

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

Les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Plaintes d'Attis qui s'est émasculé en l'honneur de Cybèle

Ita de quiete molli rapida sine rabie
Simul ipsa pectore Attis sua facta recoluit,
Liquidaque mente uidit sine quis ubique foret,
Animo aestuante rursus reditum ad uada tetulit.
Ibi maria uasta uisens lacrimantibus oculis,
Patriam allocuta maesta est ita uoce miseriter :
« Patria o mei creatrix, patria o mea genetrix,
Ego quam miser relinquens, dominos ut erifugae
Famuli solent, ad Idae tetuli nemora pedem,
Ut apud niuem et ferarum gelida stabula forem,
Et earum omnia adirem furibunda latibula,
Vbinam aut quibus locis te positam, patria, reor ?
Cupit ipsa pupula ad te sibi derigere aciem,
Rabie fera carens dum breue tempus animus est.
Egone a mea remota haec ferar in nemora domo ?
Patria, bonis, amicis, genitoribus abero ?
Abero foro, palaestra, stadio et guminasiis ?
Miser a ! miser, querendumst etiam atque etiam, anime.
Quod enim genus figurast, ego non quod obierim ?
Ego mulier, ego adulescens, ego ephebus, ego puer,
Ego gymnasei fui flos, ego eram decus olei :
Mihi ianuac frequentes, mihi limina tepida,
Mihi floridis corollis redimita domus erat,
Linquendum ubi esset orto mihi sole cubiculum.
Ego nunc deum ministra et Cybeles famula ferar ?
Ego Maenas, ego mei pars, ego uir sterilis ero ?
Ego uiridis algida Idae niue amicta loca colam ?
Ego uitam agam sub altis Phrygiae columinibus,
Vbi cerua siluicultrix, ubi aper nemoriuagus ?
Iam iam dolet quod egi, iam iamque paenitet. »
Roseis ut huic labellis sonitus citus abiit,
Geminas decorum ad aures noua nuntia referens,
Ibi iuncta iuga resoluens Cybele leonibus
Laeuumque pecoris hostem stimulans ita loquitur.
« Agedum » inquit « age ferox i, fac ut hanc furor agitet,
Fac uti furoris ictu reditum in nemora ferat,
Mea libere nimis quae fugere imperia cupit,
Age caede terga cauda, tua uerbera patere,
Fac cuncta mugienti fremitu loca retonent,
Rutilam ferox torosa ceruice quate iubam. »
Ait haec minax Cybelle religatque iuga manu.
Ferus ipse sese adhortans rapidum incitat animo,
Vadit, fremit, refringit uirgulta pede uago.
At ubi umida albicantis loca litoris adiit,
Teneramque uidit Attin prope marmora pelagi,
Facit impetum ; illa demens fugit in nemora fera :
Ibi semper omne uitae spatium famula fuit.

Catulle

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE

Établi par Monsieur Antoine FOUCHER

Le texte choisi cette année était extrait du poème LXIII de Catulle ; il en constituait la partie finale (v. 44-90) à l'exception des trois derniers vers qui forment une ultime invocation à Cybèle et qui, pour cette raison, échappaient à la cohérence interne du texte proposé. De plus, l'exclusion de ces trois vers permettait de garder à la version une longueur acceptable, d'ailleurs la même, ou à peu près, que celle du texte de l'an dernier. La longueur du texte n'a d'ailleurs pas gêné les candidats, sauf dans une version, mais qui présentait d'autres faiblesses.

Comme l'indiquait clairement le titre donné au texte choisi, les vers de Catulle abordent, dans une série de poèmes consacrés au mariage, une coutume totalement étrangère à la mentalité romaine, l'auto-émasculation, et les souffrances psychologiques qu'elle entraîne. Le passage est fortement marqué à la fois par le caractère romain de l'horreur que constitue la perte de la virilité, et par le caractère grec des sentiments domestiques qui contrastent bien évidemment avec les évocations insistantes de la nature sauvage, étroitement associées à la légende d'Attis et de Cybèle. Le poème de Catulle est en outre le seul de la littérature latine à être écrit, au moins de façon complète, en galliambes, vers qui mêlent base en ionique majeur et rythme iambique. Il n'était toutefois pas nécessaire de connaître ce mètre pour se sortir des principales difficultés du texte ; un peu de logique suffisait.

Précisément, le plus gros défaut de la majorité des copies est l'absence, bien sûr relative, de logique, qui aboutit le plus souvent à des contresens francs et massifs. Donnons un exemple, significatif à notre avis : au vers 33, il est question de l'attelage de Cybèle, constitué de deux lions. Un raisonnement mené jusqu'à son terme aurait permis de conclure que *laeuum*, au vers suivant, désignait tout simplement le lion situé à la gauche de cet attelage, et non un lion « ennemi funeste du troupeau » comme on l'a trouvé systématiquement. Il est vrai que le sens logique des candidats pouvait être mis à mal par les changements de genre qui touchaient la personne d'Attis au cours du texte - le jury l'a constaté au vu des nombreuses ratures dans les copies -, mais sur ce point, les correcteurs ont fait preuve de la plus grande mansuétude, pourvu que la logique et la cohérence syntaxique fussent respectées. Notons enfin que le défaut de logique a même conduit dans un cas un candidat à écrire une traduction qui n'avait aucun sens, et qui fut sanctionnée comme telle.

L'autre défaut général remarquable est l'incapacité des candidats à reproduire - ou à chercher à reproduire - dans leur traduction le rythme du texte latin : il s'agissait, on l'a dit, d'une déploration en vers, où les sentiments les plus violents, les plus douloureux se faisaient jour, mais le jury a eu souvent l'impression que les candidats traduisaient une banale prose. De même, à une exception près, aucun effort n'a été relevé dans la traduction de *siluicultrix* et de *nemoriuagus*, qui ait pu restituer le caractère hautement poétique de ces mots.

Il faut enfin une fois de plus rappeler aux candidats qu'il ne faut rien oublier dans la traduction, que tout doit être traduit. Le texte de cette année se prêtait peut-être plus que d'autres à ce genre de négligence : la répétition de *ego* était, ne serait-ce que pour des raisons de rythme, à respecter scrupuleusement, les adverbes *ita*, *ibi*, l'interjection *o* ne devaient pas être oubliés ; plus étonnant encore : l'adjectif *geminas* ou la forme verbale *solent* ont été parfois oubliés. Enfin, le jury a été surpris de trouver, à plusieurs reprises dans la même copie, deux traductions pour un même passage.

Une dernière remarque d'ordre général concerne la présentation des copies : nous avons déjà évoqué les ratures, signes d'hésitations tardives, mais, de façon générale, la présentation matérielle - car l'orthographe et la syntaxe étaient dans l'ensemble des copies tout à fait correctes - a paru beaucoup trop négligée aux correcteurs : écriture difficile à lire, accentuation et ponctuation parfois approximatives, pas de marge, le titre n'est pas recopié. Les candidats doivent être particulièrement attentifs, pour les sessions à venir, à bien ménager un espace entre la fin de la ligne et le dernier mot car les correcteurs ne disposant plus maintenant des originaux des copies mais de photocopies faites à partir de scans, il est arrivé que le bout de la ligne n'ait pas été immédiatement lisible...

Les résultats obtenus sont les suivants (le petit nombre de copies interdit toute exploitation statistique) :

11,5 : 1 copie ; 11 : 1 copie ; 10 : 1 copie ; 9 : 1 copie ; 8,5 : 1 copie ; 7,5 : 2 copies ; 5,5 : 1 copie ; 1,5 : 1 copie ; 0,5 : 1 copie.

Nous proposerons à la fin de ce rapport une traduction du passage, mais nous souhaitons auparavant revenir, de manière détaillée, sur les principales difficultés du texte.

- v. 1. La traduction des prépositions a été souvent très maladroite : *de* signifie tout simplement « après » ; il ne fallait pas se contenter de traduire *sine* par « sans », mais clairement indiquer qu'Attis était désormais délivré du délire qui l'avait assailli.
- v. 2-3. La traduction de ces deux vers a été très souvent fautive, pour plusieurs raisons : le statut de conjonction de *simul* n'a pas toujours été bien vu, les deux complétives dépendant de *uidit* n'ont, le plus souvent, pas été comprises : la première, qui contient bien évidemment un euphémisme, évoque la mutilation qui a privé Attis de sa virilité, la seconde, sa présence dans le sanctuaire de Cybèle. D'ailleurs la brièveté de cette proposition, le tribraque *ubique* signalant par lui-même la condition d'eunuque d'Attis, imposait qu'on traduisît par « où », à l'exclusion de toute autre expression.
- v. 4. La métaphore marine, déjà présente avec *liquida*, ne devait pas être affaiblie. *Rursus* ne peut porter que sur l'expression *reditum...tetulit*.
- v. 5. Les candidats auraient pu être sensibles à la différence entre *mei* et *mea* : elle s'explique par le fait que dans *creatrix*, le sémantisme primitif du verbe n'a pas disparu et qu'il n'est pas encore perçu, à l'instar de *genetrix*, comme un pur substantif.
- v. 10. Le sens consécutif n'est pas à exclure.
- v. 11. *Furidunda* peut être un nominatif singulier féminin, « folle furieuse », ou un accusatif pluriel neutre qualifiant par hypallage *latibula*, « repaires furieux ». Les deux traductions ont été bien sûr admises.
- v. 12. Il fallait donner à l'indicatif *reor* une valeur délibérative.
- v. 13-14. Des fautes surprenantes dans le premier de ces deux vers : certains candidats n'ont retenu que le premier sens donné par le Gaffiot, « petite-fille » (est-ce parce qu'Attis était devenu en quelque sorte une fille ?) sans voir le rapport de sens entre *pupula* « pupille » et l'expression *derigere aciem*, ce dernier mot n'ayant dès lors aucun sens militaire, contrairement à ce qu'une lecture trop rapide du Gaffiot pouvait laisser croire, un exemple de César fournissant en effet la même junctura. *Breue tempus* était ici un accusatif marquant la durée.
- v. 15. *Remota* peut être un accusatif pluriel neutre qualifiant *nemora* ou plutôt un nominatif féminin singulier, mais les deux constructions ont été acceptées.
- v. 16-17. Il fallait essayer de reproduire dans la traduction l'épanadiplose *abero ?/Abero*.
- v. 18. La construction du début du vers est volontairement ambiguë, en rapport avec le statut sexuel d'Attis : *miser* peut être soit un nominatif exclamatif se rapportant à Attis, soit un vocatif, à associer à *anime*. Dans le poème LXI, la même expression est très clairement liée à un vocatif. Même si la compacité du vocatif est d'ordinaire réduite, la disposition verbale invite à relier les deux extrémités du vers. Quoi qu'il en soit, il fallait préserver cette ambiguïté.
- v. 19. Le vers constituait sans doute le passage le plus difficile du texte : la correction de Lachmann *figurae* eût sans doute été plus claire, mais on pouvait néanmoins construire la phrase qui débutait par un adjectif interrogatif (à distinguer du *quod* relatif qui suivant et qui introduisait une relative au subjonctif à valeur consécutive, le subjonctif étant donc aussi requis dans la traduction française), en faisant de *figura* le sujet « mon apparence, ma personne ».
- v. 20. Il ne fallait en aucune manière introduire une idée de futur, c'était le *fui* du vers suivant qu'il fallait suppléer.
- v. 22-24. Il fallait préserver l'anaphore de *mihi*, qui exprime la possession en association avec *erat*. Les traductions n'ont en général pas suffisamment fait comprendre que c'était la foule des admirateurs se pressant à la porte du bel Attis qui rendait le seuil de sa demeure tiède. Le subjonctif après *ubi* marque la répétition.
- v. 26. La traduction gravement fautive dans une copie du mot *Maenas* a clairement révélé aux correcteurs la totale ignorance de cette réalité ; c'est là encore surprenant à ce niveau.
- v. 27. *Viridis* ne peut en aucun cas, et pour cause, renvoyer à la verdure d'Attis. C'est une sorte d'épithète de nature, qualifiant *Idae*. *Colam* avec *loca* comme COD ne peut signifier que « habiter ».
- v. 31. *Vt* peut aussi, même en l'absence de *primum* signifier « dès que ».
- v. 32. *Geminas*, qui a été souvent oublié, insiste sur la force de la plainte d'Attis, qui va jusqu'à atteindre les oreilles des dieux ; de même, *noua* devait recevoir un sens fort, « étonnant » et non « récent ».
- v. 33. « Dénouant le joug attaché à ses lions » ou « dénouant pour ses lions le joug qui les attachait ».
- v. 34. Attention aux temps ici (*loquitur* est bien sûr un présent) et de façon générale.
- v. 35. Il ne peut s'agir que du lion.
- v. 38. Il fallait traduire ici *tua* par « tes propres », car, d'ordinaire, les coups sont portés par d'autres.
- v. 40. La traduction de *torosa* devait faire apparaître l'idée de force. C'est donc « musculeux » qui s'imposait.
- v. 42. Il ne fallait surtout pas traduire par un féminin ou laisser croire qu'il s'agissait d'Attis.

v. 43. L'expression *pede uago*, que l'on retrouve dans le poème LXIV (v. 277) connote le caractère errant de la course du lion ; pour autant, il ne fallait pas introduire un mot comme « course », beaucoup moins concret que « patte » (et surtout pas de « pied », il s'agit d'un fauve).

v. 44. *Albicantis* ne devait pas être traduit de la même façon que *albus*.

v. 45. La proposition dont le verbe est *uidit* est coordonnée à la première subordonnée temporelle ; il fallait préférer la connotation tactile (voire gustative) à la connotation visuelle (frêle). Ne pas oublier la métaphore « la mer de marbre ».

Une anecdote en guise de conclusion : un candidat, lors de la « confession », moment où, après la proclamation des résultats, les candidats peuvent s'entretenir avec les membres du jury, étonné par sa note de version, déclarait : « Je croyais pourtant avoir compris le texte dans son ensemble ». Attention, cela ne correspond pas du tout aux exigences d'une version d'agrégation ! Le texte doit au contraire être rendu avec précision et si possible avec élégance dans toutes ses nuances, sémantiques, syntaxiques ou stylistiques, et si la compréhension globale est bien sûr une étape nécessaire, elle ne constitue pas la fin d'une version de ce niveau. Nous ne pouvons que conseiller aux futurs candidats de mettre en pratique ce principe de traduction, d'une part en traduisant soigneusement les auteurs au programme, d'autre part en s'entraînant, et dans les conditions du concours, c'est très important, à l'exercice de version.

Traduction

Donc, après un doux repos, débarrassé de la fureur qui l'entraînait, dès qu'Attis eut repassé dans son cœur ce qu'il avait fait, et qu'il eut constaté, l'esprit clair, ce qu'il avait perdu et où il était, l'âme bouillonnante, il revint sur ses pas vers le rivage. Là, contemplant la vaste mer de ses yeux pleins de larmes, il adressa à sa patrie, d'une manière touchante, ces paroles douloureuses : « O ma patrie, toi qui m'as créé, ô ma patrie, toi, ma mère, que j'ai abandonnée dans mon malheur, comme d'ordinaire les esclaves fugitifs le font avec leurs maîtres, j'ai porté mes pas vers les bois de l'Ida, pour être au pays des neiges, des tanières glacées des bêtes sauvages, et hanter tous leurs repaires furieux, où donc, en quels lieux dois-je imaginer, ma patrie, que tu te trouves ? Ma pupille d'elle-même désire diriger son regard vers toi, pendant que mon âme, pour un bref moment, est délivrée de sa rage farouche. Est-ce que moi, éloigné de ma maison, je serai emporté dans ces bois ? De ma patrie, de mes biens, de mes amis, de mes parents je serai loin ? Je serai loin du forum, de la palestine, du stade et des gymnases ? Malheureux, ah ! malheureux, il faut se plaindre encore et encore, mon cœur. En effet, de quel genre que je n'aie pas assumé est ma personne ? Moi femme, moi jeune homme, moi éphèbe, moi enfant, moi, j'ai été la fleur du gymnase, moi j'étais la gloire des athlètes frottés d'huile. Ma porte était fréquentée, mon seuil était tiède, ma maison était ornée de couronnes de fleurs, chaque fois qu'il me fallait, au lever du jour, quitter ma chambre. Moi maintenant je serai considéré comme une prêtresse des dieux et une servante de Cybèle ? Moi je serai une ménade, une partie de moi-même, un homme stérile ? Moi j'habiterai les contrées froides vêtues de neige de l'Ida verdoyant ? Moi je passerai ma vie au pied des hautes cimes de Phrygie, là où vivent la biche, l'habitante des forêts, et le sanglier, nomade des bois ? Dès maintenant je souffre de ce j'ai fait, dès maintenant, je le regrette ».

Dès que de ses petites lèvres roses est sorti le son rapide, apportant aux deux oreilles des dieux ce message étonnant, aussitôt Cybèle, dénouant le joug attaché à ses lions, et aiguillonnant celui de gauche, ennemi du bétail, parle ainsi : « Eh bien allez, dit-elle, allez, va farouche, fais que le délire le harcèle, fais que sous les coups du délire il retourne dans les bois, lui qui, trop audacieusement, désire échapper à mes commandements, allez, frappe ton dos de ta queue, supporte tes propres coups, fais que tout le pays renvoie le tonnerre de ton grondement rugissant ; agite, farouche, ta crinière ardente sur ton cou musculeux ». C'est ainsi que parle Cybèle, menaçante, et elle délie le joug de sa main. Le fauve, s'encourageant lui-même, se pousse dans son cœur à l'impétuosité. Il va, il rugit, il brise de sa patte vagabonde les arbrisseaux. Mais lorsqu'il a atteint les espaces humides du rivage blanchi, et vu le tendre Attis près de la mer de marbre, il attaque ; celle-là, privée de raison, s'enfuit dans les bois sauvages, et c'est là que pour toujours, pour toute la durée de sa vie, elle fut une servante.

4. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'EXPLICATION FRANÇAISE SUR TEXTE AU PROGRAMME

Etabli par Monsieur Louis PICARD

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un passage de l'une des œuvres au programme. Il prépare durant deux heures un exposé d'une durée de trente minutes. À l'issue de ce dernier, le jury s'entretient avec le candidat de manière à lui permettre de nuancer, préciser, corriger ou à l'inverse prolonger son travail sur le texte. Les questions de grammaire française qui terminent l'entretien (et qui font l'objet d'un rapport séparé) sont elles aussi appelées par le texte et par la prestation du candidat.

La durée de l'entretien, jusqu'à présent de quinze minutes (dont dix spécifiquement réservées aux questions de grammaire française) sera portée, à compter de la session prochaine, à vingt minutes (dont toujours dix pour les questions de grammaire française).

Résultats

La moyenne générale, stable par rapport à la session précédente, se monte à 10,85/20. Les notes obtenues par les six candidats admissibles sont les suivantes (/20) : 7 ; 8 ; 9 ; 12 ; 13 et 16.

Ces notes sanctionnent l'intégralité d'une épreuve (explication de texte, questions de grammaire) dont le jury tient à rappeler l'unité.

Sujets tirés par les candidats

Toutes les œuvres sont représentées : aucune n'a vocation à être réservée plutôt à l'écrit qu'à l'oral. De la même manière, le jury s'efforce de soumettre aux candidats aussi bien des passages canoniques que d'autres moins balisés par la critique.

La longueur des passages proposés varie en fonction de la difficulté et de la densité du texte : l'essentiel demeure de proposer, grâce au découpage, une unité cohérente.

- Rabelais, *Le Quart livre*, chapitre XVIII, depuis « Panurge, ayant du contenu » jusqu'à la fin du chapitre, p. 995.
- Rabelais, *Le Quart livre*, chapitre LVI, depuis « - Tenez, tenez (dist Pantagruel) » jusqu'à « bons et joyeux Pantagruelistes », pp. 1157-1159.
- La Fontaine, *Fables*, livre IV, fable XI « La Grenouille et le Rat », pp. 146-147.
- Saint-Simon, *Intrigue du mariage de M. le duc de Berry*. Mémoires, *avril-juillet 1710*, depuis « Une seule chose me retenait » jusqu'à « un grand parti dans cette occasion », pp. 57-58.
- Maupassant, « La Parure » dans *Contes du jour et de la nuit*, du début à « Elle n'avait pas de toilettes, pas de bijoux, rien », pp. 83-84.
- Jean-Luc Lagarce, *Derniers remords avant l'oubli*, depuis « Elle est bien avec lui » jusqu'à « Déjà oublié, hein ? (...) », pp. 45-47.

Remarques et conseils

Au moins sur le plan formel, l'épreuve est bien maîtrisée par les candidats. Toutes les prestations duraient le temps attendu et respectaient les exigences d'une explication linéaire, mode de commentaire recommandé par le jury. En revanche, peu de candidats sont capables de mettre leur méthode au service d'une authentique lecture des textes, à la fois interprétative et pédagogique. C'est par rapport à cette exigence que les caractéristiques de l'exercice prennent leur sens.

L'introduction a ainsi pour but de poser tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension du texte qui va être expliqué. Il faut donc situer le passage, au moins à l'échelle de l'œuvre. Si le jury n'attend en aucun cas de longs développements généraux qui vaudraient pour eux-mêmes, il peut être parfois utile de faire appel à quelques considérations historiques, génériques ou théoriques. Ce sont les textes qui imposent la marche à suivre : l'extrait de Saint-Simon imposait de fournir quelques rappels généalogiques, l'*incipit* de « La Parure » appelait la convocation de la notion de bovarysme, tandis que proposer la notion de parodie au sujet d'un texte de Rabelais obligeait à indiquer les modèles parodiés.

Ce sont ces précisions qui permettent de bien entendre le texte. Le moment de la lecture n'a d'ailleurs été négligé par aucun candidat, tous s'efforçant, avec plus ou moins de bonheur, de proposer une restitution expressive du texte. Attention toutefois aux vers faux, aux liaisons

dangereuses (« elle songeait-z-aux... ») ou aux accentuations hasardeuses qui font, par exemple, perdre le fil des longues cadences saint-simoniennes – que le jury ne manque jamais de relever. Une lecture juste condense les enjeux de l'exercice : interprétation et transmission. Aussi, le jury se fait un devoir et un plaisir de la valoriser.

C'est ensuite le moment de la problématisation. Le candidat doit identifier les enjeux du texte qu'il vient de lire, décrire sa structure, mettre en valeur son unité de manière à pouvoir proposer un projet interprétatif. C'est un tel projet qui permet aux remarques à venir de prendre leur sens. C'est également lui qui permet de structurer l'explication en la faisant progresser. Si l'effort de structuration du propos est louable, attention toutefois à ne pas de se perdre dans des subdivisions infinies : d'accord pour repérer trois temps dans une fable de La Fontaine, mais c'est sans doute contre-productif (en plus que d'être sans pertinence) d'en distinguer six dans le second. Il s'agit pour le candidat de savoir (et de faire savoir) où il va. Les questionnements trop généraux qui s'interrogent sur le sens ou sur l'exemplarité du texte ne peuvent remplir cette mission. À l'inverse, une interrogation sur les moyens et les enjeux du texte a plus de chance d'être opératoire.

Un projet interprétatif pertinent permet à l'explication proprement dite d'échapper à la paraphrase. Il s'agit là du principal défaut des prestations de cette session. La paraphrase connaît plusieurs degrés : de la répétition (« Panurge [...] restoit acropy sus le tillac » devient « Panurge est assis sur le tillac ») à la redescription (dire que telle phrase présente un « groupe ternaire avec *crescendo* » n'apporte, en tant que tel, rien : il faut interpréter cet état de fait). Pour s'en prémunir, il suffit de ne jamais séparer le fond de la forme. Les remarques stylistiques ou rhétoriques – dont les candidats maîtrisent correctement le vocabulaire, à quelques approximations près – doivent fournir le point de départ de l'interprétation. C'est toujours à cette condition que l'explication gagnera en unité, évitant de se disperser en remarques ponctuelles sans rapport explicite les unes aux autres.

Les meilleures prestations se sont astreintes à cet effort. Elles se sont aussi signalées par la correction – et parfois l'élégance – de l'expression. Il convient d'éviter aussi bien toutes les formes de relâchement langagier (« Voilà, c'étaient les trois mouvements de la fable » pour annoncer une conclusion) qu'un sabir jargonnant souvent malvenu et, en règle générale, de parler pour ne rien dire (en évoquant par exemple une « fluidité univoque » dont le sens reste encore mystérieux).

La conclusion vient rappeler les points essentiels de l'exposé et montrer que le projet de lecture a été accompli. Il ne s'agit donc pas d'un simple bilan, puisqu'elle est le lieu où se formule le résultat de l'enquête. C'est donc tout naturellement qu'elle invite à ouvrir la perspective en soulignant comment la lecture du texte qui vient d'être faite peut être prolongée par d'autres moyens que ceux de l'explication : comparatisme, histoire littéraire ou histoire des arts, histoire des genres ou des idées, théorie et critique.

L'entretien qui suit a avant tout pour but de permettre au candidat de corriger les éventuels points litigieux ou obscurs de son explication. Il ne s'agit pas d'un après de l'exercice : cet échange est partie prenante de l'explication – il est donc largement pris en considération lors de la notation. En effet, l'entretien a pour but de prolonger la lecture du texte. Il s'agit fréquemment de revenir sur un point de compréhension (le sens du « droit des gens » dans *La Grenouille et le Rat*, celui du terme « avenue » dans le texte de Saint-Simon, etc.). Il peut également s'agir de réparer une omission ou de pousser plus loin la réflexion. Les questions du jury sont toujours bienveillantes et n'ont jamais pour but de déstabiliser le candidat. Elles n'appellent pas en retour de longs développements : une réponse claire est largement suffisante.

Les remarques qui précèdent visent moins à décrire un ensemble de recettes qu'à rappeler l'esprit de l'épreuve. À cet égard, elles ont aussi valeur d'encouragement.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE ASSOCIÉES À L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS AU PROGRAMME

Etabli par Monsieur Stéphane CHAUDIER

Préambule

Il est rappelé que les questions de langue posées à la suite de l'explication de texte ne sont pas portées sur le sujet, et que le candidat ne les prépare donc pas. Elles sont improvisées – ce qui n'empêche naturellement pas le candidat de réfléchir avant de répondre. Sont donc testées à ce stade du concours moins la nature et l'étendue des connaissances, que la capacité à mobiliser rapidement les éléments de réponse appelés par la question.

A- généralités

Après son explication de texte, le candidat doit répondre à des questions de langue posées directement par le jury. Elles portent sur le passage qu'il a commenté et qu'il connaît donc bien. Ces questions portent sur la morphologie, le lexique, la morphosyntaxe, l'énonciation, et éventuellement, sur le fonctionnement linguistique et la dénomination de figures de style ou de rhétorique. Pour les textes du XVI^e siècle en particulier, la question de l'orthographe et le rapport phonie / graphie peuvent s'avérer déterminants. Ainsi, dans *Le Quart livre*, comme la candidate avait interprété à tort « fillastez » comme un subjonctif, sans doute à cause d'une mauvaise lecture du « que », adverbe interrogatif, (« O Parces, que ne me fillastez vous pour planteur des choux », p. 995, l. 44-45), elle a été invitée à réexaminer cette forme verbale ; la bonne réponse (un passé simple de l'indicatif) n'a pas pu être trouvée, car les morphèmes désinentiels « -astez » (FM : -âtes) ne pouvaient être reconnus tant qu'on persistait à prononcer la syllabe finale /te/.

Les questions posées sont généralement directement dans le prolongement des remarques littéraires faites par le candidat, mais elles peuvent aussi, sous forme de complément à l'explication littéraire proprement dite, porter sur des points qui posent un problème manifeste de compréhension littérale pour tout lecteur scrupuleux ; ces points délicats appellent un questionnement, un travail de recherche, une discussion. Ainsi dans Saint-Simon, on pouvait lire :

[...] et je vis nettement les menées de Madame la Duchesse *qui saisissait toutes les avenues*, et qui n'oubliait rien pour assurer, hâter, brusquer même le mariage de Mlle de Blois. Elle-même avait fait écarter l'idée d'une étrangère dans l'esprit du Roi, qui s'était laissé aller à en marquer du dégoût, *que* la paix était trop éloignée pour différer un prince sain et vigoureux [...]. (*Mémoires*, avril-juillet 1710, p. 57, je souligne)

Le candidat n'étant probablement pas spécialiste de Saint-Simon ni de la langue des XVII^e et XVIII^e siècles (pas plus d'ailleurs que l'examinateur), il lui faut vérifier le sens du mot « avenues », afin de déterminer s'il s'agit d'une figure vive, forgée par l'écrivain et relevant d'un idiolecte, ou d'une catachrèse (figure lexicalisée). Ne serait-ce que dans le dictionnaire Littré, dont le candidat dispose le jour de l'oral, on trouve d'utiles informations :

AVENUE

2° Allée d'arbres conduisant à un château [...].

3° Les avenues de la fortune, du pouvoir. [...]

Suivent deux exemples de Balzac (« Ce qui va au centre de l'âme des autres, s'arrêtent aux avenues de la leur » ; « s'étant une fois emparées de son esprit, ils en saisissaient toutes les avenues ») et un de Saint-Simon : « Mme de Maintenon, qui voulait tenir le roi par toutes les avenues ». On peut donc inférer sans trop de risques d'erreur que le mot « avenue » désigne par catachrèse les occasions que se ménage la Duchesse pour faire avancer son dessein, voire les idées ou les procédés qui permettent de circonscire l'esprit du Roi. Quant à la syntaxe, les éditeurs du texte proposent dans la note 3 de la page 57 une glose destinée à éclairer la construction (« disant que »). La candidate fut invitée à donner son sentiment sur cette note ; elle a fort justement fait valoir qu'il valait mieux interpréter la conjonctive comme une apposition à « dégoût », proposition qui explicite le contenu du nom et justifie son emploi ; j'ajoute pour ma part que l'insertion d'un verbe introducteur ne se justifie

guère, d'autant plus qu'il introduit une ambiguïté (quel est l'agent de « disant » ? La duchesse ? Le Roi ? N'est-ce pas plutôt Saint-Simon qui reconstitue le raisonnement du roi ?)

Que conclure ? Aussi bien pendant son travail d'appropriation des textes, pendant l'année, ou le jour de l'examen, lors de la préparation de son explication, le candidat a tout intérêt à porter une attention soutenue aux difficultés de langue que lui proposent les textes. Il est de bonne méthode, au cours de l'explication, d'aplanir, autant que faire se peut, ces difficultés grammaticales qui sont de stimulants obstacles à la lecture ; car elles mettent le lecteur en position de questionnement ; et une curiosité linguistiquement informée est l'un des moyens les plus sûrs de comprendre et de goûter l'art et la pensée d'un écrivain.

Les questions émanent, répétons-le, le plus souvent de la prestation du candidat. Elles visent avant tout à corriger d'éventuelles erreurs d'analyse ... ce qui fera d'autant remonter la note ! Encore faut-il que l'étudiant en ait le désir et les capacités. Nous encourageons donc les candidats à conserver toutes leurs facultés et leur esprit grand ouvert pendant ce bref dialogue.

B- quelques exemples commentés

Rabelais, p. 1157-1159 : quelles remarques pourriez vous faire sur les occurrences du mot « lequel » dans le texte ?

Le candidat était invité à confronter les trois occurrences de « lequel ». Il fallait d'abord, bien évidemment, « étiqueter » le mot, rappeler sa construction, et expliquer qu'il appartient, en français moderne, au double paradigme des pronoms interrogatifs : « lequel préfères-tu ? », où « lequel » est aussi bien anaphorique que déictique, et des pronoms et déterminants relatifs (« la cousine de son mari, laquelle est très riche /, laquelle cousine [...] ; comparez avec « qui », qui serait ambigu).

Ayant rapidement mobilisé ce savoir aussi élémentaire qu'indispensable, le candidat a pu intelligemment commenter les emplois du texte, en les confrontant aux usages contemporains. Soit :

- l. 35 : « [...] des paroles horribles, et autres mal plaisantes à veoir. Lesquelles ensemblement fondues, ouymes [...] » : le pronom relatif dit de liaison, anaphorique, est sujet dans une proposition participiale ; la source se trouve dans la phrase précédant celle du relatif. En FM, ce rôle est tenu par un démonstratif.

- l. 16 et sq. : « nous y veismes des motz de gueules [...]. *Lesquels*, être un peu échauffés entre nos mains, fondaient comme neiges [...]. Mais ne les entendions. Car c'estoit language barbare. Exceptez un assez grosset, *lequel* ayant frère Jan eschauffé entre ses mains, feist un son tel [...].

« Lesquels » est sujet de la proposition principale. Entre le sujet et le verbe s'intercale un infinitif non prépositionnel, dont le sens et la fonction sont ceux d'un complément circonstanciel. Dans la seconde occurrence, « lequel » est un subordonnant relatif, cod du participe « ayant eschauffé ». Ce type de construction, qu'on peut appeler « relative participiale », n'existe plus en FM.

On voit qu'il est demandé au candidat de faire preuve de bon sens dans la description des faits qu'il rencontre. Il ne s'agit pas de fournir des exposés exhaustifs mais bien de rendre compte, le plus simplement et le plus clairement possible, de constructions qui offrent un sentiment de « dépaysement linguistique ». Le temps des investigations savantes viendra ensuite.

La Fontaine, *La Grenouille et le Rat*, IV, IX, pp. 146-147

Les questions de versification ayant été négligées par l'explication, l'examineur a naturellement orienté l'interrogation sur cette question, dont la technicité (toute relative) ne doit pas arrêter. Il s'agit de commenter les effets que tire La Fontaine des possibilités expressives offertes par un code spécifique, se superposant à celui de la langue.

Comment, par exemple, ne pas se rendre sensible au caractère burlesque d'une rime, où l'impropriété référentielle des mots associés est soulignée par le brusque changement de mètre ?

Un jour il conterait à ses petits-enfants
Les beautés de ces lieux, les mœurs de ses habitants,
Et le gouvernement de la chose publique
Aquatique.

Le discours indirect libre fait entendre, par l'énumération, le discours séducteur de la grenouille, s'efforçant de persuader le Rat de venir la visiter au fond de son étang. Mais en se laissant porter par les mots et le rythme, on oublierait presque qu'il s'agit d'une grenouille qui parle – et le vers de trois syllabes, détachant l'adjectif « aquatique » en lui-même déjà passablement pédant – vient malicieusement le rappeler.

En demandant de commenter le système strophique des vers 1 à 8, on voulait simplement amener la candidate à observer la disposition structurale des rimes. Soit le schéma : a / b / a / b / c / c / b / c. Les quatre premiers vers semblent former un quatrain autonome, d'autant plus que ces vers forment un tout, où La Fontaine cite un « mot » (c'est-à-dire un bon mot) et le commente, avant de se lancer dans le vif de son récit, qui débute au vers 5. Or le lecteur découvre que le vers 7 fait écho à la deuxième rime du quatrain, ce qui rattache aux quatre premiers vers les quatre suivants ; le tout forme donc un huitain, puisque la strophe s'achève quand l'ensemble des rimes engagées par le poète a trouvé son correspondant. L'enjeu, c'est évidemment de montrer que le trait d'esprit du poète (« Un rat [...] / Qui ne connaissait ni l'avent ni le carême », vers 5) prolonge la tradition médiévale vantée par le début du poème ; autant dire que les rimes soulignent la continuité entre la manière de raconter et le fragment d'analyse esthétique par lequel s'ouvre la fable.

Enfin, il convient de bien penser, dans la lecture, à respecter la diérèse : « La cu-ri-osité, le plaisir du voyage » (vers 14). Ces mots abstraits, qui sont des calques du latin, appellent la diérèse.

On voit par là que les questions posées peuvent relever de la stylistique, même si ce n'est pas le cas le plus fréquent.

Lagarce, *Derniers remords avant l'oubli*

Il manque parfois à une explication, pour prétendre à une excellente note, de se fonder sur un savoir linguistique plus explicitement assumé. Dans l'analyse d'un passage de Lagarce (*Derniers remords avant l'oubli*, pp. 46-47), Paul ne cesse de répéter à son ancien ami Pierre : « tu n'es pas quelqu'un de bien », « tu n'es pas un homme généreux » (p. 46), avant de se raviser, par cette formule piteuse : « je ne voulais pas être blessant » (p. 47). Cette phrase relève du métadiscours, c'est-à-dire de la capacité qu'a tout locuteur de revenir sur son dit, sur son dire, pour les commenter (Voir le maître ouvrage de J. Authier-Revuz, *Ces mots qui ne vont pas de soi, boucles réflexives et non coïncidence du dire*, Paris, Larousse, 1995, t. 1 et 2). Le titre de J. Authier est à lui seul le meilleur commentaire qu'on puisse faire du texte : comment peut-on dire à son interlocuteur qu'il n'est pas « quelqu'un de bien » tout en prétendant ne pas avoir voulu « être blessant » ? Ne dirait-on pas que le personnage n'a pas pris conscience que les mots sont des actes ? La frontière est tenue entre le reproche et l'insulte ; on croit souvent assener des vérités morales à l'autre quand on ne fait que donner libre cours à sa frustration. Cette vérité psychologique, digne d'un moraliste, se formule au théâtre par la mise en scène d'une « crise langagière », tant il est manifeste qu'immaturation psychologique et irresponsabilité discursive vont souvent de pair. N'est-ce pas en effet l'ignorance de cette dimension pragmatique, interactionnelle, du langage, pourtant fondatrice, qui caractérise le personnage ? Que les mots servent à agir (ce que savait la rhétorique et qu'a redécouvert la pragmatique), que ces actes engagent et que, comme tout acte, ils soient lestés d'une part d'irréversibilité (ce que marque le préfixe « re- » dans la locution « revenir sur sa parole »), voilà ce que montre le théâtre de Lagarce, qui semble avoir été écrit pour des spectateurs que passionne la question de ce qu'on peut faire (ou ne pas faire) avec des mots.

RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE OPTION A, Ancien français ou Français moderne

Etabli par monsieur Stéphane CHAUDIER

Un seul des deux candidats admissibles en option A s'est présenté aux épreuves orales. Il a tiré au sort un sujet de français moderne. Le présent rapport est donc consacré à ce seul sujet... et à ce seul candidat ! Le jury a donc, exceptionnellement, développé de manière détaillée dans ses remarques le traitement du sujet.

Le jury a eu le plaisir d'entendre une bonne leçon, c'est-à-dire un exposé à la fois solidement argumenté et mené avec conviction et fermeté ; à l'oral, un bon candidat doit être un bon orateur, qui sait donner à l'auditoire l'envie de partager son point de vue.

Note : 14/20.

Sujet : la détermination du nom dans un passage de « La Femme de Paul », *La Maison Tellier*, pp. 167- 168 (de « Là-bas » à « barboter avec leurs sœurs »).

Remarques générales

L'intitulé du sujet (la détermination du nom) doit être respecté : l'exposé porte non sur les déterminants (c'est-à-dire sur une classe de mots, qu'il faut définir pour la délimiter), mais sur un processus, comme le montre le suffixe « - ation ». Le réseau de questions à se poser n'est pas infini – et ces questions sont simples en leur formulation : que signifie « déterminer » un nom ? Pourquoi le nom a-t-il besoin d'être déterminé ? Comment (avec quels morphèmes ?, quelles constructions ?) le français assure-t-il cette opération ?

La nature du sujet fait que, même dans un extrait de deux pages, les occurrences sont assez nombreuses. On ne peut s'attendre à ce que le candidat traite toutes les occurrences en détail ; en revanche, on s'attend à ce qu'il envisage tous les mécanismes de la détermination, et en particulier, bien sûr, ceux qui sont mis en œuvre dans le texte ; enfin, qu'il n'omette aucun cas réputé atypique ou difficile.

La qualité scientifique de l'exposé repose donc : 1° la netteté de l'introduction, qui doit être capable de définir l'objet de l'étude et de présenter une problématique ; 2° la pertinence du plan, qui permet de traiter de façon cohérente des occurrences types et des cas problématiques.

Un bon exposé se doit de faire comprendre, exemple à l'appui, comment fonctionne un « sous-système » de la langue ; dans l'idéal, la cohérence de la présentation témoigne de la cohérence structurale de l'objet qu'on étudie ; le cas échéant, il faut parvenir à rendre compte des résistances que la langue (ou tel ou tel discours) offrent au légitime désir d'intelligibilité des réalités linguistiques.

Introduction et problématique

Rappelons qu'un nom, hors énoncé, est doté d'une *intension*, c'est-à-dire d'un signifié, d'un ensemble de traits sémiqiques, et d'une *extension*, c'est-à-dire qu'il peut désigner un nombre variable (compris entre 1 et l'infini) d'objets du monde. Intension et extension ont entre eux un évident rapport de proportionnalité inverse : plus l'intension d'un nom est complexe, et moins il est apte à référer à de vastes ensembles. Il y a moins de caniches en ce monde que de chiens, moins de chiens que de mammifères, moins de mammifères que d'animaux, etc.

Pour clarifier, rappelons que l'expression « détermination du nom » a quatre sens, qu'on décompose pour les besoins de la clarté :

1° déterminer un nom, c'est d'abord le faire passer de la langue, où sa signification est purement virtuelle, au discours ; c'est dans et par un énoncé qu'un signe acquiert un référent ; cette première phase s'appelle l'actualisation du nom.

2° l'actualisation du nom implique que le locuteur puisse dire à combien d'objets du monde il réfère ; c'est l'opération de quantification ;

3° la troisième étape est celle de la caractérisation : le nom doté en langue d'une série de sèmes est-il adapté à l'ensemble référentiel que vise le locuteur ? Ajouter, retrancher des sèmes, modifier le sémème du nom, telle est la fonction des caractérisants.

4° l'opération de détermination est achevée quand l'énoncé donne au destinataire la possibilité d'apparier le nom à un référent précis ; le locuteur et l'allocutaire savent alors exactement de quoi il est question. Mais cet « idéal » n'est pas toujours accessible ; l'énoncé peut laisser le processus de détermination inachevée.

Soient, pour être concret, ces deux phrases :

E1 : Là-bas, en face, l'inévitable Mont-Valérien étageait dans la lumière crue ses talus fortifiés.

E2 : Des femmes, des filles aux cheveux jaunes, aux seins démesurément rebondis, à la croupe exagérée, au teint plâtré de fard, aux yeux charbonnés, aux lèvres sanguinolentes [...] traînaient sur les frais gazons le mauvais goût criard de leurs toilettes.

En E1, l'article défini renvoie à des processus achevés de détermination. Le SN « le Mont-Valérien » est un nom propre, à référent unique ; dans le type de texte dont relève le discours (une description topographique), « la lumière crue » est celle de l'espace que vise le texte, et dont le locuteur certifie l'existence ; enfin, le déterminant possessif détermine le nom « talus » en le rattachant à la source « Mont-Valérien » ;

En E2, les noms « femmes » et « filles » constituent un ensemble indéterminé ; leur nombre est flou ; on ne peut pas savoir si les six caractérisants (les GP introduits par « à ») valent pour chacune des femmes et des filles, et combien de caractérisants (au moins un ?) permettent à tel élément féminin de la foule d'être rangé dans l'ensemble de ces femmes et de ces filles. Cet ensemble est donc indéterminé ; on ne peut pas dire combien d'éléments il comporte et quels critères exactement permettent d'y intégrer tel élément. En revanche, ce groupe de femmes, quoique indéterminé, est quant à lui parfaitement défini : le lecteur sait que ce sont des femmes vénales, d'un rang assez modeste.

D'où la nécessité de distinguer *l'actualisation*, la *détermination* et la *caractérisation* et donc quelle phase de la détermination du nom on envisage.

Reste maintenant à considérer l'ensemble des moyens linguistiques dont disposent les locuteurs pour déterminer les substantifs :

- les quatre articles fondamentaux du français : un, le, de, Ø
- les autres déterminants du nom : anciens « adjectifs » démonstratifs, possessifs, indéfinis, relatifs, interrogatifs-exclamatifs ; les locutions (nominales, adverbiales) faisant office de déterminants. Attention : dans le texte, le syntagme nominal « une foule de promeneurs circulait sous les arbres géants » a pour tête le nom « foule », comme le montre l'accord en nombre du verbe ; « une foule de » ne peut donc s'interpréter comme un équivalent complexe de « plusieurs », déterminant de la pluralité indéfinie
- les expansions du nom : adjectifs (qualificatifs, relationnels), compléments du nom, propositions relatives (déterminatives, appositives) et plus exceptionnellement, conjonctives.

Remarques sur le corpus

1. la détermination complète : l'identification du référent est possible

1.1 article zéro

- « Louveciennes », « Croissy », noms propres. Le nom propre désignateur rigide, qui pointe vers un référent, ou élément chargé de sens ? le NP sans notoriété n'a qu'un référent ; le NP notoire, socialement investi de valeurs culturelles diverses, possède un signifié, ce qu'attestent les phénomènes de dérivation (cf. « Kafka / kafkaïen »)
- SN apposés (« mélange », « cohue interlope ») à la triade de SN commençant par « toute » : « toute l'écume du monde », toute la crapulerie distinguée, toute la moisissure de la société parisienne » ; le mot « cohue », à valeur générique, est glosé par une seconde série appositive, « filous, fripons, etc. »
- SN coordonnés : « mâles et femelles s'y valent » ; commutation possible avec le défini « les » ; attention : l'extensité de « mâles » et de « femelles » est restreinte par l'énoncé et ne correspond pas à l'extension hors énoncé : le prédicat « s'y valent » n'est valable non pour tous les « mâles » et toutes « les femelles » du monde mais seulement pour ceux et celles qui fréquentent le lieu décrit.

1.2 article défini seul

1.2.1 : le NP

- « l'inévitable Mont-Valérien » : le NP correspond à un SN ; il est enrichi par une caractérisation subjective, qui renvoie à la position du narrateur, « citadin » averti, pour qui la topologie de l'Ouest parisien ne présente plus de surprise ; cf. aussi « la Grenouillère », « le Pot-à-fleurs »

1.2.2 : l'expression de la notoriété : valeur anaphorique et exophorique de l'article « le » ; nombreux exemples dans le texte

- « le fleuve » = à Paris, « le fleuve », c'est la Seine ; mais « le fleuve », c'est aussi celui qu'est censé voir (ou avoir vu, donc se rappeler) le narrateur descripteur, qui connaît les lieux ; c'est enfin le fleuve dont il est question depuis le début de la nouvelle, et à propos duquel le lecteur a collecté les informations lui permettant

d'identifier le référent. Voir aussi les SN « l'île », « le monde » (celui où nous vivons !), « la lumière crue » : celle qui baigne le paysage décrit, etc.

- « sur les frais gazons » (VS « sur de frais gazons ») ; le défini atteste que le locuteur ne se contente pas d'asserter l'existence du référent, mais qu'il dispose à leur sujet d'un savoir spécifique, fondé sur l'expérience qu'il en a ; d'où la valeur éthique de cette forme, qui construit discursivement une « figure » de locuteur fiable, informé...

- « l'établissement flottant » = la Grenouillère ; l'article défini permet de reconfigurer un référent déjà nommé, connu, et donc de proposer une nouvelle description. Du nom « établissement » dépendent les méronymes « les tables », « les consommations », « le piano »

Nota : « ce coin de l'île » : le démonstratif a la même valeur que le défini : à la fois inextricablement anaphorique et exophorique ; « ce lieu »

- c'est aussi dans cette rubrique qu'on peut ranger les syntagmes détachés entretenant avec le nom support une relation de la partie au tout : « les hommes, le chapeau en arrière » ; le déterminant peut être supprimé, parce que la détermination de « chapeau » est assurée par sa relation logico-référentielle avec « les hommes ». L'anglais, lui, utilise le possessif.

1.2.3 : « le » et l'expression de la généralité

- « ce lieu pue la bêtise » ; « faire le client » ;

- « quatre couples ».

1.3 article défini + élément déterminatif

Dans cet emploi, l'article défini ou le déterminant démonstratif ont parfois été baptisés « prédéterminants » parce qu'ils anticipent la détermination complète du nom telle qu'elle s'effectue sur sa droite, par une expansion :

1.3.1 : SP

- « l'adorable coteau de Louveciennes »

- « la verdure puissante et sombre des grands jardins » (attention à ne pas confondre, « des », indéfini pluriel, et « des », amalgame de la préposition « de » + « les » (cf. plus bas l'expression « jouer des pieds et des mains »).

1.3.2 : adjectif relationnel

- « la société parisienne »

1.3.3 : relative déterminative

- « le radeau couvert où l'on boit » (restriction référentielle du nom « radeau » ; dans l'ensemble des radeaux, la relative en sélectionne un qu'elle identifie par un trait caractéristique)

1.4 autres déterminants

- numéraux, possessifs, etc.

2. la détermination inachevée

- voir plus haut le commentaire sur « des femmes »

- attention à l'haplologie de « des », article indéfini, devant la préposition « de » : « plein de (des) tourbillons » ; « un détachement de pontonniers »

- voir aussi le déterminant « quelques »

3. la détermination virtualisante

L'opération de détermination ne s'engage guère au-delà de l'actualisation

3.1 C'est la spécialité sémantique de l'article Ø.

L'article Ø ne décatégorise pas le nom, marqué en nombre et qui reste le support d'un SN

- « laissant passer par places » : Ø est un quantifiant indéfini

3.2 Le nom est utilisé comme pur signifié

- l'article Ø dans des SP : « à droite » ; « s'arrondissait en demi-cercle » ; « les maisons de campagne », « teint plâtré de fard », « avec raison », « en curieux » etc.

- pas d'emploi autonymique du nom dans le texte

RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE OPTION B, Latin ou Grec

Etabli par monsieur Alain BLANC, madame Isabelle BOEHM et monsieur Romain GARNIER

Déroulement de l'épreuve. Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine (ce tirage au sort, propre à l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui a lieu au début de la session d'oral et qui détermine la répartition des langues grecque et latine entre les deux épreuves d'explication sur programme et d'improvisé). Cette épreuve a changé depuis la dernière session, puisqu'elle comporte deux volets, comme il a été rappelé *supra*, dans la partie générale de description des épreuves : un premier volet est consacré à la leçon de linguistique proprement dite, un second à la partie "Agir en fonctionnaire et de manière éthique et responsable".

Après une préparation de **TROIS** heures (pendant laquelle il dispose des dictionnaires Bailly, Magnin-Lacroix et Gaffiot), le candidat présente sa leçon pendant **35** minutes et répond ensuite, pendant **25** minutes, aux questions du jury visant à reprendre ce qui a été dit et à approfondir la question. Pendant les **35** minutes d'exposé, le candidat doit commencer par développer la question de linguistique à traiter, sans dépasser **25** minutes. Puis il doit poursuivre en traitant le second volet de la question pendant **10** minutes maximum. Le jury intervient ensuite en instaurant un dialogue avec le candidat. Un entretien de **15** minutes maximum porte sur la leçon de linguistique proprement dite, qui est suivi de **10** minutes pour le second volet de l'épreuve.

Conseils. Le jury attend du candidat d'honnêtes connaissances philologiques, telles que celles que l'on trouve dans les ouvrages fondamentaux, assorties des mises à jour qui sont le plus largement diffusées. Un bon candidat saura définir et maîtriser précisément les notions qu'il utilise, éventuellement réfléchir aux problèmes que tel ou tel point peut poser. D'une manière générale cette année les candidats ont bien lu l'intitulé du sujet qui leur était proposé et sont entrés sans difficulté dans le vif du sujet, du moins pour ce qui concerne la première partie de la leçon. Nous avons donc l'impression que les conseils prodigués par le jury l'année dernière ont été entendus !

Le jury attend aussi de la part d'un futur enseignant de la clarté dans le développement de l'exposé dès l'introduction avec un plan que puisse aisément suivre le jury. Les candidats ont sur ce point aussi été cette année bien meilleurs que l'année dernière. Ajoutons qu'ils ont d'une manière générale su gérer leur temps, malgré les nouvelles contraintes de cette épreuve orale. La seconde qualité attendue est un examen précis d'exemples pertinents du texte. Selon la longueur du texte et sa richesse par rapport à la question posée, le candidat doit savoir choisir un groupe d'exemples pertinents ou au contraire être rigoureusement exhaustif. Sur ce point aussi le jury a tout lieu de constater de nets progrès chez les candidats cette année. Quant à l'utilisation du tableau que les candidats ont à leur disposition, elle doit être faite en pensant bien à son utilité pour... des élèves ! Il s'agit donc de sélectionner ce qui est utile et d'être rigoureux dans la notation des formes : les mots grecs accentués, les reconstructions clairement signalées, les longueurs vocaliques précisées, en particulier en latin, bien sûr.

La réussite à cette épreuve tient, nous le répétons, à un entraînement tout au long de l'année. Les exigences sur le plan des connaissances, de la rigueur et de la clarté sont les mêmes à l'écrit et à l'oral.

En ce qui concerne le second volet de l'épreuve, nous renvoyons au rapport spécifique qui suit, en soulignant simplement pour les futurs candidats qu'il faut absolument essayer de ne pas se contenter de généralités et essayer d'utiliser des exemples concrets. Même si dans bien des cas les candidats n'ont pas encore l'expérience de l'enseignement, ils ont assez d'élèves, d'enseignants et d'informations autour d'eux sur les questions pédagogiques et la place de l'enseignement des langues anciennes au collège et au lycée aujourd'hui pour pouvoir répondre de manière un tant soit peu précise. Nous les encourageons à faire preuve de curiosité et à poser quelques questions au sein de la communauté enseignante et scolaire qui les entoure pour préparer ce volet de l'épreuve.

Sujets de leçon :

Linguistique latine :

Horace, *Satires*, I, 1, v. 92-119.

Morpho-syntaxe du subjonctif en latin d'après les exemples du passage.

Ovide, *Les Métamorphoses*, XIV, v. 539-558.

Phonétique : les -i- brefs dans le passage.

Linguistique grecque :

Xénophon, *Economique*, c. 7, § 10-15.

Les formes pronominales du grec à partir des exemples du passage : leur organisation, leur morphologie, leur étymologie.

Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, III, v. 616-644.

La déclinaison des substantifs à partir des exemples du passage : étude des marques morphologiques et accentuelles.

Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, v. 792-819.

Les caractères du langage tragique (syntaxe, vocabulaire, ...).

Qualité des prestations

Cinq candidats étaient admissibles. Le jury a entendu une bonne prestation, claire, organisée, où les connaissances sur le système pronominal du grec étaient bien maîtrisées, et le texte d'appui bien exploité. Tel autre candidat au contraire a mal géré son temps et n'a traité, dans l'ensemble du temps imparti, que la moitié de la question : attention, dans le cas d'une question de morpho-syntaxe, il faut absolument traiter les deux volets de la question, et si l'aspect syntaxique n'est pas toujours aisé à traiter, les candidats doivent absolument lui consacrer une véritable partie de leur exposé.

Notes (/20) :

Elles vont de 15/20 pour la meilleure à 7/20 pour la moins bonne. Les autres notes sont soit assez médiocres (8 et 9) soit juste moyenne (11). Ces notes correspondent à des prestations qui accusaient une méconnaissance du texte et des traits fondamentaux de la langue grecque archaïque ou dialectale pourtant certainement abordés au cours des années de licence avant celle de la préparation au concours ; dans un autre cas, plus grave, une méconnaissance des faits phonétiques les plus souvent abordés dans les cours de langue latine et une absence d'organisation de l'exposé. La note de 11/20 correspond, elle, à des connaissances que l'entretien a pu heureusement mettre en valeur mais que le candidat, par manque de rigueur et d'organisation, n'avait pas su clairement montrer dans son exposé. Nous ne saurions donc trop insister sur deux points en guise de conclusion :

- une leçon de linguistique n'est pas seulement une présentation d'un point de grammaire normative du grec ou du latin, c'est une réflexion organisée, qui doit avoir pour fil directeur une véritable problématique et ne pas hésiter à soulever de véritables problèmes de fonctionnement du système linguistique, voire de son évolution ;
- la préparation demande un véritable entraînement et quelques lectures essentielles en linguistique des langues anciennes qui doivent servir d'outils et de base dans la conduite d'un exposé où le candidat ne doit pas hésiter d'abord à poser les acquis en linguistique synchronique et diachronique pour les confronter au texte support de la question à traiter.

RAPPORT SUR LA SECONDE PARTIE DE LA LEÇON "Agir en fonctionnaire et de façon éthique et responsable"

Etabli par monsieur Bernard COMBEAUD

L'épreuve « *agir en fonctionnaire de l'Etat* » à l'oral du concours de l'agrégation de grammaire se déroule selon un protocole commun aux trois agrégations littéraires. Le temps de passation en est inclus dans celui de l'épreuve la plus longue. Pour ce qui est de l'agrégation de grammaire, il s'agit de l'épreuve de linguistique, ancienne ou française. La note attribuée est globale.

Les candidats tirent un billet sur lequel figurent conjointement et distinctement les deux sujets que chacun aura à traiter au cours de l'épreuve : d'une part l'indication d'un passage précis extrait de l'une des œuvres au programme, qu'accompagne la question de linguistique, de l'autre, le sujet « *Agir...* ».

Ils bénéficient d'un temps global de préparation de 3 heures, qu'il leur appartient d'employer et de répartir à leur gré pour préparer chacun des deux sujets concomitants. Le jury conseille aux candidats de proportionner le temps de préparation à la valeur relative de chacune des deux composantes de la note d'ensemble qui leur sera attribuée à l'issue de l'épreuve : la linguistique, notée sur 15, compte pour les trois quarts du total, l'épreuve agir, notée sur 5, pour le dernier quart.

L'objectif du jury demeure celui de vérifier, dans la mesure du possible, si les candidats peuvent ou non établir un rapport pertinent entre l'extrait qui leur est proposé pour la leçon, ou l'œuvre dont ce dernier a été tiré, et le comportement éthique et responsable d'un enseignant, à la fois en tant que « fonctionnaire de l'Etat » et, plus spécifiquement, en tant que professeur de Lettres. A l'agrégation de grammaire, ce sont donc bien l'œuvre ou l'extrait, et non pas la question de linguistique elle-même, qui servent de support de référence pour le traitement de la question « agir... ». Cet objectif étant commun, un seul libellé a été cette année proposé à tous les candidats :

Pour la question « *Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable* », aussitôt à la suite de votre leçon de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous y interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement – si possible – à l'examen du passage proposé, un professeur de lettres :

- a) pourrait se voir éventuellement confronté, en raison de certains aspects du texte,
- b) et/ou auxquels il pourrait sensibiliser son auditoire à l'occasion du texte ou de l'œuvre abordée.

Déroulement des épreuves

Les principes que le jury avait retenus pour cette l'épreuve, les raisons d'être de cette dernière, ont été clairement rappelés aux candidats lors de la réunion préliminaire des admissibles qui précède les épreuves orales.

Dans leur ensemble, tous sont désormais parfaitement informés sur cette nouvelle épreuve.

Les candidats présentent, *sans discontinuer*, d'abord leur exposé de linguistique, puis, *sitôt après*, ils enchaînent en passant directement à leur exposé d'éthique professionnelle. L'entretien ne se fait qu'à l'issue des deux exposés successifs.

Les candidats disposent d'un temps de passation global d'une heure, ainsi répartie : 25 minutes pour l'exposé de linguistique, suivies de 10 minutes consacrées à l'éthique du fonctionnaire. Le jury reprend à l'issue de ces 35 premières minutes, 15 mn étant consacrées à reprendre l'exposé de linguistique, et 10 à l'entretien sur la question « *Agir...* ».

Evaluation

Six candidats ont passé cette année les épreuves d'admission. Les six notes obtenues, établies sur 5, s'échelonnent entre 2,5 et 3,5. Elles reflètent la médiocrité d'ensemble des prestations.

Bilan

Les candidats ont peiné à établir une relation significative entre d'une part l'enseignement des lettres et de la langue française et, d'autre part, les préoccupations éthiques que doit garder à l'esprit un fonctionnaire de l'Etat confronté, selon les textes abordés, ici à la diversité culturelle de son public, là aux contraintes inhérentes à son statut ou à l'organisation du système éducatif, ailleurs aux enjeux moraux propres à tel ou tel texte. En dehors des questions élémentaires relevant de l'honnêteté et des

bonnes mœurs, les candidats peinent toujours à dégager un lien pertinent entre l'éthique et les énoncés qu'ils ont à interpréter avec leur public. L'articulation attendue n'a été qu'une fois assez bien comprise, ce qui a valu au candidat la moins mauvaise note. Les autres candidats se sont contentés d'une sorte de petite dissertation morale, dans l'ensemble peu pertinente, souvent oiseuse, que le jury a évaluée avec indulgence.

L'épreuve n'a desservi aucun candidat, mais elle n'a pu en avantager aucun. Que les candidats à venir sachent pourtant que devant une prestation de qualité le jury n'hésiterait pas à proposer la note maximale, comme il a pu le faire l'année dernière.

Perspectives et attentes du jury

Dans le cadre d'une agrégation littéraire, l'épreuve « *Agir...* » revêt une pertinence et une acuité toute particulières. Les *opérations énonciatives* sont constamment appelées à *situer* les énoncés dans le champ des valeurs propres à l'énonciateur qui « prend en charge » ce que *pose* et *présuppose* son *discours*, et ce, dans le *contexte* historique précis qui fut le sien. On peut, pour partie, reconnaître là ce que les anciens appelaient « l'*èthos* de l'orateur », ou les « *mœurs* oratoires ». L'*interprétation des textes transmis*, surtout quand ils ont vu le jour dans des contextes éloignés et que la langue s'en est obscurcie au fil des siècles, implique que leurs usagers, pour les réapproprier à leur époque, s'interrogent sur les évaluations explicites ou implicites dont ces discours portent la trace dans leur texte, et qu'ils sachent poser les questions, nécessairement inédites, que ces mêmes valeurs ne peuvent manquer de susciter quand elles reparaissent dans l'horizon d'*aujourd'hui* : entre Antigone et Créon, à qui devons-nous donner raison ? Des rapports étroits sont constamment tissés entre le champ éthique et les évaluations langagières en raison du mode de fonctionnement même du langage à travers la diversité des langues et des textes. Tout usager du discours doit en être conscient, à plus forte raison un professeur de lettres et de linguistique. Eclairer ces rapports constitue le propre de la *philologie*, et se situe au cœur même de la mission d'un professeur de lettres et de langues ; ce plus encore quand ce professeur exerce au nom de l'Etat. Les candidats peuvent donc sans hésiter hausser le niveau de leur réflexion en la matière : comme dans toutes les sciences humaines, l'épreuve ouvre un large champ aux linguistes, aux poéticiens, comme aux historiens de la littérature.

Toutefois, une chose doit être clairement entendue : même si le jury est convaincu que l'on peut légitimement attendre des réflexions sérieuses et pertinentes à l'occasion de cette épreuve dès lors qu'elle est passée dans le cadre d'une agrégation littéraire, il rappelle qu'il se soucie avant tout d'évaluer les prestations des candidats dans la seule perspective de leur engagement de futurs fonctionnaires au service de l'Etat : la satisfaction éventuelle aux attentes particulières à nos disciplines ne peut jouer que pour faire valoir les candidats les plus valeureux, en aucun cas pour pénaliser les moins clairvoyants, la valeur scientifique étant évaluée par ailleurs.

A cet égard, le jury rappelle qu'il n'attend pas non plus des candidats une connaissance approfondie de l'institution scolaire et des textes qui la réglementent : il ne s'agit pas plus d'une épreuve de droit public que d'une épreuve supplémentaire de linguistique ou de littérature.

Il va sans dire cependant que la connaissance des *principes* fondamentaux de l'Etat républicain et de son Ecole, une certaine connaissance des responsabilités civiles et pénales propres aux enseignants dans l'exercice de leurs fonctions, tout comme une certaine idée des programmes fixés pour chaque niveau d'enseignement au collège et au lycée ne sauraient être malvenues.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Pour l'explication sur programme, le candidat prépare durant deux heures, avec dictionnaire, une traduction et un commentaire d'un texte extrait de l'une des quatre œuvres au programme. Son exposé dure trente minutes. Le jury lui pose ensuite pendant cinq minutes quelques questions sur sa prestation. Puis le candidat doit répondre durant dix minutes à quatre questions de grammaire normative. La durée de l'épreuve sur programme est donc de quarante-cinq minutes.

Notes sur 20 :

Eschyle : 7

Xénophon : 12

Achille Tatius : 9

Textes proposés et questions de grammaire normative associées

Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, 39-68

Morphologie :

- Analyser δεδοκτότων (53). Donner les temps primitifs de ce verbe.
- Analyser ναός (62). Décliner ce nom.

Syntaxe :

- Justifier l'emploi du mode de ἄγοι (56) ; rappeler les emplois de l'optatif dans une indépendante et dans une subordonnée.
- Commenter l'emploi de πρίν au vers 63. Expliquer la syntaxe des subordonnées introduites par cette conjonction.

Xénophon, *Le Banquet*, I, 11-15 (jusqu'à προσφέρεσθαι)

Morphologie :

- Analyser la forme συνεσκευασμένος (11) en la décomposant en morphèmes. Donner les participes présent, futur et aoriste de ce verbe, en conservant la même voix.
- Analyser ἀχθεσθείς (14). Décliner ce participe en conservant la même voix, le même temps et le même genre.

Syntaxe:

- Analyser la proposition ὥσπερ τοῦτο ἐπιτεταγμένον αὐτοῖς ὑπὸ κρείττονός τινος (11) en expliquant la construction employée.

- Justifier l'emploi de l'optatif δόξειε (12). Xénophon aurait-il pu employer un autre mode dans cette proposition ?

Achille Tatius, *Leucippé et Clitophon*, V, 3, 3-8.

Morphologie:

- Analyser δειξόν (3) ; mettre ce verbe au présent en conservant la même personne, le même mode et la même voix; conjuguer le verbe à toutes les personnes du présent, au même

mode et à la même voix.

- Analyser ἐνόφαντο (5).

Syntaxe:

- Expliquer l'emploi du mode de παρεστώς (4); que signifie le verbe τυγχάνω quand il est suivi du datif? Quand il est suivi du génitif?

- Justifier l'emploi de ἀλλ' (8).

La moyenne des notes obtenues (9,33) est nettement supérieure à celle de 2011 (6,75). Elle se rapproche de celle de 2010 (9,9) et témoigne du sérieux de la préparation à l'oral des candidats admissibles.

Aucune traduction n'a été catastrophique. Le jury a certes été étonné d'apprendre que les sept chefs ennemis de Thèbes avaient envoyé des souvenirs « à leurs enfants » (le participe aoriste actif de τίκτω, τεκοῦσιν (49), a été pris pour le passif τεχθεῖσιν) et qu'ils « avaient mangé un taureau » sur un bouclier noir (le participe présent ταυροσφαγοῦντες (43), « égorgeant un taureau » a été pris pour l'adjectif composé ταυροφάγοι, « mangeurs de taureau »). Il a également été surpris de voir l'épervier (κίρκος, *L. & C.*, V, 3, 3) qui heurte Leucippé se muer en « aigle » et d'apprendre qu'aux temps très anciens où Térée viola Philomèle, les femmes athéniennes portaient la « toge » (χιτώνα, *L. & C.*, V, 3, 6). Cela étant, les textes ont été assez bien compris, et le jury a même eu le plaisir d'entendre un candidat rendre avec finesse la sobriété du style de Xénophon.

Les réponses aux questions de grammaire ont prouvé que la plupart des candidats avaient revu de près les particularités de la morphologie et de la syntaxe grecques. Ils ont été capables d'identifier rapidement des formes nominales ou verbales puis de les remplacer par d'autres. L'un d'entre eux a néanmoins été embarrassé par la déclinaison de ναῶς et par la syntaxe de πρίν.

En revanche, les commentaires littéraires des passages proposés ont été trop rapides et trop approximatifs. Le jury a été désolé de constater chez des candidats à l'agrégation de grammaire une certaine insensibilité au style des auteurs. Tel candidat, bon traducteur, n'a pas jugé utile de définir la simplicité et la netteté de l'écriture de Xénophon. Tel autre n'a pas su expliquer comment au début des *Sept* la langue du messenger correspond par son imposante solennité au tragique de la situation. Il n'a commenté ni le choix de verbes rares - comme λαπάττω (47), ou καταιγίζω (63), ni la puissance des images ; dans un passage saturé de métaphores marines, il a focalisé son attention sur les seuls comparés et a affirmé que la terre est l'élément dominant, alors que la bave des chevaux est assimilée à une « blanche écume » (60), qu'Étéocle est qualifié d' « habile pilote » (62) et que la clameur des assaillants évoque « l'élan impétueux des flots » (64).

D'autre part, on n'a pas toujours su mettre en perspective le passage étudié avec l'œuvre dont il était extrait ou avec d'autres genres littéraires. Ainsi, un candidat n'a pas montré

clairement en quoi la peinture des forfaits de Térée constitue à la fois un avertissement divin et une vision grossie des risques de mort que Leucippé va affronter à Pharos puis à Ephèse.

Tel autre candidat n'a pas expliqué de façon précise que les deux plaisanteries « contre l'attente » du parasite Philippe (11 ; 13) sont empruntées à des comédies anciennes et que le mime qui suit est d'inspiration tragico-comique : en prenant la posture d'un mort (14), Philippe met en scène son incapacité à dérider les convives tout en suggérant que le rire a disparu du monde (15) : le comique vient donc de l'interprétation tragique et hyperbolique de son échec.

En résumé, le jury voudrait que dans leur commentaire, les candidats sachent mieux utiliser les outils de l'analyse littéraire et leur connaissance approfondie des œuvres au programme.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME LATIN

Etabli par Madame Muriel CLAISSE

Préparation : 2 heures

Passage : 30 minutes + 5 à 10 mn de reprise + 5 à 10 mn de questions de grammaire, posées oralement par le jury.

Le jury a entendu trois candidats, notés de 5 à 9.

Les trois textes tirés au sort et les questions associées ont été les suivants :

Boèce, Consolation de la philosophie, Livre III, chapitre 12, carmen (en entier), depuis: *Felix qui potuit* jusqu'à : *dum uidet inferos*.

Questions de grammaire :

1) vers 12-13, nature, cas et fonction de: a) *uisum* (v. 12), b) *placidum* (v. 13)

2) construction de la complétive des verbes de crainte.

3) décliner dans l'ordre canonique des cas (au singulier et au pluriel) *fidelis canis*; connaissez-vous d'autres substantifs ayant le même comportement que *canis*?

4) *intima* (v. 14) : valeur sémantique exacte du suffixe; quelle sorte de mots en fait l'utilisation la plus typique? Donnez-en divers exemples de formes aussi variées que possibles.

Horace, Satires, I, 7

Questions de grammaire

-L'impératif présent (actif et passif) : conjuguez un verbe de votre choix.

-Les adjectifs de 2^{ème} classe (déclinez en vous appuyant sur des occurrences du passage).

-La syntaxe de l'ablatif absolu.

-Scansion du v. 7.

Tacite, Annales, II, 39 (*interim patrata caede*) à **40** (*haud quaesitum*).

Questions de grammaire

1-A propos de *uectus Cosam* : syntaxe des compléments de lieu.

2-*aetate haud dissimili* : déclinez ce groupe au singulier et au pluriel.

3-A propos de la forme *Vulgabatur* : conjuguez le verbe dont est issu cette forme à la 3^{ème} personne du singulier passif au : présent (indicatif / subjonctif), parfait (indicatif/ subjonctif), futur (indicatif), et futur antérieur (indicatif).

4-La syntaxe des verbes d'ordre (s'appuyer sur les occurrences du texte).

Nous rappelons aux candidats qu'après avoir brièvement introduit le texte et en avoir proposé une lecture expressive, il convient de le traduire en reprenant **le plus fidèlement possible les groupes syntaxiques latins**. Le jury ne saurait accepter que le candidat lise, par exemple, d'un bloc, un ou deux vers latins, pour les faire suivre immédiatement d'une traduction débitée à très vive allure : un tel procédé ne permet pas de rendre compte des constructions latines, et masque parfois des lacunes grammaticales que l'entretien mettra de toute façon en lumière. Nous attendons donc du candidat qu'il suive pas à pas, par petites unités, le texte à traduire, sans chercher à occulter les difficultés posées par le passage.

Le jury est en droit d'exiger, sur un texte travaillé en amont par le candidat, la plus grande **précision**. La multiplication des erreurs de temps, par exemple, finit par coûter cher, de même que les approximations lexicales (un terme comme *temperans*, par exemple, contient l'idée de mélange, qu'il faut essayer de rendre). L'anxiété de l'oral ne doit pas faire oublier la morphologie : ainsi, dans le groupe *aetate et forma haud dissimili in dominum erat*, une lecture trop hâtive a conduit la candidate à traduire *dissimili* comme un nominatif singulier ! Nous conseillons donc aux candidats de travailler leur traduction tout au long de l'année, si possible en s'aidant d'**éditions commentées**, du moins en pointant toutes les difficultés grammaticales mais aussi les finesses de vocabulaire.

La **reprise** ne vise qu'à permettre au candidat de racheter ses erreurs. Il est inutile de se contenter de reprendre la traduction qui a déjà été donnée : il faut se montrer prêt à proposer **autre chose**, et ce le plus rapidement possible. Cela implique de rester mobilisé et combatif jusqu'au bout, ce qui n'a pas toujours été le cas. Parfois, la discussion avec le jury a cruellement mis en lumière certaines lacunes grammaticales : ainsi, une candidate n'a pu préciser la valeur de *ut* + indicatif dans l'expression *ut iussum erat*, et a invoqué une possible valeur de conséquence du subordonnant,

pourtant incompatible avec le mode indicatif. Le jury pose parfois des questions « bonus », sur des points difficiles de syntaxe : il est dommage qu'une candidate, qui avait eu raison de traduire par un indicatif français un subjonctif à valeur de généralisation dans le cadre d'une relative latine, n'ait pu justifier sa traduction lors de la reprise.

Le **commentaire** compte pour une part non négligeable de la note finale : il est important de le rappeler aux candidats, qui ont trop souvent sacrifié cette partie de l'exercice. Le jury accepte les explications linéaires ou composées. Le **commentaire linéaire**, plus facile à maîtriser dans le temps imparti, implique néanmoins de poser des **principes d'organisation** fermes. Il convient, en introduction, de mettre au jour la composition du texte : il ne s'agit pas seulement de résumer le passage, mais d'interroger les limites du texte (pourquoi m'a-t-il été proposé sous cette forme ?) et de dégager un principe d'organisation. L'étude de la composition n'est intéressante que si elle débouche sur une problématisation.

Un texte (surtout lorsqu'il est inscrit dans le cadre d'un programme !) **n'est pas un îlot isolé**. On attend du candidat qu'il s'interroge sur sa **place au sein de l'œuvre**, ceci pour en saisir la spécificité. On ne peut, par exemple, expliquer le *carmen* de la fin du livre III de la *Consolation de Philosophie* de Boèce en se contentant de résumer les données du mythe d'Orphée qui y sont présentées : ce serait se condamner à la paraphrase. Il est des questions simples mais pourtant indispensables, dont on ne peut faire l'économie : *pourquoi* Boèce a-t-il introduit à *ce moment de l'œuvre* ce poème ? *Comment* réinterprète-t-il la figure d'Orphée ? Il fallait ici, notamment, étudier la relecture chrétienne du mythe.

Le texte à commenter doit donc être davantage **mis en perspective** : c'est ce qui donnera sa force au commentaire. Lorsque, dans les *Annales*, II, 39-40, il est question de la dissimulation de l'esclave d'Agrippa, qui se fait passer pour son maître mort, puis des manœuvres secrètes de Tibère pour éliminer cette menace, on attend du candidat qu'il prenne du recul pour mettre en exergue les **enjeux politiques du texte** : quelle vision du pouvoir a-t-on ici ? En quoi est-elle conforme à ce que l'on peut lire dans le reste des *Annales* ? Se contenter d'étudier la « dramatisation » de l'épisode par Tacite, c'est manquer la réflexion politique portée par le texte.

Il convient, enfin, de ne pas forcer l'interprétation d'un texte en lui imposant une **lecture univoque** qui ne lui est pas adaptée. Ainsi, fonder toute la lecture de la Satire I, 7 d'Horace sur la parodie de l'épique conduit à lire certains passages à contresens : lorsqu'il est question des *negotia* de Persius, par exemple, il ne s'agit pas de ses hautes actions, mais bien, au sens prosaïque, de ses affaires commerciales ! De même, la querelle entre Persius et Rex (*Iis*) n'est pas un combat héroïque, mais un différend d'ordre judiciaire. Une connaissance plus approfondie du **genre de la satire**, apte à mêler les réalités les plus triviales à diverses parodies (de l'épique, mais aussi de l'éloquence boursouflée des Asianistes), aurait permis de proposer une lecture rendant compte des multiples dimensions du texte.

Réussir l'explication de texte implique donc certes de posséder un certain nombre de connaissances sur les textes, mais aussi sur les genres littéraires ; enfin, le candidat ne doit pas faire l'impasse sur les questionnements les plus simples, comme nous avons essayé de le montrer.

Les questions de morphologie ont été relativement bien traitées cette année. Nous rappelons au candidat que lorsqu'il corrige une première proposition, c'est la **seconde** qui est prise en compte par le jury, même si elle est fautive.

Les questions de syntaxe ont donné lieu à des exposés plus décevants : les candidats ont eu du mal à ordonner leur présentation. Rappelons que le jury interroge sur des grands points de la grammaire scolaire, et qu'il est donc facile de préparer des fiches tout au long de l'année, en les nourrissant d'exemples-types et en les enrichissant ensuite d'occurrences venant du texte tiré par le candidat.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

En ce qui concerne l'épreuve hors programme, deux nouveautés sont à remarquer : le candidat dispose désormais de **quarante-cinq minutes** pour préparer, sans dictionnaire, la traduction d'un texte d'une vingtaine de lignes ou de vers. Il présente ensuite au jury durant quinze minutes **une seule** traduction (et non plus deux comme dans les sessions antérieures). Après cinq minutes d'une reprise guidée par le jury, il doit répondre durant dix minutes à quatre questions de grammaire normative. La durée de l'épreuve sur texte hors programme est donc de trente minutes.

Notes sur 20 :

8 ; 8 ; 15.

Textes proposés et questions de grammaire normative associées :

Sophocle (édition de H. Lloyd-Jones et N.G. Wilson, O.C.T., 1990)

Antigone, 446-468

Morphologie :

- Analyser la forme δώσειν (460). Mettre ce verbe au présent, à l'aoriste et au parfait, en conservant le même mode et la même voix.
- Analyser ἐξήδη (460). Conjuguer ce verbe au parfait et au plus-que-parfait.

Syntaxe :

- Expliquer l'emploi de la négation μή (447).
- Expliquer le système conditionnel des vers 467-468. Justifier l'emploi des modes et des temps dans cette phrase.

Oedipe-Roi, 444-462

Morphologie:

- Analyser συθείς (446). Donner la conjugaison de ce verbe à l'indicatif en conservant le même temps et la même voix.
- Analyser ἐνευσμένον (461). En conservant le même cas, le même nombre et le même genre, donner la forme du participe présent actif, du participe présent moyen-passif, du participe aoriste actif, du participe aoriste passif.

Syntaxe:

- Expliquer l'emploi du mode d' ἀλγύναις (446). Quel serait le sens du mode s'il n'y avait pas la particule ἄν?
- Expliquer l'emploi du mode de λάβης (461).

Philoctète, 786-810

Morphologie :

- Identifier *μολεῖν* (798), puis donner les autres formes temporelles de ce verbe.
- Identifier *ἐργάσει* (786), puis conjuguer le paradigme.

Syntaxe :

- Expliquer l'emploi des optatifs *ἔχοιτε* (792) et *τρέφοιτε* (795). Rappeler les emplois de l'optatif dans une indépendante et dans une subordonnée.
- Justifier l'emploi du subjonctif *φύγητε* (789). Expliquer l'expression de l'ordre et de la défense.

Bien que Sophocle soit réputé plus difficile qu'Eschine, la moyenne des notes de traduction improvisée (10,33) est supérieure à celle de 2011 (8). Cette progression est sans doute due aux nouvelles conditions de l'épreuve : les candidats bénéficient désormais d'un temps de préparation plus long, ce qui leur évite de galoper à travers le texte en multipliant les contresens. Mais sur les trois candidates interrogées, une seule a véritablement traduit avec aisance et sûreté la langue de Sophocle. Les deux autres ont été gênées par leur connaissance approximative du vocabulaire de base : on a ainsi confondu *νόσος* avec *νόστος* (*Philoctète*, 795), *πάλαι* avec *πάλιν* (*Philoctète*, 806), *κομιζέτω* avec *νομιζέτω* (*Œdipe Roi*, 445). De plus, les candidates ont parfois eu du mal à identifier les formes verbales : on a été déconcerté par le double augment d' *ἠνεσχόμην* (*Antigone*, 467) ; on a pris l'impératif *φρόνει* (*Philoctète*, 810) pour un indicatif présent ; on a même cru que *φανήσεται* était une forme de *φημί* (*Œdipe Roi*, 453). La syntaxe a elle aussi été la source de quelques déboires : une candidate n'a pas vu qu'au vers 462 d'*Œdipe Roi*, *φάσκειν* était un infinitif à valeur d'ordre ; une autre a été incapable de repérer la construction du verbe *δρᾶν* avec un double accusatif (*Philoctète*, 802-803) ; dès lors, la traduction a frôlé le non-sens : on a en effet rendu *τὸν τοῦ Διὸς παῖδα ... τοῦτ' ἐπηξίωσα δρᾶν* par « j'ai été capable de faire le fils de Zeus » au lieu de « j'ai consenti à rendre ce service au fils de Zeus ».

Bien qu'elles aient donc eu quelques difficultés à traduire de manière exacte les textes proposés, les candidates ont généralement répondu convenablement aux questions de morphologie. Le jury a cependant été horrifié d'entendre que *μολεῖν* (*Philoctète*, 798) serait un infinitif aoriste de *φέρω* ! En syntaxe, les explications ont parfois manqué de netteté : une candidate a été incapable d'exposer clairement les emplois de l'optatif. On ne saurait trop recommander aux candidats de la session 2013 de lire et relire une bonne syntaxe grecque, par exemple celle de Bizos.

En définitive, la hausse des notes à l'épreuve de traduction d'un texte grec hors programme ne permet pas de conclure à une franche élévation du niveau des connaissances en grec. Au risque de se répéter d'une année à l'autre, le jury rappelle que la lecture régulière de textes extérieurs au programme donne les clés d'une compréhension rapide et aisée du grec. Il recommande donc aux candidats de mettre en pratique la leçon de *Leucippé et Clitophon* : seule une persévérance acharnée permet de triompher des épreuves et de *σὺν ἀγαθαῖς*

φυλαχθήναι τύχαις (*L. & C.*, VIII, 19, 3).

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME LATIN

Etabli par Madame Muriel CLAISSE

Préparation : 45 mn depuis cette année, sans dictionnaire.

Passage : 15 minutes (le candidat propose **uniquement** une traduction qui s'appuie sur des groupes de mots formant des unités syntaxiques cohérentes). Cette année, les passages à traduire étaient tirés du *Bellum civile* de César. La traduction est, comme pour l'épreuve sur programme, suivie de questions de grammaire.

Le jury a entendu 3 candidats, notés de 3 à 14.

César, La Guerre civile, I, 34 (quo cum uenisset)-35 (commemorat). Marseille entre César et Pompée.

Vocabulaire

Massilia, ae, f : Marseille. *Actuarius*, a, um : léger, facile à mouvoir. *Mandatum*, i, n : recommandation. *Castellum*, i, n : poste fortifié.

Questions de grammaire

1-Décliner au singulier et au pluriel le groupe présent dans le texte sous la forme *legatos Massilienses*.

2-Conjuguer au futur (passif) le verbe présent dans le texte sous la forme *erat adhortatus*.

3-Syntaxe du gérondif et de l'adjectif verbal.

4-Constructions et sens du tour *potius... quam*.

César, La Guerre civile, II, 6, 1 (commisso proelio)-4 (sese in eam incitauerant)

Vocabulaire

Ferrea manus : grappin.

Questions de grammaire

1-Commenter le tour *si quando*.

2-A propos de *commisso proelio* et *urbe capta* : construction et sens de l'ablatif absolu.

3-Identifier la forme *nacti* et donner les temps primitifs du verbe dont elle est issue.

4-Les termes ayant un accusatif en *-im* et un ablatif en *-i*.

César, La Guerre civile, III, 102, 1 (Caesar omnibus rebus relictis) -6 (capitis periculo futurum). Fuite de Pompée poursuivi par César après Pharsale.

Vocabulaire

Edictum, i, n : décret, édit.

Propono, is, ere, posui, positum : afficher

Amphipolis, is, f : Amphipolis (ville de Macédoine).

Mytilenae, arum, f : Mytilène (capitale de Lesbos)

Actuaria nauis : vaisseau léger.

Questions de grammaire

1-Décliner au singulier et au pluriel le groupe *nouus dilectus*.

2-La formation du futur de *infectum*.

3-L'expression du potentiel et de l'irréel dans la proposition infinitive.

4-L'expression du but.

La prose césarienne regorgeait de phrases complexes et de tours syntaxiques qui devaient être bien connus des candidats, et dont l'ignorance a été lourdement sanctionnée : interrogations doubles, propositions comparatives, style indirect... Cette langue classique, l'agrégatif doit l'avoir pratiquée régulièrement lors d'exercices de version, mais aussi en lisant quotidiennement du latin : l'épreuve de traduction improvisée, dont le temps de préparation est très court, impose cette immersion préalable dans les textes.

Bien entendu, le jury est ici moins exigeant sur la précision lexicale que pour l'épreuve sur programme. Mais il est des lacunes de vocabulaire qui révèlent un réel manque de familiarité avec les auteurs classiques : *eminus* et *comminus*, par exemple, doivent être connus de tout lecteur de César.

Nous invitons donc le candidat à se préparer tout au long de l'année à cette épreuve sans dictionnaire en apprenant du vocabulaire dans un lexique alphabétique et fréquentiel comme le *Vocabulaire essentiel du latin* de G. Cauquil et J.-Y. Guillaumin, ou thématique comme le *Lexique nouveau de la langue latine* de C. Laizé et P. Guizard.

Ce travail régulier de lecture et d'apprentissage de vocabulaire, indispensable pour réussir cette épreuve, est, plus globalement, nécessaire pour réussir tous les exercices de traduction, à l'écrit comme à l'oral.